ON05285

93-00315/

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA ET LA FRANCOPHONIE ONTARIENNE

Rapport du Groupe de travail sur les services universitaires en français

DÉCEMBRE 1985

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
ET LA FRANCOPHONIE ONTARIENNE

Rapport du
Groupe de travail
sur les services universitaires en français

DÉCEMBRE 1985

Table des matières

Page

1. Mandat du Groupe de travail 2

2. Bilinguisme et services en français 2

3. Démarche du Groupe de travail 3
   3.1 Les travaux préliminaires 3
   3.2 La consultation de la communauté interne et externe 4
   3.3 Le rapport préliminaire de juin 1983 4
   3.4 Les estimations budgétaires de février 1984 5
   3.5 La préparation du rapport final 5

LA SITUATION DE LA FRANCOPHONIE ONTARIENNE CONCERNANT LES ÉTUDES UNIVERSITAIRES

4. Un problème méthodologique central: qui sont les Franco-Ontarien(ne)s? 7
   4.1 Le choix méthodologique fait par le Groupe de travail .. 7
   4.2 L'état des données 8
   4.3 Les avantages du choix méthodologique faits par le Groupe de travail 9

5. Les trois niveaux d'analyse de la situation de la francophonie ontarienne en matière d'études supérieures 9

Les indicateurs globaux

6. Survol historique et progrès récents 10

7. Les indicateurs globaux 10

8. La participation à diverses professions 11

Les facteurs de continuité

9. Les facteurs risquant de perpétuer l'infériorité des Franco-Ontarien(ne)s en matière de participation aux études universitaires 11

10. L'analyse comparée des taux de persévérance au niveau des études secondaires 11
    10.1 De la 9e à la 12e... et à la 13e année 12
    10.2 Les niveaux d'aspiration 12

Page

11. L'analyse comparée des taux de passage entre les niveaux secondaire et universitaire 13
11.1 L'évolution des taux depuis 1979-80 13
11.2 Taux de passage et statut socio-économique 14

La situation universitaire proprement dite

12. Les Franco-Ontarien(ne)s bénéficient-ils (elles) de l'égalité des chances au niveau universitaire proprement dit? 15

13. Les programmes d'études universitaires entièrement ou partiellement disponibles en français en Ontario 15
13.1 Selon les secteurs 16
13.2 Selon les niveaux d'études 18
13.3 Selon les régions 19

14. Disponibilité de programmes en français vs accessibilité aux études universitaires 20
14.1 Un indice apparemment positif d'une corrélation entre la disponibilité et l'accessibilité: la participation à diverses professions 20
14.2 Un indice plus ambigu: la distribution des choix universitaires des diplômé(e)s du secondaire 21
14.3 Le cas du choix des diplômé(e)s s'inscrivant à l'Université d'Ottawa 22
14.4 Les autres facteurs influençant vraisemblablement les choix universitaires 23

15. L'analyse comparée des taux de réussite au niveau universitaire 24
15.1 L'analyse comparée des taux de diplomation 25
15.2 L'évolution comparée des taux de diplomation 25
15.3 Les facteurs susceptibles d'influencer les taux de diplomation 25

L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR: CONTRAINTE OU DÉFI?

16. Les paramètres d'une "stratégie franco-ontarienne" en matière universitaire 27
16.1 De la 9e année à l'université: une comparaison entre les jeunes francophones et les jeunes anglophones 27

Page

16.2 Les trois objectifs principaux d'une "stratégie franco-ontarienne" d'expansion des services universitaires en français 27
16.3 L'importance et les diverses facettes de l'environnement extérieur 28

La francophonie ontarienne elle-même

17. Ses aspects socio-démographiques 29
17.1 La répartition régionale de la population franco-ontarienne 29
17.2 Le problème de l'assimilation 30
17.3 La démographie franco-ontarienne et la difficulté d'étendre les services universitaires en français partout dans la Province 30
17.4 Une difficulté supplémentaire: les régionalismes 31

18. Ses aspects socio-économiques 32
18.1 La structure des occupations des francophones dans les différentes régions 33
18.2 La situation comparée des francophones et des autres Ontarien(ne)s en ce qui concerne les occupations 34
18.3 Les retombées de la situation socio-économique sur la participation aux études supérieures 34

L'environnement politique

19. Les divers indices d'un contexte politique favorable à l'expansion des services universitaires en français 35
19.1 Les grandes enquêtes publiques et les besoins universitaires des Franco-Ontarien(ne)s 35
19.2 La stratégie des "petits pas" du gouvernement ontarien 36

20. Un indice du poids réel des francophones: les difficultés du financement de nouveaux programmes en français 38
20.1 Le blocage des voies normales de financement: la démographie franco-ontarienne, et l'évolution de la formule de financement de base (BIU) en rapport avec le financement de nouveaux programmes 39

Page

20.2 La formule de remboursement des frais supplémentaires découlant du bilinguisme, et son inaptitude à financer le lancement de nouvelles initiatives 39
20.3 L'étroitesse des budgets disponibles pour le lancement de nouvelles initiatives en français 40

21. La crise des finances publiques et les risques de contradiction entre le discours politique et la réalité 41

Le système universitaire

22. L'évolution générale du système universitaire 43

23. La place naturelle de l'Université d'Ottawa au sein du système universitaire ontarien 44

UN PLAN D'EXPANSION DES SERVICES UNIVERSITAIRES EN FRANÇAIS

24. Les responsabilités particulières de l'Université d'Ottawa, compte tenu de la conjoncture actuelle et des besoins des francophones 46
24.1 En ce qui concerne les programmes d'études 46
24.2 En ce qui concerne la concertation inter-institutionnelle 46
24.3 En ce qui concerne la place des besoins des Franco-Ontarien(ne)s dans la détermination des priorités internes et au sein du système universitaire 47

Les programmes d'études

25. L'affirmation du droit des Franco-Ontarien(ne)s à l'accessibilité à des programmes d'études universitaires dans leur langue 47
(Recommandation 1) 48

26. Les programmes d'études en sciences et en génie 48
26.1 La stratégie actuelle d'accroissement des cours en français 48
26.2 La situation actuelle en matière de cours 49

Page

26.3 Les limites de la statégie actuelle 49
26.4 Les éléments d'une nouvelle stratégie 50
(Recommandation 2) 51
(" " " 3) 52
(" " " 4) 52
(" " " 5) 53

27. Les programmes d'études en sciences de la santé 53
27.1 La situation actuelle 53
27.2 Les responsabilités particulières de l'Université d'Ottawa dans les sciences de la santé 54
27.3 Les priorités indiquées par la communauté externe 55
27.4 Les initiatives qui s'imposent 56
(Recommandation 6) 57
(" " " 7) 58
(" " 8) 58
(" " " 9) 58
(" " " 10) 59
(" " " 11) 59

28. Les autres champs d'études 60
28.1 Les deux grands problèmes à résoudre: le maintien des acquis et la priorité accordée aux services en français 60
28.2 Les initiatives particulières à prendre 60
(Recommandation 12) 62
(" " " 13) 62
(" " " 14) 63
(" " " 15) 63
(" " " 16) 63
(" " " 17) 63
(" " " 18) 64
(" " " 19) 64
(" " " 20) 64

La disponibilité régionale des cours et des programmes en français

29. L'émergence d'un projet de "réseau" de service universitaires en français en Ontario 65

30. Le rôle très particulier de l'Université d'Ottawa en vue de la nécessaire concertation inter-institutionnelle 66

Page

31 Les initiatives proposées: les objectifs de la concertation et l'ouverture de projets particuliers 67
(Recommandation 21) 68
(" " " 22) 69
(" " " 23) 69
(" " " 24) 70
(" " " 25) 71

L'amélioration à long terme du niveau d'aspiration des francophones

32. L'importance d'améliorer le comportement des Franco-Ontarien(ne)s à l'égard des études universitaires 72

33. L'influence du modèle familial et social sur les aspirations des jeunes Franco-Ontarien(ne)s 72

34. Les éléments d'un plan d'action pour améliorer le niveau d'aspiration des jeunes Franco-Ontarien(ne)s 73
(Recommandation 26) 74
(" " " 27) 76
(" " " 28) 76

LA MISE EN APPLICATION DU PLAN: ÉCHÉANCIER ET FINANCEMENT

35. Les problèmes soulevés par la mise en application du plan proposé 78

36. Les trois sortes de recommandations vues sous l'angle de leur mise en application 78
36.1 Celles qui n'exigent pour le moment aucune collaboration extérieure et aucune ressource additionnelle 78
36.2 Celles qui impliquent des dotations importantes de ressources 78
36.3 Celles qui supposent une concertation préalable 79

37. L'échéancier des recommandations n'impliquant aucune dotation immédiate de ressources 79

Page

38. La mise en application des recommandations impliquant des dotations importantes de ressources 80
38.1 Le cas de l'ouverture de sections françaises dans des programmes déjà offerts en anglais par l'Université d'Ottawa 80
38.2 Le cas de la création de nouveaux programmes d'études 83

39. Les problèmes particuliers concernant la mise sur pied d'un éventuel réseau de services universitaires en français 85
39.1 Les techniques d'enseignement à distance 86
39.2 Les trois "réseaux" recommandés 88
39.3 Les aspects humains de la mise sur pied des réseaux 90

CONCLUSION

40. Plan de développement des services en français et aide extérieure 90

INTRODUCTION
MANDAT ET MÉTHODES DE TRAVAIL

1. Le Groupe de travail sur les services universitaires en français a été mis sur pied par le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au cours de l'automne 1982. Ses membres sont Caroline ANDREW (département de science politique), Denis CARRIER (Vice-recteur adjoint, Enseignement et recherche, président), Jean-Yves GOSSELIN (département de psychiatrie), Maurice LAPOINTE (Faculté d'éducation), Yvan LEPAGE (département de lettres françaises) et Michel RACINE (département de mathématiques). Son mandat, entériné par le Comité de planification scolaire du Sénat lors de sa réunion du 27 septembre 1982, était de préparer, à l'intention du Vice-recteur:

> "...un projet de stratégie globale, à court et à long terme, susceptible de permettre à l'Université de répondre aussi efficacement que possible à sa mission particulière à l'égard de la préservation et du développement de la culture française en Ontario".
>
> À cette fin, le Groupe s'était vu plus spécifiquement confier la tâche:
>
> "1. de dresser, à partir des nombreuses études déjà faites à ce sujet, l'inventaire des besoins déjà exprimés par la communauté francophone de l'Ontario; et de compléter, au besoin, cet inventaire par ses propres études et enquêtes;
>
> 2. de procéder à un examen critique des moyens déjà mis en oeuvre par l'Université en ce qui a trait à ces besoins et, le cas échéant, à une identification des interventions additionnelles qu'ils impliqueraient;
>
> 3. d'évaluer le coût éventuel de ces interventions et, au besoin, les possibilités de leur financement en attendant qu'elles soient sujettes aux subventions normales."

2. Le mandat du Groupe de travail se situe dans le cadre de l'article 4 de la Loi de l'Université d'Ottawa 1965 énonçant les objectifs et fins de l'institution, et dont l'alinéa (c) se lit ainsi:

> "Favoriser le développement du bilinguisme et du biculturalisme, préserver la culture française en Ontario."

Sans minimiser, en aucune manière, le fait que la promotion du bilinguisme et de la culture française peut être considérée comme impliquant deux objectifs complémentaires à bien des égards, le Groupe de travail n'en croit pas moins qu'il s'agit également de

deux objectifs différents. En conséquence, il a interprété son mandat comme signifiant qu'on l'a chargé d'élaborer un plan d'expansion des services universitaires en français. Et ce n'est que subsidiairement qu'il s'est intéressé à des initiatives, reliées au bilinguisme, qui pourraient aussi aider l'Université d'Ottawa à mieux répondre aux besoins des francophones. Cela dit, le Groupe de travail n'en considère pas moins que le caractère bilingue de notre institution constitue à n'en pas douter un atout précieux pour servir de mieux en mieux la francophonie ontarienne. En effet - et surtout quand on considère le contexte budgétaire très restreint dans lequel toute stratégie réaliste d'expansion des services universitaires en français doit s'inscrire - le réservoir des ressources et des clientèles que le caractère bilingue de l'Université d'Ottawa a rendu possible au fil des années permet d'envisager ici des initiatives et des approfondissements dont la mise en application seraient, autrement, bien plus aléatoires. La suite du présent rapport, et les recommandations qu'il contient, le feront bien voir.

3. La démarche suivie par le Groupe de travail, pour exécuter son mandat, et l'échéancier de ses travaux, peuvent être résumés de la manière suivante.

3.1 Le Groupe de travail devait d'abord se donner une vision aussi claire que possible de la situation universitaire franco-ontarienne. Il s'y est pris de deux manières. Il a d'abord fait le tour des nombreuses études et représentations faites, au cours des dernières années, à propos de la disponibilité des services universitaires en français en Ontario. Il a ensuite essayé de développer sa propre idée de la situation des francophones en ce qui a trait aux études et aux services universitaires; ce qui impliquait les tâches suivantes:

(a) dresser, bien sûr, la carte des programmes universitaires présentement offerts, entièrement ou partiellement, en langue française en Ontario;

(b) comparer la situation des anglophones et des francophones en ce qui a trait à l'éducation en général, et à leur participation aux études secondaires et universitaires en particulier (taux général de participation, taux de persévérance, choix d'options, etc.);

(c) examiner finalement si divers besoins ne correspondant pas à de l'enseignement "régulier" - et qui dans une société normale, sont au moins partiellement comblés par ses universités - le sont

effectivement dans le cas de la francophonie ontarienne. Le Groupe de travail pense plus spécifiquement, à cet égard, à l'état de la recherche sur l'Ontario français, et à la disponibilité de divers supports que celui-ci reçoit ou devrait recevoir pour promouvoir sa vitalité culturelle et son développement socio-économique.

3.2 S'étant engagé dans ces divers travaux à la fin de l'automne 1982, le Groupe de travail en a résumé les principales conclusions dans un rapport préliminaire, publié en juin 1983. Ce rapport, conçu comme un document de consultation, visait essentiellement deux objectifs. Il voulait d'abord sensibiliser un certain nombre d'intervenant(e)s (doyens, groupes particuliers de professeurs, groupes extérieurs à l'Université) à la situation des francophones de l'Ontario concernant les études universitaires, et aux paramètres et contraintes qui devraient être pris en considération en vue d'améliorer significativement cette situation. Il visait surtout à faciliter l'exploration, notamment auprès des divers doyens, de diverses pistes de réflexion concernant un éventuel plan d'action pour améliorer et - si possible - accroître les services offerts aux Franco-Ontarien(ne)s par l'Université d'Ottawa.

3.3 Le rapport préliminaire de juin 1983, dont la distribution fut fort limitée, a effectivement servi de document de travail pour la consultation - au cours des mois qui ont suivi - avec les doyens de facultés, les cadres du Service de l'éducation permanente de l'Université, et certains groupes particuliers de la communauté tels que des professeurs engagés dans des cours ou des projets de recherche reliés à l'Ontario français, des représentants du Francomité, etc. Les conclusions préliminaires dont le rapport préliminaire faisait état ont également amené le Groupe de travail à effectuer des consultations particulières auprès certains groupes d'intervenant(e)s extérieur(e)s à l'Université, et dont l'action peut influencer la situation des francophones de l'Ontario en ce qui a trait aux études universitaires, tels que les enseignant(e)s et les orienteurs francophones du secondaire, des cadres supérieurs des autres universités ou collèges universitaires bilingues, et les dirigeants d'organismes consultatifs impliqués dans la planification de services publics en français (tel que le Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton). Ces diverses consultations ont aidé grandement le Groupe de travail à préciser ses recommandations éventuelles quant aux

nouveaux programmes d'études dont l'Université d'Ottawa devrait planifier la mise sur pied au cours des prochaines années.

3.4 La fin de la phase précitée des travaux du Groupe a coincidé, par ailleurs, avec l'annonce d'un accroissement sensible de l'octroi accordé par la province aux institutions universitaires pour y compenser les coûts additionnels du bilinguisme. Le Groupe a alors choisi de faire dès février 1984, à l'intention du Comité d'administration de l'Université, alors engagé dans l'allocation des budgets pour 1984-85 - un second rapport préliminaire portant exclusivement sur ses projets de recommandations concernant les nouveaux programmes d'études. Ce rapport, accompagné d'une estimation préliminaire du coût de ces recommandations, a servi de canevas aux analyses, recommandations et estimations des coûts dont il est question à partir du paragraphe 25 du présent document.

3.5 Le Groupe de travail, dont les travaux ont été ralentis en 1984-85 en raison de l'attention prioritaire qui a dû être accordée à d'autres sujets au sein de l'Université, a consacré le reste de son temps à mettre au point ses recommandations concernant deux sujets - complémentaires à la mise sur pied de nouveaux programmes d'études et de recherche - dont la prise en considération lui paraît importante dans le cadre d'une stratégie réaliste et efficace d'expansion des services universitaires en français en Ontario.

Le premier de ces sujets complémentaires concerne les taux de persévérance des jeunes francophones au niveau des études secondaires et leurs habitudes quant à leur choix de cours, et les taux de passage des jeunes diplômé(e)s de 13e année au niveau universitaire. Bien qu'il ne s'agisse pas là de sujets universitaires proprement dit, il n'en reste pas moins que - pour diverses raisons dont il sera question plus loin - la situation des Franco-Ontarien(ne)s en ce qui concerne les études universitaires a peu de chance de s'améliorer d'une façon significative tant que les sentiers scolaires suivis par les jeunes francophones au niveau des études secondaires resteront ce qu'ils sont présentement. Et à cet égard, le Groupe de travail considère que l'Université d'Ottawa pourrait avoir un rôle irremplaçable à jouer, notamment par l'intermédiaire de sa Faculté d'éducation.

L'autre aspect complémentaire concerne l'amélioration des services universitaires en français ailleurs qu'à

l'Université d'Ottawa, et toute la question d'un éventuel "réseau" de services disponibles en français en Ontario et, pourquoi pas, ailleurs au Canada. Sur ce sujet, le Groupe de travail est arrivé à la conclusion que l'Université d'Ottawa doit finir par développer une attitude, et prendre des initiatives, qui sont à la mesure de son histoire et de sa prééminence actuelle en matière de services universitaires en français pour les minorités de langue française.

LA SITUATION DE LA FRANCOPHONIE ONTARIENNE CONCERNANT LES ÉTUDES UNIVERSITAIRES

4. L'analyse de la situation des francophones de l'Ontario en ce qui a trait aux études supérieures pose un problème méthodologique central: qui faut-il identifier comme Franco-Ontarien(ne)s? La réponse à cette question est importante car elle peut largement influencer les données que l'on peut trouver et, bien sûr, les conclusions qui pourraient en être tirées. Par exemple, l'évaluation du nombre de Franco-Ontarien(ne)s fréquentant une université variera considérablement selon que l'on compte les étudiant(e)s de langue maternelle française ayant déclaré un lieu de résidence en Ontario ou les étudiant(e)s de langue maternelle française ayant terminé leurs études secondaires en Ontario.(1) De même, on n'arrivera pas au même taux de participation des Franco-Ontarien(ne)s aux études universitaires selon qu'on se réfère à la population de langue maternelle française ou à la population dont la langue d'usage est le français.(2)

4.1 Le Groupe de travail a cherché à résoudre ce problème méthodologique en s'intéressant principalement aux francophones qui ont fait leurs études secondaires dans une école ontarienne française ou mixte. Et lorsqu'il a dû, pour calculer certains taux, comparer la clientèle étudiante à la population ontarienne correspondante, il a davantage fait confiance - pour ce qui concerne les francophones - aux données du recensement concernant la langue d'usage à la maison qu'à celles relatives à la langue maternelle. Ce choix méthodologique s'explique par des motifs reliés à la fois à l'état des données disponibles et au genre d'analyse paraissant la plus pertinente par rapport au mandat du Groupe de travail.

---

(1) À l'Université d'Ottawa, par exemple, seulement 1,284 des 2,573 étudiant(e)s francophones qui y étaient inscrit(e)s à temps complet au niveau du premier cycle, à l'automne 1984, et qui résidaient en Ontario, avaient fait la 13e année de l'Ontario. Et il y a tout lieu de croire que la plupart des 1,289 autres - c'est-à-dire environ la moitié de ceux et celles que les statistiques officielles identifient comme des étudiant(e)s franco-ontarien(ne)s - ne provenaient ni d'une autre université ontarienne, ni de la 12e année et s'étant inscrit(e)s en pré-science et étaient, en réalité, des résident(e)s de l'Ontario de fraîche date.

(2) Par exemple, 803 diplômé(e)s de langue maternelle française des écoles secondaires ontariennes ont été admis(es) pour la première fois dans une université ontarienne en septembre 1981. Le taux de participation qu'on peut en déduire est donc de 1.7 pour mille si on le calcule en se référant à la partie de la population ontarienne de langue maternelle française en 1981 (467,885); et de 2.4 pour mille si on se réfère à la population dont la langue d'usage était le français (332,985).

4.2 Constatons d'abord que les données pertinentes ayant trait aux Franco-Ontarien(ne)s fréquentant les universités ou se préparant à les fréquenter proviennent essentiellement de quatre sources:

(a) des universités elles-mêmes, et de Statistiques Canada, pour ce qui concerne les étudiant(e)s qui sont ou ont été inscrit(e)s chez elles;

(b) du Centre des admissions aux universités ontariennes, pour ce qui concerne les étudiant(e)s s'inscrivant pour la première fois à une université ontarienne, ou à une faculté d'éducation d'une des universités ontariennes, ou à une des cinq écoles de médecine de la Province;

(c) du Ministère de l'éducation pour ce qui concerne les élèves du secondaire et les diplômé(e)s de 13e année admis(es), chaque année, dans une des universités de l'Ontario.

Les banques de données des universités ne permettent tout au plus que de distinguer les étudiant(e)s selon leur langue maternelle et leur lieu de résidence, et de repérer, au mieux, la clientèle "franco-ontarienne" des universités de la Province en la faisant équivaloir au nombre d'étudiant(e)s de langue maternelle française ayant déclaré un lieu de résidence situé en Ontario. Les données dont dispose le Centre des admissions sont plus précises et permettent entre autres choses de différencier les étudiant(e)s admis(es) à une université de l'Ontario selon leur langue maternelle (anglais, français ou autre), leur province de résidence et même - au moins pour les étudiant(e)s admis(es) dans des programmes de premier cycle autres que le B.Ed. et le doctorat en médecine - le type d'école secondaire ontarienne (anglaise, française ou mixte) fréquentée. Ce genre de raffinement n'est plus possible sans traitement statistique complexe dans le cas des données du Ministère de l'éducation concernant les élèves du secondaire, parce que les élèves francophones des écoles anglaises et des écoles séparées offrant des classes au-delà de la 9e année ne pouvent y être repérés facilement. Tant et si bien que le seul groupe de jeunes francophones de l'Ontario que les diverses sources de données permettent de suivre facilement, presqu'à la trace - du début de leurs études secondaires jusqu'à leur première inscription dans une université ontarienne - sont les diplômé(e)s de langue maternelle française des écoles françaises et mixtes de la Province. En raison de son mandat, le Groupe de travail a donc décidé de concentrer

son attention sur ces "Franco-Ontarien(ne)s" et de comparer leur comportement et leur situation avec ceux des autres élèves et diplômé(e)s des écoles secondaires ontariennes.

4.3 En portant surtout sur les diplômé(e)s francophones des écoles secondaires françaises et mixtes de l'Ontario, l'analyse faite par le Groupe de travail a au moins le mérite de mesurer le comportement et la situation de jeunes dont on peut être certain du caractère francophone et du caractère ontarien. Cette analyse n'exclut pas, par ailleurs, toute possibilité de l'élargir à l'ensemble des étudiant(e)s de langue maternelle française de l'Ontario inscrit(e)s à une université ontarienne puisque:

(a) les données fournies par le Centre des admissions permettent de suivre - lors de leur première inscription à l'université en Ontario - tous les diplômé(e)s du secondaire ontarien qui sont de langue française, y compris ceux et celles dont l'identification était difficile au secondaire parce qu'ils (elles) y étaient inscrit(e)s à une école anglaise;

(b) les données fournies par les universités, du moins par l'Université d'Ottawa, permettent d'y ajouter tous les francophones - de date récente ou non - qui déclarent l'Ontario comme province de résidence.

Autrement dit, le "choix" méthodologique fait par le Groupe de travail l'empêche de décrire avec exactitude ce qui se passe pour l'ensemble des francophones de l'Ontario dans l'ensemble des écoles secondaires (y compris les écoles secondaires anglaises). Mais il ne l'empêche pas de savoir avec précision combien de jeunes diplômé(e)s de langue maternelle française, provenant d'une école ontarienne quelconque, sont parvenu(e)s à s'inscrire à une des universités ontariennes et dans quel secteur.

5. Ces précisions méthodologiques étant apportées, trois constatations de base se dégagent de l'analyse de la situation des Franco-Ontarien(ne)s en ce qui a trait aux études postsecondaires. La première est que le niveau général de scolarisation des francophones de l'Ontario est encore inférieur à celui des autres résident(e)s de la Province. Cette situation risque par ailleurs de durer encore longtemps étant donné le comportement des jeunes Franco-Ontarien(ne)s au niveau du secondaire, entre celui-ci et l'université, et à l'université. Ce comportement sera par ailleurs d'autant plus difficile à modifier que les services universitaires disponibles en français

sont déficients, surtout dans certaines régions et - dans toutes les régions - pour ce qui est de certains champs d'études. Chacune de ces constatations est élaborée dans les trois prochaines sections.

Les indicateurs globaux

6. Bien que ce ne soit pas le lieu d'en faire ici l'historique, il faut d'abord dire que la situation des francophones de l'Ontario - en matière d'éducation - s'est grandement améliorée au cours du dernier quart de siècle. Les progrès ont été particulièrement sensibles en ce qui concerne le niveau général de scolarisation et la participation aux études secondaires. Plusieurs facteurs ont contribué à cette amélioration, dont l'élaboration progressive d'un réseau d'écoles secondaires françaises permettant à des jeunes Franco-Ontarien(ne)s de pouvoir poursuivre leurs études au-delà de la 8e année dans leur propre langue; et de pouvoir ainsi accéder plus facilement aux collèges et aux universités. Si bien que le nombre d'analphabètes(1), de 15 ans et plus, par exemple, est passé de 79.7% à 31.5% entre 1961 et 1981. De même, il y a beaucoup plus de jeunes francophones fréquentant l'université qu'en 1961 (17% en 1981 contre 13.8% en 1961); et beaucoup plus, proportionnellement, qui s'engagent dans les études secondaires qu'il y a vingt cinq ans. Il y en a plus aussi qui y persévèrent au moins jusqu'à la 12e année, comme on le verra plus loin. Il reste, bien sûr, d'importants problèmes à résoudre, dont celui des disparités régionales dans ces domaines. Mais les progrès n'en sont pas moins très réels.

7. Quoi qu'il en soit cependant de ces progrès et de leurs causes, il n'en demeure pas moins que les Ontarien(ne)s dont la langue d'usage est le français se trouvent encore dans une situation moins favorable que leurs concitoyen(ne)s pour ce qui a trait au niveau général d'éducation. Puisque notre propos concerne plus particulièrement le niveau des études universitaires, constatons d'abord, au tableau 1, que le pourcentage des francophones de 15 à 24 ans en voie de terminer leurs études secondaires ou de fréquenter à temps complet les collèges et universités est moindre (42.6%) que celui de leurs concitoyen(ne)s non-francophones (46.5%). Par ailleurs, les jeunes de 20-24 ans qui sont effectivement aux études, et qui fréquentent une université, sont encore moins nombreux(ses) chez les francophones (17.0%) que chez les autres (21.0%). On peut croire que cette situation n'est pas près de changer quand on considère que seulement 2.10% des 20-24 ans pour qui le français est la langue

---

(1) Toute personne n'ayant pas neuf ans de scolarité est considérée comme fonctionnellement analphabète.

d'usage, et qui sont diplômé(e)s d'une école française ou mixte de l'Ontario, se sont inscrit(e)s pour la première fois à une université ontarienne en 1981, contre 3.7% du groupe d'âge correspondant du reste de la population. Il s'ensuit que le retard des francophones de l'Ontario pour ce qui est du niveau d'éducation universitaire, tel qu'il peut être mesuré en terme de pourcentage de la population adulte détenant un diplôme universitaire (7.1% des francophones de l'Ontario comparativement à 9.4% pour les autres), n'est sans doute pas près d'être comblé.

8. Les données figurant au tableau 2 éclairent, sous un autre angle, l'état d'infériorité des Ontarien(ne)s dont la langue d'usage est le français par rapport au reste de la population. Ces données indiquent en effet que sauf en ce qui concerne l'enseignement secondaire et surtout primaire, les taux "francophones" de participation à diverses professions requérant un niveau d'instruction plus ou moins élevé étaient, en 1981, toujours inférieurs - et parfois de beaucoup - aux taux du reste de la population. Ces taux "franco-ontariens" sont en réalité, dans plus des 2/3 des cas, inférieurs aux taux "franco-canadiens" dont plusieurs sont à leur tour, et malgré l'effet équilibrant que les taux québécois doivent bien avoir - tout juste égaux ou inférieurs aux taux des autres citoyen(ne)s canadien(ne)s.

Les facteurs de continuité

9. Malgré une très nette amélioration au cours du dernier quart de siècle, la situation des Franco-Ontarien(ne)s demeure donc inférieure à celle du reste de la population de la Province, notamment en ce qui concerne l'enseignement supérieur. Or, cette dernière caractéristique de la situation franco-ontarienne risque de durer encore longtemps étant donné l'influence de deux phénomènes particuliers. Le premier concerne le comportement des jeunes élèves francophones au niveau des études secondaires; le second concerne le taux de passage des jeunes diplômé(e)s du niveau secondaire au niveau universitaire. Dans l'un et l'autre cas, l'analyse des facteurs influençant ces phénomènes suggère que - s'ils ne sont pas neutralisés de quelque manière - la faiblesse relative de la situation des Franco-Ontarien(ne)s en matière d'éducation supérieure risque de se perpétuer.

10. Les progrès accomplis par les Franco-Ontarien(ne)s en ce qui concerne les études secondaires, depuis les dernières années, ont été probants. La meilleure preuve en est l'amélioration très nette du taux de persévérance des jeunes élèves francophones au niveau des études secondaires. Il y a vingt ans, à peine le quart des élèves francophones s'inscrivant en 9e année se rendaient jusqu'à la 12e, et moins de 10% persévéraient jusqu'à la 13e année. De nos jours, les taux de persévérance correspondants s'établissent - pour ce qui concerne les élèves

francophones - autour de 75% (en ce qui a trait à la 12e année) et de 25% (en ce qui a trait à la 13e année). L'amélioration fut donc particulièrement sensible entre la 9e et la 12e année, comme le montre le tableau 3 rapportant les données relatives aux années récentes. À tel point que l'écart constaté au début de cette période dans les taux respectifs de persévérance jusqu'à la 12e année des francophones des écoles françaises et mixtes par rapport à ceux des autres élèves du secondaire ontarien, a été plus que comblé depuis. Cela dit, il y a cependant deux autres aspects de ce qui se passe, au niveau du secondaire, qui ne manquent pas d'inquiéter lorsqu'on les examine du point de vue de l'accès des jeunes francophones de la Province à l'université.

10.1 Le premier de ces aspects concerne la faible proportion des élèves francophones de 12e année des écoles françaises et mixtes qui poursuivent leurs études secondaires en 13e année (c'est-à-dire jusqu'à l'année normalement préalable à l'admission à l'université) par rapport à ce qui se passe dans le cas des autres élèves de 12e année. Le tableau 3 montre aussi, que s'il est vrai que le taux de persévérance des francophones entre la 9e et la 12e année s'est accru considérablement au cours des dernières années, il n'a pas bougé entre la 12e et la 13e année. Si bien que le taux de persévérance des francophones des écoles françaises et mixtes, applicable à l'ensemble du secondaire (c'est-à-dire de la 9e à la 13e année), n'a progressé que très modestement au cours des dernières années, oscillant entre 21% et 24%, comparativement à 31% - 33% dans le cas des autres élèves du secondaire. Autrement dit, dans l'ensemble de la province, un jeune francophone sur quatre - s'inscrivant en 9e année dans une école française ou mixte - parvient à se rendre à la porte de l'université; alors que la proportion est de un sur trois dans le cas des autres élèves du secondaire. Les données rapportées au tableau 4 montrent que, sauf dans la région du Centre de la Province, cet écart est encore plus marqué partout ailleurs, incluant l'Est où, même si le taux de persévérance des francophones est relativement plus élevé que dans les autres régions, il demeure inférieur à celui des autres élèves du secondaire pour cette même région. Il est bien évident que le retard des Franco-Ontarien(ne)s en matière d'études supérieures ne sera pas réduit tant que cet écart, dans le comportement des jeunes, ne sera pas lui-même comblé.

10.2 Le deuxième aspect peu encourageant de la situation des francophones au niveau secondaire concerne les aspirations des élèves en ce qui concerne la poursuite de leurs études. À ce sujet, un sondage réalisé en 1974-75, par

les professeurs Bordeleau et Desjardins(1), auprès des élèves francophones de 12e et 13e année avait montré que seulement 29% d'entre eux envisageaient de se diriger vers des études universitaires, ce taux ayant tendance à être plus élevé dans les écoles françaises et moins élevé dans les écoles mixtes. Ce niveau d'aspiration paraissait d'autant plus faible que des recherches équivalentes - notamment celles du professeur Anicef - faites auprès de l'ensemble des élèves du secondaire, quelle que soit leur langue - montraient qu'il était plus élevé dans le cas de l'ensemble des élèves du secondaire que ce qui avait été mesuré par Bordeleau et Desjardins pour les francophones.

Or, une autre enquête faite au printemps 1984, cette fois par les professeurs Poirier, Gagné et Lapointe(2), auprès des élèves de 12e année des écoles françaises et mixtes, confirme que près de dix ans plus tard, les choses n'ont pas changé. Les données rapportées au tableau 5 montrent en effet que la proportion des élèves francophones de 12e année qui envisageaient de poursuivre des études universitaires n'a pas bougé et se situe toujours à 29%.

11. Les différences constatées au paragraphe précédent entre le comportement des élèves francophones des écoles secondaires françaises et mixtes et celui des autres élèves des écoles publiques de la Province, se retrouvent également lorsqu'on mesure la propension des uns et des autres à passer du niveau secondaire au niveau universitaire. Cette propension a été mesurée par le calcul d'un taux de passage du secondaire à l'université. Celui-ci s'obtient en comparant le nombre de diplômé(e)s des écoles secondaires nouvellement inscrit(e)s à une université ontarienne en septembre d'une année donnée, au nombre d'élèves inscrit(e)s en 13e année au cours de l'année scolaire précédente.

11.1 Le tableau 6 résume l'évolution de ces taux de passage, au cours des quatres dernières années disponibles, pour l'ensemble de la province selon le type d'école secondaire

---

(1) BORDELEAU, G. et DESJARDINS, L.M., L'avenir des étudiants franco-ontariens de 12e et 13e année, 1974-75 (Janvier 1976).

(2) Les résultats complets de cette enquête, faite par trois professeurs de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa, seront sans doute publiés bientôt. Les résultats dont il est fait mention dans le présent rapport proviennent de LAPOINTE, Maurice, Profil des étudiants francophones de 12e année de l'Ontario (miméographié, 90 pages).

fréquentée, et pour chaque région dans le cas des écoles secondaires publiques. Il ressort très clairement de ce tableau que le taux de passage des francophones à l'université:

(a) est constamment, et dans toutes les régions, inférieur d'au moins 15% à celui des autres élèves des écoles anglaises et mixtes;

(b) est dramatiquement faible dans deux régions, le Nord-Ouest et l'Ouest, où les francophones sont relativement peu nombreux et où, comme on le verra plus en détail plus loin, une très forte proportion de la population francophone (plus de 80%), gagne sa vie dans des occupations manuelles.

11.2 Les données rapportées au tableau 7 suggèrent, par ailleurs, que les taux de passage entre les niveaux secondaire et universitaire sont influencés par la situation socio-économique. Ces données, qui concernent les comtés de l'Est de l'Ontario au cours des cinq dernières années de la précédente décennie, indiquent en effet que - quel que soit le régime linguistique des écoles prises en considération - le taux de passage du secondaire à l'université a tendance à diminuer au fur et à mesure qu'on s'éloigne d'Ottawa et qu'on s'enfonce dans des régions moins urbanisées ou à prédominance rurale. Ces données n'ont malheureusement pas pu être mises à jour avant la rédaction du présent rapport. L'existence d'un lien étroit entre la situation socio-économique et l'accession à l'université est néanmoins confirmée par d'autres données plus récentes. Par exemple, le sondage dont il fut question au paragraphe 10.2 a aussi permis de constater qu'il existe une forte corrélation entre le niveau d'aspiration respectif des répondant(e)s et l'occupation de leur père. Les données rapportées au tableau 8 indiquent en effet clairement que les élèves qui envisageaient le plus souvent des études universitaires étaient ceux dont le père exerçait une profession (53% se dirigeaient vers l'université) - ou était associé au monde de la santé (62%) ou de l'éducation (71%). Inversement, les répondant(e)s dont le père était travailleur manuel ou employé à un métier technique envisageaient, moins souvent que la moyenne, de poursuivre leurs études à l'université. Ces résultats du sondage aident par ailleurs à comprendre les données rapportées au tableau 6 concernant les taux de passage des francophones à l'université, au cours des années récentes, notamment

lorsqu'on compare les taux dans les régions du Nord-Ouest et de l'Ouest avec celui des autres régions.

Une bonne partie de ces disparités régionales dans les taux de passage reflètent vraisemblablement les différences qui existent, d'une région à l'autre, dans la structure des occupations et le statut socio-économique qui en découle; il en sera question plus en détail au paragraphe 18.

Il est bien évident que la faiblesse relative du taux de passage des francophones du secondaire à l'université ne peut, tant qu'elle ne sera pas corrigée, que contribuer à perpétuer le retard déjà pris par eux en ce qui concerne les études universitaires. Cela dit, les données dont il est question au présent paragraphe suggèrent que cette situation sera sans doute longue à corriger car elle est vraisemblablement un des sous-produits de la situation socio-économique générale des Franco-Ontarien(ne)s.

La situation universitaire proprement dite

12. L'ensemble des données dont il a été question à la section précédente, relativement aux taux de persévérance au niveau des études secondaires et aux taux de passage à l'université, indiquent clairement que les jeunes Franco-Ontarien(ne)s persévèrent beaucoup moins que leurs camarades de classe jusqu'à la 13e année, et que ceux et celles qui le font se dirigent moins souvent vers l'université. Ces données montrent que - dans l'ensemble de la province et pour chaque groupe de 100 élèves accédant à la 9e année à un moment donné - 9 francophones par rapport à 17 jeunes anglophones s'inscriront éventuellement à temps complet dans une université ontarienne, soit près de deux fois moins. Et tout indique que cette situation est encore plus défavorable aux francophones dans les régions autres que celles du Centre et de l'Est de la Province. Les francophones accèdent donc beaucoup moins souvent que les autres Ontarien(ne)s aux études universitaires. Il reste à savoir si ceux et celles qui parviennent à ce niveau s'y comportent de la même manière que les autres; et si, plus particulièrement, ils (elles) y réussissent aussi bien. Ces deux questions sont abordées aux paragraphes 14 et 15 ci-dessous. Mais avant d'y arriver, et dans le but de les replacer dans une perspective adéquate, il est utile de dresser un bilan des programmes d'études qui sont présentement disponibles entièrement ou partiellement en français à l'Ontario.

13. Le tableau 9 dresse le bilan, par discipline et par cycle, des programmes que les institutions universitaires ontariennes

offrent entièrement ou partiellement[1] en français au niveau du premier cycle. Un simple coup d'oeil sur ce bilan montre que la disponibilité des programmes d'études offerts entièrement en français en Ontario est réduite; et ce aussi bien en terme de champs d'études qu'en terme de niveaux d'études et de régions. Quant aux programmes offerts partiellement en français, ils sont bien sûr plus nombreux, mais ils se limitent presque exclusivement au niveau des études du premier cycle.

13.1 Il faut, en effet, d'abord constater que les francophones sont beaucoup mieux servis, dans leur langue, dans les domaines des arts et des humanités, du commerce et de l'administration, de l'éducation, du droit, des sciences sociales et de la théologie, que dans les domaines des sciences pures et appliquées et des sciences de la santé.

13.1.1 C'est en effet dans les premiers champs d'études précités que se concentre la plus forte proportion de programmes entièrement disponibles en français. En réalité, un large éventail de disciplines faisant partie de ces secteurs sont disponibles au moins partiellement en français dans au moins une université ou un collège, et souvent dans plusieurs institutions simultanément.

13.1.2 C'est beaucoup moins le cas dans le secteur des sciences pures et du génie où seul le Collège militaire royal de Kingston offre des programmes entièrement en français en informatique, en mathématiques, en physique et dans diverses branches du génie. Aucun autre programme n'est, dans ce secteur, entièrement disponible en français ailleurs, pas même à l'Université d'Ottawa où, toutefois:

(a) la plupart des cours de base en sciences pures, en informatique et en mathématiques sont disponibles en français;

---

(1) Dans le présent rapport, un programme d'études sera réputé être entièrement disponible en français lorsqu'il est possible d'en compléter toutes les exigences dans cette langue, quitte à ne pas pouvoir avoir accès en français à certaines options. Le qualificatif partiellement sera utilisé lorsque l'étudiant(e) doit compléter certaines exigences - plus ou moins étendues - en anglais. Il sera par ailleurs question d'un programme bilingue lorsque l'étudiant(e) doit suivre des enseignements dans les deux langues officielles.

(b) certaines disciplines, telles la biologie, la chimie, l'informatique et les mathématiques, ont accru sensiblement - au cours des dernières années - le nombre de cours offerts en français au-delà de la première année;

(c) il est en principe possible pour un francophone d'avoir un directeur de thèse francophone ou bilingue, d'accomplir ses travaux de laboratoires en français, et de rédiger sa thèse de maîtrise ou de doctorat dans cette langue.

13.1.3 Quant au secteur des sciences de la santé, la situation varie selon les champs d'études.

(a) En science de l'activité physique (éducation physique et kinanthropologie), il est possible pour un francophone de faire, entièrement dans sa langue, des études de baccalauréat et de maîtrise.

(b) En sciences infirmières, aucun enseignement en langue française n'est disponible en Ontario au niveau des études supérieures. Quant au niveau du 1er cycle, une bonne partie des cours en sciences infirmières proprement dites - sauf quatre ou cinq et une partie de l'enseignement clinique - sont disponibles en français à l'Université d'Ottawa. Les cours de sciences de base (anatomie, physiologie, etc.) ne sont toutefois pas encore disponibles dans cette langue, en tout cas pas à Ottawa.

(c) En médecine, aucun enseignement n'est disponible en langue française au niveau pré-clinique (les deux premières années du programme). Quant aux études cliniques, il est parfois possible pour un francophone d'y accomplir, à l'Université d'Ottawa, une partie de son stage en milieu hospitalier dans sa langue; mais la chose reste rare et ne concerne toujours qu'une portion peu significative de son stage.

Il faut finalement constater, avant de passer à un autre aspect de la question, que le bilan dressé au tableau 9 ne porte que sur les disciplines et les champs d'études au

moins partiellement disponibles en français, au niveau du premier cycle, quelque part en Ontario. Il est muet sur ce qui ne s'offre nulle part en français en Ontario, à ce niveau, comme - par exemple - l'architecture, l'urbanisme, la foresterie, l'art dentaire, la pharmacie, et plusieurs autres.

13.2 Cela dit, même dans les secteurs relativement bien pourvus en programmes disponibles entièrement en français - le nombre de ces programmes est d'autant plus restreint qu'on progresse vers les études supérieures.

13.2.1 La proportion des programmes de maîtrise offerts entièrement ou partiellement en français en Ontario, par rapport à ceux qui le sont en anglais, est bien moindre que celle correspondant au niveau du premier cycle.

(a) Par exemple, même si au moins une université ontarienne (il s'agit de l'Université d'Ottawa) offre des programmes de baccalauréat en arts visuels, en communication, en musique et en récréologie entièrement disponibles en français, elle n'offre pas de programme de maîtrise dans ces disciplines. Il n'y a donc aucun programme de ce niveau, dans ces disciplines, qui est disponible - même partiellement - en français en Ontario.

(b) Le nombre de cours offerts en français dans les programmes de maîtrise en sciences et en génie est si restreint qu'il n'est guère possible de parler de programmes offerts partiellement en français.

(c) Quant aux sciences de la santé, il n'y a qu'en éducation physique et en kinanthropologie qu'il soit possible d'étudier en français au niveau de la maîtrise, des programmes étant offerts à ce niveau à l'Université d'Ottawa.

13.2.2 Quant au niveau du doctorat, des programmes sont disponibles en français dans les disciplines suivantes: droit, éducation, études anciennes, géographie, histoire, lettres françaises, linguistique, philosophie, psychologie, sciences religieuses et théologie.

(a) Aucune des institutions universitaires bilingues de l'Ontario n'offre cependant de programme de doctorat dans les disciplines ou champs d'études suivants: administration, arts visuels, communication, criminologie, éducation physique, kinanthropologie, musique, récréologie, sociologie et science politique. Il n'y a donc aucun programme de doctorat disponible en français dans ces domaines, en Ontario, pas même partiellement.

(b) Il n'y en n'a pas non plus dans aucune des disciplines faisant partie des secteurs des sciences naturelles, du génie et des sciences de la santé.

13.3. Il importe finalement de constater que la disponibilité des programmes universitaires en français est fort inégale d'une région à l'autre.

13.3.1 En effet, une très forte proportion des programmes offerts entièrement en français est concentrée dans l'Est de l'Ontario, aux universités d'Ottawa et St-Paul, au Collège dominicain et au Collège militaire royal de Kingston. Au niveau du premier cycle, il y a à vrai dire peu de programmes - autres que dans les secteurs des arts, des sciences sociales et de l'éducation - qui sont offerts entièrement en français ailleurs que dans l'Est. Et cette concentration est encore plus forte en ce qui concerne les études avancées, seulement quelques programmes de maîtrise mais aucun programme de doctorat n'étant, en-dehors d'Ottawa, offerts entièrement ou au moins partiellement en français.

13.3.2 Les régions du Centre-Nord et du Nord-Est ne comptent aucun programme de doctorat en français. Par ailleurs, seulement un programme de maîtrise y est entièrement disponible dans cette langue, à l'Université Laurentienne: il s'agit d'un programme de maîtrise en lettres françaises, offert en collaboration avec l'Université d'Ottawa. Par ailleurs, une partie des vingt et un programmes de baccalauréat, identifiés comme étant offerts entièrement en langue française par l'Université Laurentienne et le Collège de Hearst, le sont en réalité à peine tellement les options y sont rares et la rotation des cours forte. C'est le cas, selon nos informations, des programmes en

anthropologie, en géographie, en science politique et en sociologie, qui correspondent davantage à des programmes de concentration qu'à des programmes complets de baccalauréat spécialisé.

13.3.3 Quant au reste de la Province (Centre, Ouest, Nord-Ouest), il ne s'y trouve aucun programme universitaire de maîtrise ou de doctorat offert en français, même partiellement. Il ne s'y trouve non plus aucun programme de baccalauréat entièrement offert en français, ceux qui sont disponibles dans cette langue ne l'étant que partiellement.

La disponibilité des programmes d'études universitaires offerts en français est réduite en Ontario, surtout à l'extérieur d'Ottawa; et elle l'est encore plus dans le cas des programmes entièrement offerts en français. D'où deux questions subsidiaires: ce manque de disponibilité influence-t-il les choix faits par les diplômé(e)s francophones de 13e année lorsqu'il(elles) s'inscrivent pour la première fois à une université ontarienne? Et cela affecte-t-il les chances de succès, à l'université même, des Franco-Ontarien(ne)s qui y parviennent?

14. Il n'est pas facile d'évaluer s'il existe un rapport de cause à effet entre la disponibilité des programmes en français et l'orientation, au niveau universitaire, des étudiant(e)s d'origine franco-ontarienne.

14.1 Divers indices permettent de croire qu'un tel rapport a peut-être existé dans le passé. On peut invoquer, à l'appui de cette hypothèse, la situation de la francophonie ontarienne en ce qui a trait à l'exercice des diverses professions exigeant une formation postsecondaires qui n'étaient - et ne sont pas encore, la plupart du temps - disponible qu'en anglais en Ontario. Un réexamen, sous cet angle, des données déjà reproduites au tableau 2 montrent en effet que le taux de participation des Franco-Ontarien(ne)s était, en 1981, six fois inférieur à celui des autres Ontarien(ne)s en ce qui concerne la pharmacie; cinq fois dans le cas des dentistes; plus de deux fois dans le cas des avocats et notaires, et des architectes et ingénieurs; et deux fois ou très près de deux fois dans le cas des psychologues, des médecins et chirurgiens, et des infirmier(ère)s. Or, toutes ces professions ont pour caractéristique commune de ne pas avoir été accessibles en français en Ontario. Elles ne le sont d'ailleurs toujours pas, à l'exception de la psychologie, du droit et, mais plus partiellement, des sciences infirmières, pour lesquels des programmes de

formation professionnelle sont maintenant disponibles en français à l'Université d'Ottawa. Par contre, dans des secteurs où il existe depuis quelque temps des programmes postsecondaires de formation professionnelle offerts en français, la participation des Franco-Ontarien(ne)s aux professions correspondantes se compare favorablement à celle du reste de la population de la Province. C'est le cas, notamment, de divers emplois reliés aux sciences sociales et à l'éducation. Dans ce dernier secteur, il faut aussi prendre en considération que le nombre d'enseignant(e)s franco-ontarien(ne)s pour 1000 personnes - très élevé par rapport à celui du reste de la population (12°/•• par rapport à 7.7°/•• au niveau primaire, et 6°/•• par rapport à 5.1°/•• au niveau secondaire) - témoigne sans doute aussi du fait que le domaine scolaire a longtemps été le domaine privilégié de l'affirmation franco-ontarienne; si bien qu'accéder à la profession d'enseignant(e), en plus d'être possible en français, équivalait à accéder à un statut privilégié par les valeurs sociales ambiantes. Au surplus, il était aussi possible d'avoir accès à ce statut après une formation professionnelle relativement courte par rapport à celle exigée pour d'autres professions.

14.2 Les données reproduites au tableau 10 permettent par ailleurs de comparer les choix faits, dans l'ensemble de la Province, par les jeunes Franco-Ontarien(ne)s et les autres diplômé(e)s du secondaire au moment de leur première inscription dans une université ontarienne(1). On y remarque, en particulier, que les jeunes diplômé(e)s francophones des écoles secondaires françaises et mixtes s'inscrivent moins souvent que les autres, au niveau universitaire, en humanités et en sciences sociales, et en sciences pures et appliquées (incluant le génie et les autres champs d'études apparentés aux sciences naturelles)(2). Par contre, on y constate aussi que les diplômé(e)s francophones des écoles françaises et mixtes

---

(1) Les données publiées aux tableaux 10 et 11 ne font pas état des inscriptions en droit, en éducation et en médecine parce que les étudiant(e)s ontarien(ne)s ne peuvent s'y inscrire directement après la 13e année, ces disciplines exigeant des études universitaires préalables.

(2) Cela n'est pas vrai dans le cas des diplômé(e)s francophones des écoles anglaises, dont la répartition des choix ressemble davantage à celle des non-francophones.

s'inscrivent proportionnellement plus souvent que les autres dans des programmes en beaux-arts et en sciences sociales appliquées, en éducation physique, en commerce et administration, et en sciences infirmières. Sur la base de ces données, il n'est pas possible de confirmer ou d'infirmer clairement l'hypothèse énonçant qu'un lien naturel existe entre la disponibilité de programmes en français et les choix faits par les jeunes Franco-Ontarien(ne)s qui s'inscrivent pour la première fois dans une université.

(a) D'un côté, certaines données accréditent la validité d'une telle hypothèse en montrant qu'un secteur comme celui des sciences pures et appliquées, où aucun programme n'est actuellement disponible entièrement en français en Ontario(1), est également peu populaire auprès des jeunes Franco-Ontarien(ne)s; et qu'au contraire, certains secteurs particulièrement populaires auprès de ces dernier(ère)s - comme l'administration et l'éducation physique - sont des secteurs où les programmes sont entièrement disponibles en français, jusqu'à la maîtrise inclusivement, au moins dans une institution dans la Province.

(b) D'un autre côté cependant, on peut douter de la validité de cette hypothèse quand on constate que ce n'est certainement pas la présence de programmes en langue française - puisqu'il n'y en n'a pas qui le soit entièrement dans la Province - qui peut expliquer la popularité des études en sciences infirmières auprès des francophones. De même, on peut se demander pourquoi les diplômé(e)s francophones des écoles françaises semblent choisir - moins souvent que les autres diplômé(e)s - les humanités et les sciences sociales, alors que ces programmes d'études universitaires sont présentement les plus largement disponibles en français en Ontario.

14.3 Pour tâcher d'en savoir plus long sur le lien entre la langue d'enseignement et les choix universitaires faits par les Franco-Ontarien(ne)s, nous avons comparé les choix faits par les jeunes diplômé(e)s de langue française du

---

(1) À l'exception des programmes en génie du Collège militaire royal de Kingston, qui sont cependant sujets à des conditions très particulières d'admission.

secondaire ontarien dans l'ensemble des universités ontariennes - au moment de leur première inscription - aux choix faits par ceux et celles s'étant inscrit(e)s à l'Université d'Ottawa, c'est-à-dire dans une institution où la plupart des programmes qu'ils (elles) pouvaient alors choisir étaient entièrement disponibles en français, sauf en sciences en génie et en sciences infirmières. Les données pertinentes sont rapportées au tableau 11. On y remarque que la distribution des choix faits par l'ensemble des diplômé(e)s francophones de la province varie sensiblement, selon qu'on les compile pour l'ensemble des universités ou séparément pour ceux et celles s'étant inscrit(e)s à l'Université d'Ottawa.

(a) Les humanités et les sciences sociales, et aussi l'administration - c'est-à-dire des secteurs où les programmes d'études y sont largement disponibles en français - sont plus fréquemment choisis par les diplômé(e)s francophones s'inscrivant à l'Université d'Ottawa que par les francophones s'étant inscrit(e)s ailleurs; et cela est encore plus vrai dans le cas des francophones provenant de l'Est de l'Ontario. Quant on compare par ailleurs les données des tableaux 10 et 11, on constate que la proportion des diplômé(e)s francophones qui s'étaient alors inscrit(e)s en humanités ou en sciences sociales, ou en administration - dépassait de beaucoup celle des anglophones inscrit(e)s dans les champs d'études correspondant dans l'ensemble des universités ontariennes.

(b) Par contre, les sciences infirmières demeurent - même à l'Université d'Ottawa où les programmes n'y sont pourtant pas encore entièrement disponibles en français - beaucoup plus populaires chez les diplômé(e)s francophones provenant de l'Est qui s'y inscrivent que chez les diplômé(e)s anglophones inscrit(e)s dans l'ensemble des universités ontariennes, tel que cela ressort d'une comparaison des données rapportées aux tableaux 10 et 11.

14.4 Il est donc difficile d'évaluer dans quelle mesure la disponibilité ou la non-disponibilité des programmes d'études en français influence significativement les choix faits par les jeunes diplômé(e)s francophones du secondaire lorsqu'ils(elles) accèdent aux études universitaires. En fait, l'ambiguïté des conclusions qu'on peut tirer à partir des données dont nous disposions à ce sujet suggère que d'autres facteurs que la langue d'enseignement ont influencé, et continuent

vraisemblablement d'influencer, les choix des étudiant(e)s francophones au moment de leur accession aux études universitaires. Par exemple, il est plausible de postuler que les valeurs ambiantes - et les modèles de comportement dont les jeunes s'inspirent plus ou moins consciemment au moment de leurs choix universitaires - sont aussi des facteurs importants pour expliquer la popularité relative du baccalauréat en sciences infirmières chez les jeunes diplômées franco-ontariennes. À contrario, il est également plausible de considérer qu'il existe un lien - difficile à évaluer mais réel - entre l'état où s'est longtemps trouvé l'enseignement des mathématiques et des sciences dans les écoles secondaires françaises de l'Ontario, et la faiblesse relative de la participation des francophones de l'Ontario aux professions "scientifiques"(1) - et la plus faible popularité des sciences et du génie dans les choix universitaires des diplômé(e)s francophones. Quoiqu'il en soit cependant du jeu et de l'importance relative des facteurs qui influencent significativement ces choix, la langue d'enseignement des programmes universitaires est au moins un des facteurs, parmi d'autres, qui pèsent sur eux. Et même s'il est probable que la multiplication des programmes universitaires en français dans les secteurs où ils sont rares n'y provoquerait sans doute pas à court terme une grande augmentation des inscriptions franco-ontariennes, surtout quand on y ajoute le facteur démographique dont il sera question au paragraphe 17, il n'en reste pas moins que cette occurence enlèverait du chemin un obstacle qui rend l'accès à certains champs d'études universitaires encore plus difficile aux jeunes Franco-Ontarien(ne)s; et ce, quelles que soient les autres facteurs pouvant par ailleurs influencer leur comportement.

15. Quant à savoir si les jeunes diplômé(e)s francophones réussissent aussi bien, au premier cycle universitaire, que les autres diplômé(e)s du secondaire ontarien, il s'agit là d'une question d'autant plus complexe que les données la concernant sont difficiles à accumuler pour l'ensemble de la Province. Cela dit, le tableau 12 résume les principaux résultats d'une étude faite à l'Université d'Ottawa par le Bureau de recherche institutionnelle et concernant les cohortes de diplômé(e)s de 13e année de l'Ontario s'étant inscrit(e)s en septembre 1977, 1978, 1979 et 1980 respectivement.

---

(1) Voir, par exemple, le tableau 2, en ce qui concerne les architectes et les ingénieurs.

15.1 Les données figurant à ce tableau indiquent qu'au cours des quatre dernières années pour lesquelles la compilation était possible, environ 59% des diplômé(e)s de 13e année inscrit(e)s à un programme de premier cycle cinq ans auparavant avaient réussi à obtenir au moins un baccalauréat (général, avec concentration ou avec spécialisation). Quant aux diplômé(e)s francophones des écoles secondaires françaises et mixtes, ils (elles) ont fait au moins aussi bien que la moyenne générale; et leur taux de diplomation fut, dans l'ensemble, meilleur que celui des cohortes anglophones correspondantes en provenance des écoles anglaises et mixtes. Cette supériorité s'explique, si on se fie aux données du tableau 12, par le fait que dans l'ensemble, les diplômé(e)s francophones de 13e année qui se sont inscrit(e)s dans les divers programmes de premier cycle de l'Université d'Ottawa en 1977, 1978, 1979 et 1980, ont en général - sauf ceux et celles inscrit(e)s en sciences et en génie - réussi plus souvent à y obtenir au moins un baccalauréat en dedans de cinq ans.

15.2 Cela dit, cette supériorité globale a eu tendance à diminuer, passant de 12% pour ce qui concerne les cohortes de 1977 à 4% en ce qui concerne celles de 1980. Quant au taux de diplomation des diplômé(e)s francophones de 13e année s'étant inscrit(e)s à la Faculté des sciences et de génie il a toujours été, pour les mêmes quatre cohortes, inférieur à la moyenne, et plus particulièrement à celui des diplômé(e)s anglophones du secondaire ontarien.

15.3 Il est hasardeux de tirer des conclusions claires de cette étude malheureusement trop restreinte. Les données précitées n'en suggèrent pas moins quelques pistes de réflexion.

(a) Il n'est pas impossible, par exemple, que le fait que la majeure partie des cours de la Faculté des sciences et de génie soient enseignés en anglais soit pour quelque chose dans le succès plus mitigé des francophones; surtout quand on considère - comme les données reproduites au tableau 13 nous permettent de le faire - que les diplômé(e)s francophones de 13e année s'étant inscrit(e)s à l'Université d'Ottawa (et, en particulier à la Faculté des sciences et de génie) témoignent en général de notes de 13e année supérieures à la moyenne de celles obtenues par l'ensemble des diplômé(e)s nouvellement admis(es) à l'Université, et par les diplômé(e)s anglophones des écoles anglaises et mixtes.

(b) Il se pourrait également que le succès mitigé que semblent obtenir les diplômé(e)s francophones de 13e année en

sciences et en génie par rapport à celui des anglophones et de l'ensemble des diplômé(e)s de 13e année, alors que c'est le contraire qui a tendance à survenir dans les autres secteurs, soit un reflet de l'état particulier de l'enseignement en français des sciences et des mathématiques dans les écoles secondaires ontariennes.

Cela dit, il est également possible que d'autres facteurs interviennent pour expliquer le moindre succès des francophones en médecine. Une étude plus exhaustive nous permettrait de voir si cette situation se manifeste tout au cours du programme ou au tout début de celui-ci. Un fort taux relatif d'échec des étudiant(e)s francophones à la fin de la première année d'études - durant laquelle les cours sont assurés dans les deux langues - pointeraient davantage, comme source du problème, vers la qualité de la formation pré-universitaire qu'autre chose. De même, il serait utile de savoir si, proportionnellement, il y a autant de francophones que d'anglophones qui laissent leurs études en sciences avant d'y obtenir un baccalauréat, pour s'orienter vers un autre secteur (ex.: vers la médecine) et reculer ainsi à plus de cinq ans (le cadre utilisé dans cette étude) le temps d'obtenir un premier diplôme. En attendant que cela soit possible, le Groupe de travail en a déduit que - de toute manière - les francophones de l'Ontario n'y perdraient sûrement rien, et auraient au contraire toutes les chances d'y gagner, si on se préoccupait encore plus qu'en ce moment de la qualité de l'enseignement des sciences et des mathématiques au niveau secondaire; et si (il n'est pas interdit de rêver!) l'enseignement de ces disciplines se faisait plus souvent en français au niveau universitaire.

L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR: CONTRAINTE OU DÉFI?

16. L'ensemble des données dont il a été question dans la section précédente suggère déjà quels devraient être les points d'appui principaux d'une "stratégie franco-ontarienne" en matière d'expansion des services universitaires en français.

16.1 Mises bout à bout, ces données indiquent en effet que pour chaque groupe de 100 élèves arrivant à la 9e année à un moment donné, environ 9 jeunes diplômé(e)s francophones des écoles secondaires françaises et mixtes de l'Ontario accéderont éventuellement au niveau universitaire, alors que le chiffre correspondant pour les autres diplômé(e)s des écoles secondaires ontariennes sera approximativement de 17, soit près de deux fois plus. Et à plus long terme encore, si l'expérience de l'Université d'Ottawa à cet égard est typique, un peu plus de 5 des 100 jeunes francophones s'inscrivant en neuvième année finiront éventuellement par obtenir au moins un baccalauréat, alors que le chiffre correspondant pour les autres élèves de neuvième année sera de près de 10; et cela, malgré le fait qu'au niveau universitaire, la performance des Franco-Ontarien(ne)s semble au moins comparable à celles des autres jeunes ontarien(ne)s. À n'en pas douter, il y a de la place pour des améliorations. D'autant plus que ces données, valides pour ce qui se passe globalement dans l'ensemble de la province, cachent de grandes disparités régionales. En effet, certaines régions accusent des taux de persévérance au cours secondaire, et des taux de passage entre le secondaire et l'universitaire, qui sont bien en-dessous des moyennes provinciales; et aucune n'affiche, pour ce qui concerne les francophones (sauf peut-être dans la ville d'Ottawa même), des taux de persévérance et de passage égaux à ceux des autres jeunes Ontarien(ne)s. Tout cela sans parler du fait que dans toutes les régions de la province, mais encore plus au fur et à mesure qu'on s'éloigne d'Ottawa, les services universitaires disponibles en français sont inférieurs en nombre et en diversité à ce qui est disponibles en anglais; et ce à tous les niveaux, mais encore plus au fur et à mesure qu'on s'éloigne des cours de base du baccalauréat, et bien davantage encore lorsqu'on parle de programme d'études de maîtrise et de doctorat.

16.2 Il en découle trois objectifs principaux pour une "stratégie franco-ontarienne" d'expansion des services universitaires. Il faut, bien sûr, accroître d'une manière significative la disponibilité des programmes d'études offerts entièrement ou au moins partiellement en français en Ontario, et ce à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Il faut aussi, bien sûr, chercher à améliorer sensiblement la disponibilité des programmes

d'études en français, au moins partiellement, à la grandeur de la province et certainement, en tous les cas, dans les régions à forte concentration francophone comme le Centre-Nord et le Nord-Est. Ce sont là deux défis que les universités et les collèges universitaires bilingues ou francophones doivent continuer à relever avec acharnement. Mais il serait beaucoup plus facile d'atteindre cet objectif plus rapidement si ces institutions pouvaient compter annuellement sur une cohorte de nouvelles inscriptions franco-ontariennes plus importantes qu'elle ne l'est présentement. Cela signifie qu'il faut donc aussi - et c'est là l'objectif le plus important en vue d'une stratégie de développement à long terme des services universitaires en français en Ontario, chercher à modifier profondément le comportement des élèves francophones entre la neuvième année et l'accès à l'Université - et même avant la 9e année, lorsqu'on se rappelle ce qui fut dit au paragraphe 10 à propos des niveaux d'aspiration - de manière à le rendre aussi équivalent que possible à celui des autres jeunes Ontarien(ne)s.

16.3 Pour ce faire, il faudra tenir compte d'un environnement complexe où les facteurs externes importent autant, sinon plus, que la situation et les moyens propres à chaque institution concernée. L'objectif de la présente section est donc de décrire les dimensions de l'environnement extérieur dont la prise en considération est primordiale si on veut aboutir à une stratégie réaliste et efficace de maintien et de développement des services universitaires en français en Ontario en général, et à l'Université d'Ottawa en particulier. Il y sera donc question, successivement, de certaines caractéristiques de la société franco-ontarienne elle-même, du contexte politique au sein duquel la question des droits de la minorité francophone se pose en Ontario, et de l'évolution du "système" universitaire et de ce qui en découle pour notre université. La description de chacun de ces éléments de l'environnement extérieur mettra en lumière des contraintes importantes à tout projet d'accroissement rapide de nouveaux services universitaires en français. Cela étant, elle suggérera la mise au point d'une stratégie qui, pour être réaliste, devrait davantage être fondée sur des projets limités mais correspondant à des échéances et à des sentiers précis, plutôt que sur des ambitions généreuses mais sans horizon et moyens spécifiques. Pour l'Université d'Ottawa en particulier, cette description de l'environnement extérieur renforcera l'idée que - pour continuer, en dépit de nombreuses contraintes, à faire oeuvre utile à l'égard des

Franco-Ontarien(ne)s - le temps est venu de se donner une stratégie plus claire et plus articulée que celle qui a prévalu jusqu'ici.

La francophonie ontarienne elle-même

17. Les Ontarien(ne)s de langue maternelle française forment, au Canada, la plus importante minorité francophone hors-Québec, totalisant plus de 450,000 personnes alors que les Acadien(ne)s du Nouveau-Brunswick ne sont qu'environ 250,000. Malgré ce fait, la donnée qui paraît la plus fondamentale à prendre en considération en ce qui concerne une expansion éventuelle des services universitaires en français, c'est l'étroitesse de cette base démographique et la faible marge de manoeuvre qu'elle laisse à une stratégie d'expansion. En effet, même si les taux de persévérance des jeunes Franco-Ontarien(ne)s au niveau des études secondaires étaient comparables à ceux de leurs camarades (ce qui n'est pas le cas), et même si le taux de passage des diplômé(e)s ontarien(ne)s l'était aussi (ce qui n'est pas le cas non plus), il n'y aurait toujours qu'environ 1,150 à 1,200 nouvelles inscriptions de jeunes diplômé(e)s, dont la langue d'usage est le français, qui accèderaient chaque année aux études universitaires. Cela serait, bien sûr, mieux que les quelques 700-800 actuel(le)s; mais la planification de nouveaux programmes universitaires n'en continuerait pas moins d'être hasardeuse, étant donné les problèmes de rentabilité qui risquent fort de découler d'une clientèle potentielle aussi mince. Et cela d'autant plus que cette faible base démographique est, par ailleurs, dispersée; et qu'elle tend à être réduite encore davantage par une tendance très nette à l'assimilation dans presque toutes les régions.

17.1 Le tableau 14 rapporte la répartition par région, en 1981, de la population ontarienne de langue maternelle française ou autre, ainsi que le nombre de personnes par région pour qui le français est la langue d'usage. On y constate en premier lieu que la population franco-ontarienne - quelle que soit la manière dont on la décrit - est très dispersée et qu'elle représente, d'une région à l'autre, une proportion généralement faible de la population totale. Cela dit, trois pôles prédominent. Il y a l'Est de la Province, c'est-à-dire la région située dans le triangle formé par les villes d'Ottawa et de Kingston et par la frontière du Québec, et où les francophones, tout en constituant le groupe régional le plus nombreux de la province, ne constituent toutefois que 17% de la population régionale. Il y a aussi le Nord-Est, autour de Hearst, où la population francophone n'est que de 80,000 mais représente 28% de la population de la région. Le Centre-Nord, autour de Sudbury, représente aussi un pôle

franco-ontarien important avec une population de langue maternelle française de 70,000, représentant 21% de la population régionale.

17.2 Les inconvénients qui peuvent découler de l'étroitesse de cette base démographique et de cette dispersion sont par ailleurs accrus par le phénomène de l'assimilation. En effet, bien qu'il soit difficile d'en évaluer précisément l'ampleur, il est certain que le risque d'assimilation subsiste pour de larges segments de la minorité franco-ontarienne, et que l'anglicisation tend à progresser. Une étude très récente, faisant état des données du recensement de 1981, indique que:

> "Il ressort en effet de l'analyse des données qu'on y trouve sur la langue maternelle et sur les langues parlées dans les foyers que l'abandon du français s'est accéléré dans les provinces à majorité anglophone."(1)

Les données figurant au tableau 13 montrent, quant à elles, qu'en 1981, 71% des Ontarien(ne)s de langue maternelle française utilisaient celle-ci à la maison, et que cette proportion tendait à être d'autant plus faible, d'une région à l'autre, que l'apport des francophones à la population totale y était plus faible. L'étude citée plus haut montre que ce phénomène est confirmé par ce qui se passe au niveau des agglomérations urbaines. À Hawkesbury par exemple, ville très largement francophone, l'étude a montré une grande "fidélité au français"; tandis qu'à Pembrooke, où seulement 10% de la population sont de langue maternelle française, l'assimilation y est très élevée.

L'assimilation vient donc gruger les effectifs d'une population déjà peu nombreuse, surtout dans les régions où ces effectifs sont déjà les moins nombreux et les plus dilués par rapport à la population globale. Inutile d'insister sur le fait que cela ne peut que rendre encore plus aléatoire l'expansion - et même le maintien, si l'assimilation progresse - des services universitaires en français.

17.3 La démographie franco-ontarienne est telle qu'elle rend fort aléatoire, dans la plupart des régions sinon dans

---

(1) MONGEON, Raymond, Le maintien du français et les jeunes Franco-Ontariens, dans Langue et Société (1984), p. 17.

toutes, la tâche d'y accroître les services en français. Les données reproduites au tableau 15 illustrent bien ce point de vue. Il faut d'abord déduire de ce tableau que le nombre de nouvelles "inscriptions franco-ontariennes" survenues en 1981 dans chacune des régions de la province n'est guère suffisant, même si elles se concentraient toutes sur une seule institution, pour y faire vivre une université offrant une variété de programmes entièrement en français. Il faut en effet avoir à l'esprit que chaque nouvelle inscription à temps complet dans une université, au niveau du premier cycle:

(a) est susceptible de s'y répercuter environ 4 ans;

(b) d'y induire, à la condition qu'un(e) nouvel(le) étudiant(e) continue de s'y inscrire chaque année, 4 étudiant(e)s à temps complet lorsque le cycle est arrivé à maturité;

(c) d'y requérir entre 30 à 40 cours d'une session par programme, selon qu'il s'agit d'un programme général (ou avec concentration) ou d'un programme spécialisé.

Quand on considère ces paramètres de base en matière de planification de programmes de baccalauréat, on ne peut que trouver les cohortes régionales annuelles de nouveaux(lles) étudiant(e)s franco-ontarien(ne)s bien maigres. D'autant plus qu'elles auraient tendance à le demeurer, comme le montre le tableau 15, même si le taux de participation des Franco-Ontarien(ne)s aux nouvelles cohortes universitaires était - dans chaque région - équivalent à celui du reste de la population de la région. Au mieux en effet, et même en appliquant ce taux régional de participation à la population de langue maternelle française de 20-24 ans, la cohorte n'aurait équivalu en 1981 qu'à 759 dans l'Est (elle y fut en réalité de 405) et à 1,702 pour l'ensemble de la province (elle ne fut que de 803). Il est cependant plus réaliste, pour mesurer la clientèle potentielle des programmes en français, de se fier de plus près aux chiffres calculés par rapport à la population de 20-24 ans dont la langue française est encore la langue d'usage. Or, sur cette base, la cohorte annuelle aurait été en 1981, si les taux de participation avaient été les mêmes que pour les noms francophones, de 623 dans l'Est et de 1,199 dans l'ensemble de la province.

17.4 Ces réalités démographiques suggèrent très fortement que l'expansion des services universitaires en français ne

peut se faire dans toutes les régions à la fois, ni même, sans doute, dans les trois principales "régions franco-ontariennes" simultanément. À l'inverse, cela signifie que tout effort cohérent et efficace de planification de nouveaux services universitaires en français doit se faire dans une perspective provinciale. Or, les communautés régionales franco-ontariennes ne se distinguent pas uniquement par leur taille respective, mais aussi par leur diversité "culturelle". Écoutons, par exemple, ce témoignage d'un observateur:

> "S'il ne connaît pas l'Ontario francophone, il sera surpris de constater qu'il y a véritablement trois "provinces" qui peuvent être encore subdivisées; chacune de ces régions possède sa propre mentalité, résultant de l'établissement de plusieurs vagues d'immigration québécoise et autres francophones à diverses époques avant et depuis la création officielle de la province du Haut-Canada en 1791".(1)

Bref, plusieurs communautés francophones coexistent en Ontario qui, toutes ensembles, font partie de la collectivité franco-ontarienne. La diversité de leur situation veut dire qu'il y a des besoins locaux et des traditions locales qui, idéalement, devraient être considérés quand sont abordées les questions de l'accessibilité des études universitaires pour les Franco-Ontarien(ne)s, et de la disponibilité des programmes d'études dans leur langue. Il se trouve aussi, cependant, que cette diversité a pour effet de fragmenter les besoins, de tendre à régionaliser une clientèle déjà relativement clairsemée, et - tout bien considéré - à accentuer les problèmes déjà soulevés par le poids démographique relativement faible de ce groupe.

18. Ces particularités régionales sont confirmées par les différences qui existent dans les caractéristiques socio-économiques de la population francophone des différentes régions. Ces différences ont souvent été décrites, de même que leurs origines. Gaétan Vallières, par exemple, insiste sur le fait que cette diversité découle en premier lieu des raisons d'être des différentes vagues d'immigration qui ont été à l'origine de la francophonie ontarienne. Et il constate qu'elles se manifestent encore aujourd'hui par des différences importantes dans la structure des

---

(1) CHARTRAND, Daniel, Un guide touristique sommaire de l'Ontario, dans (Liaison, No. 31, été 1984), p. 41.

occupations dans les différentes régions: le Centre-Nord et le Nord-Est avec ses villes industrielles et ses industries primaires; l'Est avec sa base agricole et la ville d'Ottawa comme centre d'emploi pour les fonctionnaires francophones, et le Centre - Sud - autour de Toronto, la métropole économique, sociale et politique de la province(1). Plus récemment, une brochure - publiée par l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) à la suite du Colloque provincial des travailleurs et des travailleuses franco-ontarien(ne)s tenu à Sudbury en juin 1983 - a permis de vulgariser les grands contours de la situation socio-économique des francophones en Ontario et dans ses différentes régions(2). Les données rapportées au tableau 16 permettent quant à elles, non seulement de se faire une idée plus précise de la structure des occupations des francophones dans les diverses régions, mais de la comparer avec celle des Ontarien(ne)s dont la langue d'usage est autre que le français; et d'en tirer des enseignements intéressants quant aux rapports qui existent vraisemblablement entre la situation socio-économique et la participation aux études supérieures.

18.1 Ces données montrent d'abord que la situation socio-économique des francophones varie beaucoup d'une région à l'autre; et qu'elle varie dans le sens suggéré par les observateurs qui nous ont précédé. Il y a en effet proportionnellement plus de francophones engagé(e)s, dans le Centre et l'Est - comme gérants ou administrateurs, travailleurs dans les sciences pures et appliquées - que partout ailleurs dans la province. C'est par ailleurs dans l'Est, là où se concentre une bonne partie de la fonction publique fédérale, qu'on retrouve la plus forte proportion de francophones dans des emplois de bureau; en même temps qu'on y retrouve la même proportion de francophones dans le Centre qui sont employé(e)s comme gérants ou administrateurs. Quant aux quatre autres régions (Centre-Nord, Nord-Est, Nord-Ouest et Ouest), elles se caractérisent - en ce qui concerne la main-d'oeuvre francophone - par une plus forte concentration de celle-ci dans des emplois de type "col bleu". Cela dit:

(a) le Centre-Nord se distingue particulièrement par

---

(1) VALLIÈRES, Gaétan, The Franco-Ontarian Experience, dans BRETON, R. et SAVARD, P. (eds), The Quebec and Acadian Diaspora in North America (Toronto, Multicultural History Society of Ontario, 1982).

(2) ACFO, Les francophones tels qu'ils sont (Ottawa, 1985, 40 pages.)

l'importance relative des emplois reliés aux activités minières;

(b) le Nord-Ouest, dont la population francophone est restreinte, en compte une forte proportion engagée comme travailleurs forestiers ou bûcherons;

(c) l'Ouest est la région où se trouve la plus forte proportion de francophones occupés comme travailleurs du bâtiment, ouvriers d'usine et ouvriers spécialisés dans la fabrication, le montage ou la réparation.

18.2 Les données figurants au tableau 16 permettent aussi de constater de notables différences entre la structure des emplois occupés par les Franco-Ontarien(ne)s et ceux occupés par le reste de la population active ontarienne. Il est particulièrement pertinent de remarquer que:

(a) c'est dans le Centre et l'Est de la province que la répartition des emplois occupés par les francophones se rapprochent le plus de celle des autres Ontarien(ne)s;

(b) même dans ces deux régions, et plus encore dans les quatre autres, la proportion des travailleurs et des travailleuses ontarien(ne)s - occupé(e)s à des tâches de gérance ou de direction, ou à des travaux dans les domaines des sciences pures ou appliquées - est significativement moins forte que dans le cas des Ontarien(ne)s dont la langue d'usage est autre que le français;

(c) si on excepte l'enseignement et les emplois qui y sont directement reliés, la participation des francophones à diverses catégories d'emploi a, d'une manière générale, à être d'autant moins bonne - par rapport à la participation des autres Ontarien(ne)s que les emplois en question exigent des qualifications élevées.

18.3 Quand on rapproche ces données de celles dont il fut question au paragraphe 11.2 (notamment au tableau 18), on ne peut manquer de faire un rapprochement entre la structure des emplois occupés par les francophones et les autres Ontarien(ne)s - et le statut socio-économique qui en découle - et leur participation respective aux études universitaires. Ce n'est en effet sans doute pas par hasard si les taux de persévérance comparés entre la 9e et la 13e année, et les taux comparés de passage à

l'université - dont il fut question, pour les diverses régions, aux tableaux 4 et 6:

(a) sont toujours plus favorables, en ce qui concerne les francophones, dans le Centre et dans l'Est que dans les autres régions de la province;

(b) sont toujours défavorables aux francophones, dans toutes les régions mais plus encore dans l'Ouest et le Nord-Ouest. La répartition des emplois, et la situation socio-économique qui en découle, ne pouvant évoluer - le cas échéant - que lentement, il serait d'autant plus irréaliste de présumer qu'il serait facile de corriger rapidement l'influence qu'elles semblent présentement avoir - au moins indirectement - sur l'attitude des Franco-Ontarien(ne)s à l'égard des études universitaires.

19. Tout indique que le contexte politique ontarien est, au moins au niveau des principes, favorable à une expansion des services universitaires en français, plus particulièrement dans les secteurs reliés à des services publics fondamentaux.

19.1 En effet, toutes les études et enquêtes faites à propos des objectifs devant inspirer le système universitaire ontarien, y compris celles conduites en dehors des cercles franco-ontariens eux-mêmes, ont souligné la nécessité d'accroître le nombre de programmes disponibles, dans leur langue, pour les francophones de l'Ontario. Le besoin fût d'abord souligné par la Commission d'enquête sur l'éducation postsecondaire en Ontario qui, dès 1972, avait recommandé que (la recommandation 75 du "Rapport Wright"):

> "... soit accordée immédiatement une attention toute spéciale au développement et/ou à la mise en place de programmes en français dans les sciences de la santé, de la bibliothéconomie et de l'enseignement ainsi que de programmes dans les domaines de la technique, du commerce et de l'éducation permanente".

L'affirmation de ce besoin fût reprise par le Comité sur l'évolution du rôle des universités en Ontario qui, quant à lui, a recommandé en 1982:

> "... d'offrir plus de programmes de formation de professionnels en français et, lorsque le nombre d'étudiants ne permet pas

> la création d'un programme, prendre les mesures pour permettre aux Franco-Ontariens de poursuivre leurs études dans d'autres universités francophones du Canada".

Quant à la Commission chargée d'étudier l'avenir des universités de l'Ontario (Commission Bovey), elle a également souscrit à cet objectif, ne semblant cependant pas se faire d'illusions sur les moyens qui pourront être pris à court terme pour le mettre en application. En effet, la Commission - après avoir constaté que le taux de participation des Franco-Ontarien(ne)s aux études supérieures semble être un peu plus de 50% inférieur à celui des non-francophones - suggère à la page 11 de son rapport que:

> "... c'est l'insuffisance des possibilités d'enseignement en français qui est à la base de cette situation et qu'à moins d'une expansion des programmes en français offerts par des universités bilingues de l'Ontario, les choses n'ont guère de chance de s'améliorer."

19.2 Ces diverses enquêtes, avec des études particulières (par exemple le rapport Dubois sur la situation des services de santé en français en Ontario) et les représentations faites pour leur propre compte par les institutions elles-mêmes (telle l'Université d'Ottawa), ont déjà rapporté quelques dividendes aux Franco-Ontarien(ne)s au cours de la dernière decennie, comme en font foi le décompte spécial des unités de base (BIUs) dans les régions du Nord et du Nord-Est, la mise au point d'une formule plus objective de remboursement des frais supplémentaires découlant du bilinguisme, et les octrois particuliers versés pour le lancement de nouveaux programmes en français comme le droit coutumier, l'ergothéraphie et la physiothérapie. Même si ces mesures se sont parfois faites attendre et même si la stratégie "des petits pas" qui les a rendues possibles est parfois exaspérante, elles n'en constituent pas moins des indices que le gouvernement ontarien est conscient du "problème universitaire" des Franco-Ontarien(ne)s et qu'il semble disposé à y apporter quelques solutions. Deux indices plus récents permettent particulièrement de l'espérer.

(a) Le premier concerne la volonté du gouvernement, exprimée pour la première fois au printemps 1983, d'assurer l'accessibilité complète des francophones

à l'éducation primaire et secondaire dans leur langue, volonté qui semble devoir se prolonger depuis dans les divers projets du gouvernement ontarien concernant la gestion de ses écoles primaires et secondaires de langue française. Bien que cette politique ne s'applique pas au niveau universitaire, il faudra bien qu'un jour ou l'autre le gouvernement reconnaisse publiquement que le principe qui l'inspire - celui du droit des francophones à des services éducationnels complets dans leur langue - est difficilement divisible et, qu'une fois affirmé, il ne peut être poursuivi convenablement qu'à tous les niveaux; et que le cas échéant, la mise en oeuvre de ce principe impliquerait vraisemblablement, au niveau universitaire, des modes de financement différents de la formule actuelle.

(b) Il y a aussi les efforts déployés, depuis quelque temps, pour rendre divers services publics fondamentaux disponibles en français. Les derniers ne le sont pas toujours présentement, comme le montrent assez bien les données, reproduites au tableau 17, comparant la participation des Franco-Ontarien(ne)s et des autres Ontarien(ne)s à certaines professions, selon leur langue d'usage et les régions. Ces données ne sont évidemment pas complètes; plus particulièrement, elles ne tiennent pas compte des services que les francophones de l'Ontario peuvent recevoir de professionnel(le)s non francophones mais bilingues. Malgré tout, ces données doivent bien refléter assez justement l'accessibilité réelle, en français, de certains services professionnels clés comme les soins médicaux, les soins infirmiers, les services juridiques de base, etc... Le gouvernement ontarien semble d'ailleurs se rendre lui-même compte des carences, comme en font foi diverses initiatives mises de l'avant par le Ministère de la santé et par le Ministère des services sociaux pour accroître le personnel francophone ou bilingue dans les divers services publics tombant sous leur juridiction (subventions aux hôpitaux des régions désignées pour les aider à payer le coût de l'apprentissage du français par leur personnel, tournées d'information auprès des élèves francophones du secondaire pour les informer des possibilités de carrières dans les sciences de la santé, etc.). On peut critiquer les moyens pris, là ou ailleurs, pour accroître la disponibilité des

services publics fondamentaux en français; mais on doit reconnaître que la bonne volonté ne semble pas faire défaut. Il faut espérer qu'un jour ou l'autre, elle devra se concrétiser - lorsque ce n'est pas encore le cas - par un meilleur support financier aux programmes de formation universitaire des diverses catégories de professionnel(le)s correspondant à ces services publics.

À tout prendre, l'horizon n'est donc pas bloqué du côté gouvernemental. L'impression générale est même que le vent y est favorable aux francophones pourvus que les personnels universitaires et politiques continuent patiemment, de part et d'autres, à tâcher de coordonner leurs approches et leurs efforts. Cela paraît d'autant plus nécessaire que deux obstacles particuliers viennent ralentir singulièrement la mise en pratique du principe de l'égalité des chances si ouvertement prêché sur le plan politique. Tous les deux concernent le financement de nouveaux programmes en français. En effet, celui-ci est rendu d'autant plus difficile que les formules de financement public des universités n'ont pas été conçues pour faciliter la planification d'aucun nouveau programme. Par ailleurs, ce financement est rendu encore plus ardu en raison de la crise qui frappe les finances publiques et dont un des effets est de forcer les universités ontariennes à faire du "sur place", ou pire encore, en ce qui concerne les ressources budgétaires dont elles peuvent disposer. Dans un tel contexte, le financement de tout projet significatif d'expansion des services universitaires en français en Ontario se buttent à une difficulté importante: il ne peut guère se faire qu'au détriment d'autres projets. Cette expansion entre ainsi en concurrence avec d'autres projets, - tels que le maintien de la qualité, l'ouverture de programmes dans les disciplines de pointe - qui ont l'avantage de correspondre plus immédiatement aux préoccupations naturelles d'un système universitaire normal.

20. Pour apprécier les difficultés qui peuvent survenir quant au financement de nouveaux cours et de nouveaux programmes universitaires en français en Ontario, il est utile de se rappeler d'abord les trois sources de financement public actuellement disponible: la formule générale de financement des universités et les frais de scolarité, la formule de remboursement des frais supplémentaires découlant du bilinguisme, et les octrois spéciaux de démarrage. Les règles du jeu gouvernant ces trois sources sont présentement telles que les universités ontariennes qui désireraient accroître significativement le nombre de leurs cours et de leurs programmes offerts en français doivent le faire en assumant largement elles-mêmes des risques financiers considérables.

20.1 Ces risques découlent d'abord du fait que la base démographique franco-ontarienne étant si étroite, la rentabilité à court terme d'un nouveau programme en français doit le plus souvent être considérée comme problématique, surtout dans les régions où les francophones sont dispersé(e)s et où le taux de passage entre les niveaux secondaire et universitaire, déjà inférieur à celui des anglophones dans l'ensemble de la province, est encore plus faible dans ces régions. Ce fait, combiné à celui que les nouveaux programmes en français à mettre sur pied correspondent habituellement à des programmes déjà existants en langue anglaise et auxquels les étudiant(e)s francophones ont déjà pris l'habitude de s'inscrire, aboutit au résultat qu'un accroissement du nombre de cours ou de programmes en français peut ne pas avoir toujours pour effet, au moins à court terme, d'accroître le nombre total d'étudiant(e)s s'inscrivant à l'université. La création de nouveaux cours ou de nouveaux programmes en langue française risque donc, au moins dans un premier temps, d'être une entreprise à fonds perdu, ou presque, en ne générant que peu de revenus additionnels pour l'institution prenant cette initiative. D'autant moins que même si le comportement des francophones ontarien(ne)s en ce qui a trait aux études universitaires devenait équivalent à celui du reste de la population, il est peu probable que les revenus des universités chargées de les servir pourraient s'accroître d'une manière proportionnelle. En effet, l'actuelle formule de financement des universités ontariennes est conçue de telle manière qu'elle est peu sensible à l'évolution des inscriptions; et il est peu vraisemblable qu'elle le devienne davantage à l'avenir.

20.2 Au surplus, certaines carences de l'actuelle formule de remboursement des coûts additionnels du bilinguisme sont telles que la planification de l'expansion des cours et des programmes en français en est rendue aléatoire. L'objectif de cette formule est de rembourser aux universités bilingues les coûts additionnels provoqués par les cours et les programmes qu'elles offrent dans la seconde langue officielle. Cette formule consiste à calculer ces coûts à un moment donné[1] et à indexer ce montant, pour les années subséquentes, au taux d'accroissement de la valeur de l'unité de base

---

(1) En fait, on calcule les coûts supplémentaires au cours de deux années consécutives et on établit une moyenne.

(BIU)[1]. Or, la révision de la formule n'étant prévue qu'à tous les cinq ans environ, il en découle que toute initiative additionnelle prise par une institution entre les périodes de révision ne pourra être prise en considération - dans le calcul du coût du bilinguisme, et donc dans le remboursement de ces coûts - qu'au moment de la révision suivante. Si bien que pour assurer une expansion des services universitaires en français entre les périodes de révision de la formule, les institutions doivent à toutes fins utiles le faire à leurs frais; ou soit se rabattre sur des négociations ad hoc avec le Ministère, soit espérer convaincre le Conseil de l'éducation franco-ontarienne (CEFO) de lui octroyer une subvention de démarrage.

20.3 Quant à ces deux dernières façons de pourvoir au financement de nouveaux programmes en français, le moins qu'on puisse en dire - si on s'inspire de l'expérience qu'en a faite l'Université d'Ottawa - est que tout en étant utiles, elles ne privilégient pas une planification globale de ces initiatives. En effet, les négociations avec le Ministère pour prévoir le financement de programmes particuliers, en dehors des formules habituelles de financement, se sont jusqu'à maintenant avérées longues et laborieuses. Ce fut le cas, par exemple, lorsque l'Université d'Ottawa a mis sur pied son nouveau programme de baccalauréat en Common Law en langue française; ce fut aussi le cas, avant que le CEFO n'intervienne, lorsque l'Université a voulu qu'on l'aide à lancer les nouveaux programmes de baccalauréat en ergothérapie et en physiothérapie. Quant aux fonds de démarrage auxquels les institutions peuvent faire appel en s'adressant au CEFO, ils demeurent très modestes (même pas $1 million au total en 1985-86). Jusqu'à tout récemment, ils n'étaient allouables que pour assurer le lancement de nouveaux cours et/ou de nouveaux programmes pour une année donnée. Cela dit, le CEFO a accordé récemment son support au lancement d'un nouveau programme en ergothérapie et en physiothérapie à l'Université d'Ottawa pour deux années consécutives; et si un tel support financier était accordé pour une troisième année d'affilée, il serait peut-être permis d'espérer que de tels octrois de démarrage pourraient maintenant être alloués jusqu'à ce que - le

---

(1) L'octroi, présentement partagé entre les universités d'Ottawa, Laurentienne et Saint-Paul, et les Collèges Glendon et de Hearst, équivaut à environ 1% de l'enveloppe budgétaire accordée aux universités par la Province.

contrôle de qualité étant fait - un nouveau programme devienne admissible aux octrois découlant de la formule générale. Si cela était, le lancement de nouveaux programmes en français serait bien sûr rendu plus facile. Malgré tout, leur financement à long terme serait encore ardu, étant donné l'insensibilité relative de la formule générale de financement au niveau des inscriptions dans chaque institution. Et cela, sans même insister sur le fait que la modicité du budget dont dispose le CEFO est telle que son appui à un gros projet ne peut être accordé qu'au détriment de plusieurs autres initiatives. À ce rhythme, l'égalité d'accès des francophones à des programmes universitaires dans leur langue risque de ne pas être pour demain.

21. À toutes ces difficultés de financement s'ajoute la crise des finances publiques dont la conséquence la plus évidente, pour ce qui concerne notre propos, est de mettre l'expansion des services universitaires en français directement en concurrence - pour obtenir des ressources financières de plus en plus rares - avec d'autres objectifs aussi universellement reconnus que la nécessité de maintenir la qualité des programmes déjà établis, la nécessité de développer de nouveaux secteurs correspondant aux disciplines de pointe, etc... Ce n'est pas le lieu de faire ici la démonstration des contraintes budgétaires auxquelles les universités ontariennes ont dû apprendre à faire face au cours des dernières années, en raison de la volonté délibérée des pouvoirs publics de restreindre les dépenses, et notamment l'accroissement de la proportion des budgets publics alloués à l'enseignement supérieur. Il importe cependant de constater que les retombées de cette crise des finances publiques ne sont pas près de s'estomper pour les universités ontariennes. En effet, même si les récents événements suggèrent que le gouvernement ontarien est peut être prêt à reconnaître que les universités méritent un meilleur sort dans le partage des budgets publics, les initiatives prises à ce jour suggèrent aussi que les maigres fonds supplémentaires rendus disponibles sont plutôt axés vers la satisfaction de besoins traditionnels (dépenses capitales, fonds de bibliothèques, etc...) qu'à la poursuite - exception faite des fonds d'excellence - de nouveaux objectifs comme, l'expansion de services universitaires en langue française. Au-delà du discours politique favorable à l'égalité d'accès des francophones à des services universitaires dans leur langue, il y a la réalité de tous les jours et l'ordre de priorité qu'elle tend naturellement à privilégier. En ce qui concerne les services universitaires en langue française, c'est probablement l'attitude de la Commission Bovey qui est la plus symptomatique de ce que l'avenir risque effectivement de réserver à la francophonie ontarienne et aux institutions qui s'intéressent particulièrement à elle. En effet, après avoir constaté la participation des

Franco-Ontarien(ne)s aux études universitaires, est très inférieur à celle des autres Ontarien(ne)s, et avoir associé ce fait à l'insuffisance des programmes disponibles en français, la Commission a pris soin d'ajouter:

> "Il est évident que ce problème ne trouvera de solution que si l'on multiplie les encoûragements financiers directs et si l'on augmente le financement de façon considérable. Lors des audiences, nous avons été informé que les récentes améliorations apportées au financement des programmes des universités bilingues et appliquées en 1983-84 suffisaient à couvrir le total des coûts des programmes actuellement offerts en français mais qu'ils demeuraient nécessaire d'augmenter ces programmes, particulièrement dans les secteurs professionnels et dans les domaines d'études rattachés au développement économique. Comme il est probable que la prestation des fonds nécessaires à l'élaboration de ces cours prennent un certain temps, nous prévoyons qu'il sera nécessaire, en attendant, de prendre des mesures qui permettent aux Franco-Ontarien(ne)s de poursuivre leurs études dans les domaines ou des programmes ne sont pas offerts en Ontario, dans les universités de langue française des autres régions du Canada".

La Commission ne propose aucun budget dont la disponibilité donnerait du nerf à l'intervention des divers comités chargés de discuter et de coordonner une éventuelle expansion des programmes disponibles en français en Ontario. Elle en a pourtant proposé un dans le cas d'autres problèmes identifiés par elle. Qui plus est, aucune des 51 recommandations de la Commission ne concerne spécifiquement les suggestions précitées et faites dans le corps du rapport. En effet, les francophones de l'Ontario ne sont spécifiquement mentionné(e)s qu'à la recommandation 11; et encore, il est frappant de constater qu'ils (elles) y sont intégré(e)s à une liste de groupes minoritaires trop longue pour que l'action que l'on y suggère soit vraiment efficace. D'autant plus que les commissaires ont pris soin de la coiffer d'une déclaration précautionneuse concernant la disponibilité de ressources supplémentaires. En effet, la Commission y recommande que (les soulignés sont de nous):

> "... <u>dans la mesure où l'on peut disposer de ressources supplémentaires</u> soit par réaffectation des fonds existants soit par financement supplémentaire, des mesures soient prises pour améliorer l'accessibilité en réponse aux besoins des groupes suivants:

1. Les étudiants de plus de 25 ans dont le nombre va croissant;
2. Les femmes, particulièrement dans les domaines où leurs taux de participation restent sensiblement inférieurs à celui des hommes;
3. Les Franco-Ontarien(ne)s vis-à-vis desquels on peut envisager notamment d'établir des ententes spécifiques de coordination parmi les établissements qui offrent des programmes en français à leur intention, d'augmenter le nombre de programmes professionnels offerts en français et, lorsque le nombre ne justifie pas la création d'un programme, d'instituer des ententes qui leur permettent de poursuivre leurs études dans les autres universités de langue française du Canada;
4. Les étudiants en provenance des programmes d'immersion en français des écoles de l'Ontario;
5. Ceux qui vivent dans les régions éloignées comme le Nord de l'Ontario;
6. Les autochtones;
7. Les personnes en provenance de milieu défavorisé socialement et économiquement;
8. Les personnes handicapées."

On ne pouvait exprimer plus clairement la différence entre la bonne volonté politique et la réalité de tous les jours. Dans les faits, on ne voit pas en effet comment, au moins à court terme, les fonds nécessaires pour financer une expansion significative des programmes universitaires en français en Ontario pourraient être trouvés ailleurs qu'en déduction de ressources auxquelles d'autres projets universitaires prétendent également. Bref, tout projet d'expansion des programmes universitaires offerts en français en Ontario ne peut être fondé, s'il faut qu'il s'appuie sur des ressources publiques ontariennes, que sur une "stratégie du reste nul"; à moins qu'il soit possible de tirer un meilleur parti des sommes que le gouvernement fédéral met à la disposition de la province pour promouvoir des projets reliés à l'enseignement de et dans la langue de la minorité officielle.

Le système universitaire

22. À moins que les conditions influençant l'état des finances publiques ne changent du tout au tout dans un avenir rapproché, les universités ontariennes continueront d'être soumises aux pressions qui s'exercent sur elles depuis quelques années pour

rationaliser leurs activités et maintenir ainsi la qualité de leurs acquis - et même répondre à de nouveaux besoins - avec des ressources dont l'expansion ne pourra être que très modérée. Dans ce contexte, l'invitation qu'elles ont reçue il y a quelques années, de la part de l'Ontario Council on University Affairs (OCUA), de mieux différencier leur rôle au sein du réseau, ne pourra que revenir sous une forme ou sous une autre. Cela étant, le développement - par les universités bilingues de la province - de leurs services utiles aux francophones devraient normalement leur apparaître comme une vocation naturelle. Et pour peu que ces exhortations à la différenciation s'accompagnent de quelques accommodements financiers, il se pourrait même que ces services aux francophones deviennent - pour ces institutions - non seulement une question de principe, mais aussi une question d'intérêt puisqu'elle pourrait être la voie par laquelle, quelle que soit la forme vers laquelle évoluera le "système" universitaire ontarien, ces institutions "bilingues" s'y assureraient une visibilité et une prise en considération particulière.

23. L'Université d'Ottawa, quant à elle s'est elle-même présentée ainsi à la Commission Bovey comme:

> "L'Université d'Ottawa ne cherche pas à s'attribuer le monopole des programmes en français offerts en Ontario. Cependant, il est primordial pour la collectivité franco-ontarienne qu'il y ait, en Ontario, une université qui offre le plus grand éventail possible de programmes de qualité en français, incluant des programmes professionnels, de maîtrise, et de doctorat. Sans une telle université, les Franco-Ontarien(ne)s ne pourraient pas compter sur l'existence en Ontario d'un établissement d'un calibre égal aux autres grandes universités ontariennes."(1)

En réalité, l'Université a raison de prétendre à un rôle particulier en faveur des francophones de l'Ontario. Elle en joue d'ailleurs déjà un quand on considère, en consultant le tableau 18 - le nombre et l'envergure des programmes d'études qu'elle offre déjà entièrement en français, et de ceux qui y sont également disponibles partiellement dans cette langue. Au surplus, elle est probablement - parmi les institutions universitaires bilingues de l'Ontario, et avec tout le respect qui est dû à chacune d'elles - celle bénéficiant du plus grand nombre d'avantages comparatifs en ce qui concerne une expansion

---

(1) Mémoire de l'Université d'Ottawa à la Commission chargée d'étudier l'avenir des universités en Ontario, p. i.

significative, dans un avenir prévisible, des services universitaires en français. Elle attire plus de la moitié de la cohorte actuelle des jeunes diplômé(e)s francophones de 13e année (environ 800-900 au cours des dernières années) qui accèdent à la première année d'un programme de baccalauréat. Au surplus, sa longue histoire, aussi bien que les multiples liens qu'elle a fini par tisser, lui ont permis d'attirer chez elle une clientèle francophone hors-Ontario essentielle pour accroître la masse critique des francophones et, par conséquent, la rentabilité des programmes en français. Le tableau 19 regroupe les données récentes concernant l'évolution de cette clientèle. On y voit en particulier que, même si elle a tendance à diminuer légèrement depuis quelques années, le niveau de cette clientèle hors-Ontario est encore largement suffisant - en chiffres absolus - pour faciliter la rentabilité de plusieurs des programmes d'études en français qui existent déjà, et pour rendre sans doute moins aléatoire qu'ailleurs l'ouverture de nouveaux programmes en français. Finalement, l'Université d'Ottawa s'est donné avec le temps un corps professoral dont le niveau de bilinguisme s'avérerait sans doute exemplaire si on pouvait le comparer à celui d'autres institutions ou même à celui de services publics.

Les données reproduites au tableau 20 témoignent de ce haut taux de bilinguisme, plus de la moitié du corps professoral de l'Université s'estimant activement bilingue, et seulement 16.6% n'estimant connaître qu'une seule langue. L'importance que l'Université accorde par ailleurs au bilinguisme, par exemple dans l'octroi de la permanence, suggère que les choses à cet égard ne pourront que s'améliorer avec le temps pourvu qu'on leur accorde un minimum d'attention.

UN PLAN D'EXPANSION DES SERVICES UNIVERSITAIRES EN FRANÇAIS

24. Sans minimiser en rien l'apport que d'autres universités de la province apportent déjà et apporteront à la promotion de la culture française en Ontario, il n'en reste pas moins que c'est encore l'Université d'Ottawa qui est la mieux placée à court terme, pour aider la communauté franco-ontarienne à faire le compte de ses besoins universitaires, à évaluer les bénéfices qu'elle en tirerait et les investissements qu'ils impliquent. Cet exercice doit être fait avec d'autant plus de rigueur et de vigueur que les ressources pouvant être allouées aux universités ontariennes sont rares. Leur partage sera d'autant plus éminemment politique dans ce contexte. Il faut que quelqu'un s'assure que les besoins des francophones de l'Ontario soient soigneusement comptabilisés et clairement exprimés. Il en découle trois responsabilités particulières pour l'Université d'Ottawa.

24.1 L'Université doit d'abord se mettre en situation d'écoute active à l'égard de la francophonie ontarienne, et accorder le plus grand soin à inventorier les priorités que les francophones de l'Ontario, et les divers comités et commissions qui se sont penchés depuis une quinzaine d'années sur le système d'enseignement postsecondaire dans la Province, ont identifiés en matière d'expansion des programmes universitaires en français. Elle doit s'assurer de comptabiliser scrupuleusement ces besoins. Plus précisément, étant donné les contraintes dont toute stratégie d'expansion des services en français doit tenir compte pour demeurer réaliste, elle doit accorder une attention particulière à ceux de ces besoins qu'elle seule peut satisfaire à plus ou moins brève échéance en raison de ses acquis et de sa situation. Dans cette perspective, elle doit accorder la priorité à l'ouverture en français de programmes en sciences naturelles, en génie et en sciences de la santé.

24.2 L'Université d'Ottawa doit aussi accepter d'explorer avec les institutions-soeurs, si elles le désirent, toutes les avenues possibles pouvant améliorer à plus long terme la situation des francophones ontarien(ne)s en ce qui a trait aux études universitaires. À cet égard, elle ne devrait pas craindre de prendre les devants si, en raison de sa place et de sa visibilité au sein du système universitaire ontarien, elle peut ainsi rendre à la francophonie ontarienne le service de catalyser des énergies dont l'éparpillement actuel risque de modérer l'efficacité. Plus spécifiquement, elle doit - puisqu'elle en a déjà plus les moyens techniques et matériels que d'autres - chercher à donner un contenu concret au projet d'un réseau de services en français en Ontario.

24.3 L'Université d'Ottawa doit surtout, puisque le service des Franco-Ontarien(ne)s correspond à une de ses missions particulières, lui accorder d'autant plus d'importance dans le partage de ses propres priorités internes que le contexte au sein duquel les universités ontariennes évoluent rend difficile, sinon impossible, tout développement par processus additifs. Il n'est en effet pas raisonnable de croire que, dans un tel contexte, les besoins universitaires de la francophonie ontarienne vont facilement sortir gagnants des arbitrages que les institutions vont devoir faire - et sans doute de plus en plus - entre le maintien de la qualité de leurs activités actuelles et leurs nouveaux projets, voire même entre leurs acquis actuels. Dans ce contexte, il importe beaucoup qu'à l'Université d'Ottawa au moins, où le poids relatif des intérêts francophones par rapport aux autres est plus visible qu'ailleurs, le souci de maintenir les acquis en matière de services universitaires en français, et même de les accroître, soit un des paramètres - l'autre étant la promotion du bilinguisme - inspirant l'allocation des ressources nouvelles, le redéploiement au besoin des ressources déjà disponibles, la dotation des postes à pourvoir, les priorités à établir entre les nouveaux projets; le tout devant s'inspirer par ailleurs, bien sûr, des standards les plus stricts possibles en ce qui concerne la qualité. Compte tenu de l'environnement politique et financier, la priorité plus ou moins haute que l'Université d'Ottawa accordera aux services des Franco-Ontarien(ne)s dans la conduite de ses propres affaires importe d'autant plus qu'elle pourrait conditionner sa capacité à promouvoir leurs intérêts au niveau du système lui-même. En effet, l'Université pourrait parler d'autant plus haut aux instances subventionnaires que, dans la gestion de ses affaires internes, elle aurait accordé à la question franco-ontarienne, et aussi au bilinguisme, toute l'attention que sa charte implique. Dans le cas contraire, elle sera mal placée en effet pour reprocher à ces instances d'hésiter à faire des arbitrages délicats dont elle aurait elle-même peu d'exemples à montrer.

Les programmes d'études

25. C'est probablement en matière d'expansion des programmes d'études à rendre disponibles en français qu'il importe, si on veut éviter de tomber dans le piège des voeux pieux, de tenir le plus grand compte de la réalité et des choix qu'elle impose. Dans cette perspective, le Groupe de travail a donc - en ce qui concerne les initiatives que l'Université d'Ottawa pourrait prendre pour accroître le nombre de programmes offerts en français - cherché à

voir ce qui était réalisable dans un avenir prévisible plus encore que ce qui serait souhaitable à plus ou moins long terme. C'est donc délibérément que le Groupe de travail a laissé tomber, durant ses travaux, plusieurs projets de recommandations dont la mise en application par l'Université d'Ottawa lui paraissait aléatoire dans les circonstances actuelles. Il ne faut pas voir là un manque de perspective, mais un souci d'être concret et, espérons-le, efficace. Cela dit, il faut aussi préciser que la stratégie - qui en découle s'inscrit dans la foulée des états de service de l'Université d'Ottawa à l'égard de la francophonie ontarienne. C'est pourquoi, il importe de la coiffer - pour la mettre correctement en perspective - d'une affirmation de principe, à savoir que les francophones de l'Ontario ont le droit d'être éduqués dans leur langue à tous les niveaux, et que la réalisation de ce droit est une des raisons d'être de l'Université d'Ottawa.

RECOMMANDATION 1

Que l'Université d'Ottawa:

(a) souscrive à l'affirmation du droit des francophones de l'Ontario à accéder à des programmes d'études dans leur langue, à tous les niveaux, y compris au niveau universitaire;

(b) confirme son intention de continuer à faire tout ce qu'elle peut pour accélérer la réalisation de ce droit.

26. Les programmes d'études en sciences et en génie.

26.1 S'étant d'abord développée à partir de programmes inaugurés en langue anglaise, la Faculté des sciences et de génie s'est, vers le milieu des années 60, fixé comme objectif de rendre disponibles en français tous les cours de pré-science et de première année de baccalauréat. Depuis, la Faculté a élargi cet objectif et a tâché d'accroître progressivement le nombre de ses cours en langue française au-delà du niveau 1000. Le tableau 21 indique jusqu'à quel point cet objectif était atteint au début de 1985-86. On y voit que tous les cours de sciences de l'année pré-universitaire et du niveau 1000 sont offerts dans l'une et l'autre langue officielle, et que ceux en génie qui ne le sont pas encore sont offerts d'une manière bilingue. On y constate, d'autre part, que la situation n'est pas aussi satisfaisante pour ce qui concerne les cours du niveau 2000, et qu'elle a tendance à se détériorer au fur et à mesure que le niveau des cours

s'élève. La situation à cet égard varie cependant beaucoup d'un département à l'autre. Le même tableau montre en effet clairement que c'est dans les départements de génie que le nombre de cours et de laboratoires disponibles en français est le plus restreint. Étant donné toutefois que la plupart des cours de service aux ingénieurs de niveau 2000 (en chimie, en informatique, en mathématiques et en physique) sont offerts en français, tous(tes) les étudiant(e)s du premier cycle de la Faculté peuvent suivre des cours dans cette langue au moins jusqu'à la deuxième année inclusivement, et ce même si leur département n'en offre aucun.

26.2 Quant à la situation des études supérieures à la Faculté des sciences et de génie, elle peut se résumer de la manière suivante. Les cours y sont, à toutes fins utiles, donnés presque exclusivement en anglais. Il est possible à un(e) étudiant(e) d'avoir un directeur de thèse francophone ou bilingue, dans un grand nombre de spécialités. Cette possibilité est loin d'être négligeable étant donné l'importance des travaux de recherche dirigés dans les programmes d'études supérieures en sciences et en génie. Il est aussi possible à un(e) étudiant(e) de soumettre ses travaux de maîtrise et de doctorat en français; mais cela se fait très rarement en pratique. Il faut également ajouter, pour être complet, que lors de la formation d'instituts conjoints avec l'Université Carleton, certains départements se sont engagés à dispenser des cours de deuxième et de troisième cycle en français. Cet engagement est toutefois trop récent pour qu'on puisse en percevoir déjà les effets, et il faut sans doute prévoir que, là encore, la situation évoluera différemment d'un département à l'autre, selon le personnel enseignant disponible et la clientèle.

26.3 La stratégie dont la Faculté des sciences et de génie s'est inspirée jusqu'à maintenant pour améliorer ses services en français a permis des progrès lents mais notables. Elle souffre aussi, cependant, de limites importantes. La principale de ces limites est qu'elle n'aide guère la Faculté à résoudre le conflit constant de priorités qui est susceptible de se manifester quant à l'usage des ressources - aussi bien les nouvelles que celles rendues disponibles par le roulement du corps professoral - soit pour améliorer les services en français, soit pour consolider et maintenir la qualité des programmes d'études. Ce conflit est particulièrement évident en ce qui concerne le recrutement du corps professoral. En effet, un comité ad hoc de la Faculté a lui-même conclu, en mai 1984, que:

> "... depuis 1978, la Faculté a recruté 18 professeurs bilingues actifs sur un total de 44, et 4 qui ont l'obligation de devenir fonctionnellement bilingues."(1).

Constatant que cela porte à 64 (33 francophones et 31 anglophones ou autres) le nombre de professeurs de la Faculté qui sont capables d'enseigner en français(2), le Comité en concluait - après avoir pris en considération divers facteurs tels que la structure des programmes d'études, l'importance de maintenir leur qualité, et les conséquences qui en découlent quant à l'allocation des charges de cours, que:

> "... il faudrait effectivement engager 15 professeurs de plus pour assurer un programme complet au cours des deux premières années. L'enseignement des cours obligatoires en français en 3ième et en 4ième année exigerait un personnel encore plus nombreux ayant une compétence dans les deux langues."(3).

Or, il est bien évident qu'un semblable investissement est difficilement réalisable à court terme, étant donné le contexte budgétaire. Cette requête paraît encore plus irréaliste si elle s'ajoute à une autre que la Faculté pourrait faire par ailleurs simplement pour assurer la qualité de ses programmes d'études. Cela dit, une solution doit être trouvée car l'Université d'Ottawa ne peut pas remettre indéfiniment toute la question des services en français à sa Faculté des sciences et de génie. D'autant moins que les données les plus récentes indiquent qu'il y a, dans cette faculté, autant - sinon plus - de nouveaux étudiant(e)s francophones qu'anglophones.

26.4 Cette situation suggère, à notre avis, que la stratégie actuelle de la Faculté des sciences et de génie pour accroître le nombre de ses cours disponibles en français devrait être plus concentrée sur certains programmes,

---

(1) Rapport du Comité ad hoc pour l'augmentation du nombre de cours offerts en français à la Faculté des sciences et de génie, p. 2.

(2) 48 le faisaient effectivement en 1983-84, dont 28 francophones. Ibid.

(3) Ibid, p. 3

choisis en raison de leur situation actuelle (nombre de francophones déjà inscrit(e)s, nombre de cours obligatoires restant à offrir en français, nombre de professeurs effectivement capables d'enseigner en français), de leur qualité et des retombées éventuelles de leur "bilinguisation". Nous recommandons donc ci-dessous:

(a) d'offrir en français tous les cours obligatoires des programmes de baccalauréat spécialisé en biologie, en nutrition, en informatique, en mathématiques et en génie électrique;

(b) de le faire selon un échéancier qui permettrait à l'Université de revendiquer une large partie des coûts supplémentaires lors de la prochaine révision de la formule de remboursement des coûts supplémentaires du bilinguisme;

(c) de profiter de l'occasion pour recruter plus systématiquement - dans les départements concernés - un corps professoral activement bilingue;

(d) de se donner le temps de faire cette expérience de concentration, et d'en évaluer les retombées, avant de se fixer des objectifs particuliers à poursuivre dans un deuxième temps.

Les données pertinentes aux recommandations ci-dessous figurent au tableau 22. La stratégie qui y est résumée a l'avantage d'être moins dispendieuse que les quinze postes professoraux mentionnés par le Comité ad hoc de la Faculté. Au surplus, sa mise en oeuvre - bien qu'elle n'aurait pas pour effet d'accroître à brève échéance le nombre de programmes en sciences et en génie entièrement disponibles en français - aurait au moins le mérite d'être, beaucoup plus visiblement que l'actuelle stratégie, axée sur la volonté d'offrir des services plus complets aux francophones.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des sciences et de génie cherche désormais davantage à offrir plus complètement certains programmes en français plutôt que de tâcher d'offrir plus de cours en français, dans toutes les disciplines, par niveaux successifs d'études (cours 1000, 2000, 3000, etc.). Et que dans cette perspective, la Faculté vise - au cours des cinq prochaines années - à offrir en français tous les cours obligatoires figurant aux programmes de baccalauréat ci-dessous, de manière à pouvoir en réclamer les coûts supplémentaires au moment de la prochaine révision de la formule de remboursement des coûts du bilinguisme.

2.1 Le baccalauréat avec spécialisation en biologie, en raison du nombre de francophones s'y inscrivant déjà, des relations entre ce programme et les sciences de la santé, et des éventuelles retombées à long terme de cette initiative étant donné l'importance de la biologie dans les nouveaux champs d'études scientifiques, particulièrement la biotechnologie.

2.2 Le baccalauréat avec spécialisation en biochimie - nutrition, en raison des engagements pris par la Faculté des sciences et de génie au moment du transfert du programme en nutrition chez elle, et de la haute priorité accordée par les intervenants extérieurs à l'Université à la formation de spécialistes francophones en nutrition.

2.3 Le baccalauréat avec spécialisation en mathématiques, en raison de la place qu'y occupent déjà l'enseignement en français et le bilinguisme, et de l'importance de l'enseignement des mathématiques en français dans une stratégie d'expansion des services éducatifs en français en Ontario.

2.4 Le baccalauréat avec spécialisation en informatique, en raison de la clientèle étudiante disponible, du caractère exemplaire que la disponibilité en français d'un tel programme de pointe pourrait avoir, et des éventuelles retombées à long terme d'une telle initiative.

2.5 Le baccalauréat avec spécialisation en génie électrique (option génie informatique), en raison de l'interdépendance entre ce champ d'études et l'informatique, du caractère exemplaire que la disponibilité en français qu'un tel programme de pointe pourrait avoir, et de l'effet d'entraînement que cette initiative pourrait avoir au sein du secteur du génie.

RECOMMANDATION 3

Que le recrutement du corps professoral, au moins dans les départements mentionnés à la recommandation précédente, soit orienté de telle manière que la capacité d'enseigner dans les deux langues y devienne une condition d'accessibilité à la permanence.

RECOMMANDATION 4

Qu'au fur et à mesure que la disponibilité de professeurs et d'assistants à l'enseignement bilingues le permet, les

laboratoires faisant partie des programmes de baccalauréat mentionnés à la recommandation précédente soient dispensés dans les deux langues ou conçus comme bilingues.

RECOMMANDATION 5

Qu'au moment des travaux préparatoires à la révision de la formule de remboursement des coûts supplémentaires du bilinguisme (dans environ cinq ans), la stratégie décrite aux recommandations précédentes soit révisée dans le but d'examiner si - à la lumière de l'expérience acquise et de l'évolution du nombre d'étudiant(e)s francophones à la Faculté en général, et dans les programmes susmentionnés en particulier, ainsi que de l'évolution possible de la formule de remboursement des coûts du bilinguisme - il paraît plus judicieux, au cours de l'étape suivante (environ cinq autres années):

(a) de rendre disponibles en français tout ou une partie des cours optionnels des programmes susmentionnés; ou

(b) de rendre disponibles en français les cours obligatoires d'autres programmes d'études; ou

(c) de prendre toute autre mesure dans le but d'augmenter encore davantage la contribution de la Faculté des sciences et de génie aux objectifs énoncés à l'article 4(c) de la Charte de l'Université d'Ottawa.

27. Les programmes d'études en sciences de la santé

27.1 Le secteur des sciences de la santé - jusqu'à récemment réduit à la médecine et aux sciences infirmières - en est un autre qui, à l'Université d'Ottawa, s'est d'abord développé en langue anglaise. En réalité, et jusqu'à tout récemment, il n'y avait à vrai dire que les programmes d'études intégrés à ce secteur lors de la réforme des structures de 1976-77 - soit l'éducation physique et la kinanthropologie - qui offraient des programmes dans les deux langues officielles. Les choses se sont cependant améliorées depuis. En effet, plusieurs cours de sciences infirmières sont maintenant disponibles dans les deux langues; et il ne manque plus, pour que le baccalauréat dans cette discipline soit entièrement offert en français, que soient disponibles dans cette langue:

(a) les quatre ou cinq cours de sciences infirmières qui ne peuvent pas encore être offerts en français faute de personnel enseignant disponible;

(b) les quatre cours de sciences de base (anatomie, physiologie, biochimie, et microbilogie) assurés, pour le moment en langue anglaise seulement, par les départements correspondant de l'École de médecine, et que l'École des sciences infirmières tente de "bilinguiser" en y assignant des instructeurs chargés de s'occuper plus particulièrement des francophones qui y sont inscrit(e)s.

Par ailleurs, les deux nouveaux programmes qui ouvriront leurs portes en septembre 1986 - soit le baccalauréat en physiothérapie et le baccaulauréat en ergothérapie - sont conçus comme étant des programmes "bilingues", c'est-à-dire que les cours y seront donnés dans une langue ou dans l'autre, étant entendu que les étudiant(e)s qui y seront admis(es) seront capables de les suivre dans les deux langues et que les enseignements se déroulant en milieu clinique seront disponibles en anglais et en français. Aucun progrès significatif n'a cependant été réalisé en médecine, seuls quelques enseignements cliniques étant épisodiquement disponibles en français.

27.2 La "bilinguisation" ou l'ouverture en français de programmes d'études en sciences de la santé est une chose qui s'impose d'autant plus que la politique gouvernementale visant à rendre certains services publics (dont les services de santé) disponibles dans les deux langues officielles crée le besoin - s'il n'était pas déjà là - de former des professionnels bilingues pour l'Ontario. Et ce besoin, il est criant, même dans les professions de la santé où il semble que globalement, il y ait suffisamment de professionnels en exercice. Il est peut-être encore plus évident dans les spécialités - telles la médecine familiale ou la psychiatrie - où les services médicaux reposent encore plus que d'habitude sur une communication étroite entre le médecin et ses patient(e)s. Or, l'Université d'Ottawa a une responsabilité particulière à cet égard. Cette responsabilité découle, bien sûr, de l'article 4(c) de sa charte. Mais elle découle surtout du fait qu'elle est la seule institution universitaire en Ontario à pouvoir en ce moment jouer un rôle significatif à ce sujet. En effet, ni l'Université Laurentienne, ni le Collège Glendon, ni aucune autre institution universitaire ontarienne n'est capable, même si elle le voulait, d'assumer ce rôle dans un avenir prévisible. Si bien que les francophones de l'Ontario, et tous les organismes privés et parapublics qui se préoccupent de prévoir des services de santé plus disponibles en français à l'avenir, ont raison d'attendre

beaucoup de l'Université d'Ottawa à cet effet. Et ils auraient raison de lui demander de rendre des comptes si des efforts plus systématiques n'étaient pas entrepris dans cette direction à très brève échéance.

27.3 La liste des initiatives qui devraient être prises, en matière de formation universitaire, pour améliorer la capacité du système ontarien de soins de santé à mieux servir les francophones, est impressionnante. Elle a été dressée, au fil des années, par plusieurs commissions d'enquêtes, dont certaines avaient le mandat général de se pencher sur l'avenir du système universitaire ontarien (commissions Wright, Fisher et Bovey), alors que d'autres avaient le mandat plus particulier de se pencher sur les services de santé (Commission Dubois). Elle a aussi été entretenue et mise à jour depuis par divers organismes consultatifs tels que, dans notre région, le Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton. Les enquêtes et rapports préparés par ce dernier sont particulièrement révélateurs des déficits qu'éprouvent encore les francophones de l'Ontario en matière d'accessibilité à des services de santé dans leur langue, et des demandes de formation de personnel bilingue ou francophone qui en découlent auprès des institutions. Dans un rapport publié en novembre 1982, et dont les conclusions sont largement confirmées dans un rapport de situation publiée en juin 1985, le Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton a identifié 10 secteurs où la présence de professionnels francophones est inférieure à ce que le poids démographique de la francophonie ontarienne devrait impliquer: l'art dentaire, l'épidémiologie et la santé publique, la médecine, la nutrition, l'optométrie, la pharmacie, l'orthophonie et l'audiologie, la physiothérapie et l'ergothérapie, les sciences infirmières (au niveau supérieur), et le travail social. Sans se référer spécifiquement à des programmes particuliers, le Comité sur l'évolution du rôle des universités en Ontario a, quant à lui, recommandé en 1982:

> "... d'offrir plus de programmes de formation de professionnels en français et, lorsque le nombre d'étudiants ne permet pas la création d'un programme, de prendre des mesures pour permettre aux Franco-Ontariens de poursuivre leurs études dans d'autres universités francophones du Canada".

Qui plus est, tous les intervenants s'attendent à ce que l'Université d'Ottawa joue un rôle de leadership à cet égard.

27.4 Celle-ci a déjà pris plusieurs initiatives intéressantes à cet égard. C'est dans cette perspective qu'il faut replacer l'expansion du nombre de cours de sciences infirmières en français et la création des programmes de baccalauréat en ergothérapie et physiothérapie. Beaucoup reste cependant à faire, à commencer par la consolidation des acquis et l'identification des prochaines initiatives à prendre. À cet effet, notre examen des études et rapports qui ont été faits à ce sujet suggère que les initiatives suivantes devraient être prises dans les meilleurs délais.

(a) L'ouverture d'un programme de médecine en français étant hors de portée, l'Université d'Ottawa devrait au moins viser à former des médecins capables de servir la population ontarienne dans les deux langues officielles, et à ce sujet, profiter de l'expansion du nombre de diplômé(e)s des programmes d'immersion des écoles secondaires pour exiger que les étudiant(e)s qu'elle admet en médecine maîtrisent les deux langues. Elle devrait aussi chercher à multiplier les occasions d'enseignement clinique en français, notamment dans les spécialités telles que la médecine familiale et la psychiatrie où, plus encore que dans d'autres, la qualité des communications entre le médecin et ses patient(e)s est primoridale.

(b) Toutes les précautions requises devraient être prises pour faire en sorte que les nouveaux programmes "bilingues" le soient réellement, une de ces précautions étant de s'assurer que les départements de sciences de base de l'École de médecine, chargés de donner les cours de sciences de base dans les divers programmes de premier cycle en sciences de la santé, soient en mesure d'assurer ces cours dans les deux langues.

(c) L'initiative précédente, liée à l'offre en français des quatre ou cinq cours en sciences infirmières qui ne sont pas encore disponibles en français, permettrait de rendre le baccalauréat en sciences infirmières disponible entièrement dans cette langue.

(d) Les besoins exprimés par les intervenants de l'extérieur, et l'analyse de ces besoins faite par divers organismes consultatifs, suggèrent que l'Université d'Ottawa devrait examiner la possibilité de créer un programme de premier cycle

en pharmacie et un programme en audiologie.

(e) Finalement, l'École de médecine devrait essayer d'élargir le bassin de sa clientèle francophone éventuelle, tout en diversifiant les voies d'accès à la médecine, en acceptant et en publicisant la possibilité d'être admis en médecine après des études en humanités, sous réserve d'y avoir inclus des cours en sciences de base.

RECOMMANDATION 6

Que faute de ne pouvoir accroître significativement, pour le moment du moins, la part du français dans l'enseignement de la médecine, l'Université d'Ottawa contribue à rendre les soins médicaux plus accessibles en français en Ontario en visant à former des médecins bilingues; et qu'à cette fin:

(a) le bilinguisme continue, dans un premier temps, d'être un facteur pris en considération lors de l'évaluation des candidat(e)s au programme de doctorat en médecine;

(b) l'École de médecine, sous réserve de l'approbation du Sénat quant aux moyens spécifiques à utiliser, évaluera objectivement dans les meilleurs délais le niveau de bilinguisme de ses candidat(e)s à l'admission;

(c) l'Université examine sérieusement la possibilité d'exiger un certain niveau préalable de bilinguisme pour l'admission au programme de doctorat en médecine, et qu'à cette fin, le Conseil des études de premier cycle, en collaboration avec l'École de médecine:

(i) étudie les retombées que pourrait avoir, sur la qualité des candidateurs à l'admission au programme de doctorat en médecine, l'établissement du bilinguisme comme un des critères influençant significativement les décisions;

(ii) fasse rapport au Sénat à ce sujet, dans les meilleurs délais.

(d) l'École de médecine et l'Université accordent beaucoup d'importance, lors de la sélection des candidat(e)s à la direction des départements et des services, à la capacité des personnes concerné(e)s à pouvoir communiquer dans les deux langues officielles, et à être sensibilisées aux différents problèmes reliés à l'enseignement des sciences de la santé en français ou dans les deux langues.

(e) l'École de médecine prenne les dispositions pour accroître, à brève échéance, les occasions d'enseignement clinique en français, au moins dans les spécialités telles que la médecine familiale et la psychiatrie où - plus encore que dans d'autres - la qualité des communications entre le médecin et ses patient(e)s est primordiale.

RECOMMANDATION 7

Que dans le but d'accroître la disponibilité en français des autres programmes de premier cycle en sciences de la santé, l'École de médecine:

(a) offre en français, dans les meilleurs délais, tous les cours de service offerts par ses départements de sciences de base dans le cadre du programme de baccalauréat en sciences infirmières, soit les cours ANA 1200 (6 crédits), BCH 1100 (3 crédits), BAC 2100 (3 crédits), PHS 1100 (3 crédits) et PHS 2300 (3 crédits);

(b) se fixe pour objectif d'offrir en français, dès leur implantation, les cours figurant dans tout nouveau programme de premier cycle en sciences de la santé et correspondant à l'un ou l'autre de ses départements de sciences de base;

(c) oriente le recrutement du corps professoral de ses départements de sciences de base de manière que la capacité d'enseigner dans les deux langues y devienne une condition habituelle d'accessibilité à la permanence.

RECOMMANDATION 8

Qu'étant donné la pertinence pour l'Université d'Ottawa d'accroître la disponibilité en français de soins infirmiers en Ontario, et l'existence d'une importante clientèle étudiante francophone, tous les cours théoriques figurant au programme de baccalauréat en sciences infirmières soient rendus disponibles en français au cours des cinq prochaines années.

RECOMMANDATION 9

Que l'Université d'Ottawa convienne, en principe, de mettre sur pied un programme de premier cycle en pharmacie; et qu'à cette fin:

(a) la Faculté des sciences de la santé mette au point, dans les meilleurs délais, un projet de programme de baccalauréat ayant les caractéristiques suivantes:

(i) les candidat(e)s à l'admission au programme devraient faire preuve d'un niveau de bilinguisme équivalant à la réussite du test présentement administré par l'Institut des langues vivantes auprès des étudiant(e)s inscrit(e)s au premier cycle;

(ii) les cours figurant en première année du programme seraient assurés dans les deux langues officielles, de manière à être éventuellement admissibles à la formule de remboursement des coûts supplémentaires du bilinguisme, étant entendu qu'à défaut d'être offerts dans les deux langues, ils devraient d'abord l'être en français;

(b) sur réception du projet de programme susmentionné, une analyse des coûts et des revenus anticipés soit préparée en vue d'une demande d'octroi de lancement au Conseil de l'éducation franco-ontarienne (CEFO).

RECOMMANDATION 10

Qu'étant donné l'absence presque complète de services d'audiologie disponibles en français en Ontario, et la grande priorité accordée à l'accroissement de ces services par les intervenants extérieurs à l'Université, le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mette sur pied un groupe de travail chargé de préparer une étude de faisabilité d'un programme bilingue de baccalauréat en audiologie; et que la Faculté des sciences de la santé, l'École de psychologie et le Département de linguistique soient invités à participer à ce groupe de travail.

RECOMMANDATION 11

Que, dans le double but d'élargir le bassin de la clientèle francophone potentielle de l'École de médecine et d'en diversifier les voies d'accès:

(a) l'École de médecine confirme et publicise la possibilité d'être admis(e) au programme de doctorat en médecine aussi bien avec une formation universitaire en humanités ou en sciences sociales qu'avec une formation dans les sciences naturelles, pourvu que ces études préalables incluent la

réussite des cours universitaires de base en biologie, en physique, en chimie organique et en chimie inorganique;

(b) la Faculté des arts amende son règlement actuel concernant le nombre de cours qu'un(e) étudiant(e) peut prendre hors-faculté afin de permettre d'inclure, dans un programme de baccalauréat ès arts, l'équivalent d'un cours annuel de base (plus les laboratoires) dans les disciplines suivantes: physique, biologie des animaux et des végétaux, chimie générale et chimie organique;

(c) la Faculté des sciences et de génie rende possible l'inscription d'étudiant(e)s de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences sociales aux cours pertinents, soient PHY 1602, BIO 1504-1505 et 1904-1905, CHM 1510-1516 et 2512-2516, et CHM 1520-1526 et 2520-2526.

28. **Les autres champs d'études**

28.1 Dans les secteurs autres que les sciences, le génie et les sciences de la santé, les programmes offerts en français par l'Université d'Ottawa sont beaucoup plus nombreux et complets. Il en découle que le problème, pour ces autres champs d'études, est moins d'ouvrir en français des programmes qui y existent déjà en anglais que:

(a) d'empêcher que les contraintes budgétaires auxquelles l'Université fait face mettent en péril des programmes déjà disponibles en français ou dans les deux langues, faute de ressources suffisantes pour en maintenir la qualité;

(b) de préciser les priorités de l'Université en matière de création de nouveaux programmes d'études, notamment en ce qui concerne les programmes d'études qui sont disponibles en anglais mais non en français en Ontario.

(c) de s'assurer - pour que la clientèle francophone potentielle soit la plus grande possible - que les programmes d'études mis au point par l'Université, ou amendés par elle de temps à autre, soient structurés de telle manière que les étudiant(e)s francophones du Québec - notamment les diplômé(e)s des CEGEP - puissent y avoir accès sans avoir à y consacrer plus d'année qu'ils (elles) n'auraient à le faire dans une université québécoise.

28.2 Cela dit, les initiatives spécifiques énumérées ci-dessous devraient par ailleurs être prises par l'Université pour

améliorer la pertinence des services dont on est en droit de s'attendre d'une institution qui s'est donné pour mission particulière de promouvoir le "... développement de la culture française en Ontario".

(a) Le projet qui s'impose de la manière la plus évidente est de parachever l'initiative - déjà prise - de rendre le programme de baccalauréat en droit coutumier (LLB - common law) entièrement disponible en français, en prenant toutes les mesures utiles pour en faire un programme de la meilleure qualité possible. Ce qui implique qu'une grande priorité lui soit accordée dans la gestion des ressources allouées à la Faculté de droit, et notamment à sa section de "Common Law". Cette priorité s'impose d'autant plus que la formation de juristes bilingues correspond à un besoin clairement exprimé par la Province elle-même.

(b) Une autre série d'initiatives concerne la Faculté des arts et le rôle particulier qu'elle a à jouer pour, comme le dit la charte de l'Université, "préserver et développer la culture française en Ontario". Plus spécifiquement, les départements constituant le secteur des beaux-arts devraient se faire un point d'honneur de se brancher solidement sur le milieu franco-ontarien et d'assumer complètement le rôle habituellement dévolu dans une société normale à une école des beaux-arts. Le département d'histoire, quant à lui, devrait diversifier son enseignement de l'histoire franco-ontarienne et renforcer la capacité de recherche du département qui porterait sur ce thème.

(c) Il devrait être possible à un(e) étudiant(e) de l'Université d'Ottawa, inscrit(e) à un programme de baccalauréat spécialisé en humanités ou en sciences sociales, d'appliquer les connaissances disciplinaires qu'il (elle) acquiert à l'étude plus particulière de la société franco-ontarienne.

(d) L'Université devrait examiner systématiquement la possibilité d'offrir un programme d'études en service social, comme le lui a demandé le Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton dans ses deux derniers rapports. Étant donné cependant qu'un programme de premier cycle bilingue existe déjà dans ce secteur à l'Université Laurentienne, nous croyons que l'Université d'Ottawa:

(i) devrait d'abord chercher à aider cette autre institution bilingue à assurer que son programme de premier cycle en service social soit entièrement disponible en français, au besoin en collaborant avec elle - par l'usage de techniques d'enseignement à distance - pour assurer que tous les cours de base y soient disponibles dans cette langue;

(ii) ne devrait envisager la création d'un programme de maîtrise en service social que si la possibilité d'en développer un qui serait assuré conjointement avec l'Université Laurentienne est exclue.

(e) Finalement, le temps nous semble venu de confirmer l'intérêt particulier que l'Université a porté et continue de porter à la recherche sur la civilisation canadienne-française en général, et sur la francophonie ontarienne en particulier, en dotant son Centre de recherches en civilisation canadienne française (CRCCF) d'une chaire d'études franco-ontariennes.

RECOMMANDATION 12

Que le Sénat et le Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa, dans leur effort de planification scolaire et budgétaire, accordent la plus haute priorité au maintien de la qualité des programmes d'études qui sont disponibles en français ou dans les deux langues.

RECOMMANDATION 13

Que pour autoriser la création d'un nouveau programme de maîtrise ou de doctorat, dans une discipline où un programme d'études supérieures équivalent existe déjà en Ontario, le Sénat de l'Université d'Ottawa exige:

(a) soit qu'un tel programme soit disponible en anglais et en français ou, à défaut de l'être dans les deux langues, qu'il le soit au moins en français;

(b) soit qu'une des exigences d'admission à ce programme soit d'être suffisamment bilingue pour pouvoir y suivre des cours en anglais et en français, étant entendu que:

(i) les cours et les autres exigences requises pour satisfaire aux exigences du programme pourront n'être

disponibles que dans une des deux langues;

(ii) le cas échéant, un équilibre approprié sera maintenu dans l'usage de l'anglais et du français comme langue d'enseignement.

RECOMMANDATION 14

Que dans le but d'assurer une clientèle francophone potentielle la plus large possible, le Sénat de l'Université d'Ottawa s'assure que les programmes d'études créés, ou amendés de temps à autre, soient et demeurent structurés de manière à ce que les étudiant(e)s francophones du Québec - notamment les diplômé(e)s des CEGEP - puissent normalement les compléter sans avoir à y consacrer plus d'années qu'ils (elles) auraient à le faire dans une université québécoise.

RECOMMANDATION 15

Que la priorité soit accordée à la consolidation du programme de baccalauréat en droit coutumier (LLB - common law) dans la gestion des ressources allouées à la Faculté de droit, et plus spécifiquement à sa section de Common Law, de manière à en faire un programme de la plus grande qualité possible.

RECOMMANDATION 16

Qu'étant donné la priorité que les intervenants extérieurs à l'Université leur portent, l'Université autorise - dans le cadre des dispositions prévues à la recommandation précédente - la préparation d'avant-projets d'études supérieures en français dans les domaines suivants:

(a) l'administration des services sociaux;

(b) le service social.

RECOMMANDATION 17

Que dans le cas de l'administration des services sociaux, la Faculté d'administration soit chargée de soumettre un avant-projet qui inclurait - si ce programme devait être maintenu séparément - la "bilinguisation" de la maîtrise en administration des services de santé.

RECOMMANDATION 18

Que la Faculté des arts:

(a) vise à assurer, à moyen et à plus long terme, une "implication franco-ontarienne" de ses programmes dans le secteur des arts (arts visuels, musique, théâtre), et qu'elle fasse des recommandations au Sénat à ce sujet, d'ici un an;

(b) prenne les mesures appropriées pour renforcer l'enseignement et la recherche portant sur l'histoire franco-ontarienne.

RECOMMANDATION 19

Que la Faculté des arts et la Faculté des sciences sociales mettent sur pied un programme de concentration sur l'Ontario français; et qu'elles s'inspirent, pour ce faire, de l'expérience acquise à la suite de l'ouverture de la concentration en études canadiennes et en études sur les femmes;

RECOMMANDATION 20

Que l'Université d'Ottawa explore systématiquement la possibilité de créer une chaire en études franco-ontariennes dont la dotation serait suffisante pour permettre soit à un professeur invité, soit à un professeur de l'Université temporairement détaché de ses tâches habituelles, de consacrer l'essentiel de son temps, durant une période donnée, à un projet de recherche d'envergure portant sur l'un ou l'autre aspect de l'Ontario français; et, qu'à cette fin:

(a) le Vice-recteur (enseignement et recherche) sollicite, dans les meilleurs délais, l'opinon du Comité de planification scolaire du Sénat et du Comité d'administration de l'Université sur différents scénarios possibles pour financer une telle chaire par une dotation provenant de l'extérieur et une contribution appropriée de l'Université;

(b) selon les avis reçus et les scénarios préférés, le Comité d'administration sollicite l'avis du Service de développement et du Bureau de la recherche sur la faisabilité d'un tel projet et, le cas échéant, mette au point une stratégie pour lever les fonds nécessaires au financement de la chaire;

(c) le Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) soit invité, dès que le financement d'une telle chaire sera considéré comme plausible, à soumettre au Sénat les règles de fonctionnement de cette chaire, étant entendu que l'accès à celle-ci devrait demeurer ouvert à des candidatures provenant de toutes les facultés de l'Université.

La disponibilité régionale des cours et des programmes

29. La nécessité d'accroître le nombre de cours et de programmes universitaires en français, combinée avec la dispersion géographique de la population franco-ontarienne et les contraintes budgétaires auxquelles les universités de l'Ontario font présentement face, a suggéré à bien des intervenants l'idée que la seule manière réaliste d'améliorer d'une manière significative et rapidement la disponibilité des programmes en français dans la province serait de constituer éventuellement un "réseau" chargé de consolider et d'étendre les cours et les programmes disponibles dans cette langue. Cette idée a été avancée par des organismes tels que l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) lors de son congrès en août 1982 et par Direction Jeunesse depuis ce temps et plus spécifiquement par la publication d'un document de travail au printemps 1985. Sans pour autant parler de "réseau" comme tel, la Commission Bovey a au moins indirectement donné du poids à cette hypothèse en écrivant, dans son rapport final publié en décembre 1984:

> "Dans son mémoire, l'Université d'Ottawa a clairement présenté son caractère bilingue et biculturel comme un élément fondamental de son mandat. L'Université Laurentienne et ses affiliés, et le Collège Glendon de l'Université York jouent également un rôle important dans la prestation de programmes bilingues dans leur région. Nous estimons qu'il est absolument nécessaire de coordonner la prestation de programmes plus spécialisés et de s'attaquer à la question générale de l'amélioration de la participation des Franco-Ontarien(ne)s. À l'heure actuelle, il semble que les impératifs de territoire empêchent ces établissements (en parlant des institutions universitaires bilingues de la province) de collaborer et d'établir des réseaux interuniversitaires. Il faudrait, selon nous, créer deux mécanismes: (1) un comité officiel et fort de coordination composé de représentants d'Université qui dispensent d'importants programmes bilingues afin de faciliter la collaboration entre elles; (2) un comité qui représenterait adéquatement la communauté franco-ontarienne et serait rattaché à l'organisme provincial de planification et de coordination entre les établissements proposés à la section 5.0 de notre rapport, afin de le conseiller sur les politiques appropriées à l'échelle de la province en matière d'enseignement supérieur bilingue."(1)

---

(1) COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER L'AVENIR DES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO, Les universités de l'Ontario - Options pour l'avenir (Décembre 1984), page 11.

30. Aucune décision formelle n'a encore été prise concernant ce voeu de la Commission Bovey; et il est peu probable que des décisions spectaculaires soient prises à brève échéance. Cela n'empêche pas que des efforts, partiels mais concrets, de coordination interuniversitaire entre les universités et collèges bilingues de l'Ontario soient présentement en cours. Un comité de coordination réunissant ces institutions a commencé à se réunir quelques fois par année; et des discussions bilatérales, notamment entre l'Université Laurentienne et l'Université d'Ottawa, ont lieu à propos de la mise sur pied de certains programmes conjoints. L'ensemble du projet de réseau fait face cependant à des contraintes de taille. La principale est la très forte tradition d'autonomie des institutions universitaires, tradition leur inspirant d'aborder avec beaucoup de prudence tout projet dont le développement impliquerait justement que des aménagements soient faits par rapport à leur autonomie respective. Une autre contrainte provient de l'asymétrie qui existe présentement entre les institutions concernées. Sans minimiser en rien la pertinence et les mérites de chacune de ces institutions, il y a au moins autant de points de divergence que de points de convergence entre, par exemple, le Collège de Hearst et l'Université d'Ottawa, celle-ci et le Collège Glendon ou même l'Université Laurentienne, etc. Il en découle que la coopération interinstitutionnelle est difficile à déclencher, les grosses institutions craignant d'en faire les frais, et les petites craignant de se faire dominer de quelque manière. Compte tenu de ce contexte délicat, le rôle de l'Université d'Ottawa nous semble devoir être très particulier.

En effet, celle-ci - aussi bien en raison de sa haute visibilité au sein du système universitaire ontarien que de la forte concentration de ressources qu'elle a fini par accumuler en matière de services universitaires bilingues - ne peut qu'être impliquée, d'une manière ou d'une autre, en cas de coopération interinstitutionnelle en faveur des francophones de l'Ontario. L'Université d'Ottawa a en réalité le pouvoir de bloquer ou de débloquer cette nécessaire coopération interinstitutionnelle, selon l'attitude qu'elle voudra bien prendre. Or, sa charte l'obligeant à ne pas se soustraire à ses devoirs à l'égard des Franco-Ontarien(ne)s, l'Université d'Ottawa n'a pas d'autres choix que de faire tout ce qu'elle peut dans le sens d'une coopération interinstitutionnelle systématique. Pour ce faire cependant, et étant donné qu'elle domine le paysage des institutions universitaires bilingues de l'Ontario (et même sans doute du Canada), il nous semble fort important que l'Université d'Ottawa ait à l'esprit que le leadership qu'elle doit assumer doit être respectueux des acquis des autres institutions bilingues. Toutes les fois que cela est possible sur le plan de la qualité et rentable sur le plan des ressources, l'Université d'Ottawa devrait contribuer à la consolidation et même au développement des programmes offerts plus ou moins entièrement en français dans les autres institutions universitaires "bilingues". Cette absence

d'égoïsme dans la consolidation et le développement des services en français nous paraît d'autant plus important que les deux facteurs ci-dessous sont pris en considération.

(a) Toutes les données disponibles montrent que, pour améliorer significativement la participation des jeunes Franco-Ontarien(ne)s aux études universitaires, il faut commencer par leur rendre disponibles - le plus près de chez eux possible - les programmes de base dans leur langue. En effet, cette relation entre la proximité de programmes universitaires et l'accessibilité à ces programmes est démontrée - dans le cas qui nous concerne - par l'effet bénéfique que la présence du Collège de Hearst et l'Université Laurentienne ont vraisemblablement sur les taux de passage à l'Université dans leur région respective.

(b) Le respect des acquis des autres institutions et une collaboration à leur expansion éventuelle aurait par ailleurs valeur d'exemple pour désamorcer les craintes inhérentes à une concertation impliquant des institutions de taille et de nature très différentes. Sans compter qu'elles mettraient en lumière la possibilité de concilier les nécessités d'une telle concertation avec le maintien de l'autonomie de chacune des institutions participantes.

Cela dit, le bien des francophones de l'Ontario exige que, tout en témoignant de son respect pour les autres institutions et de sa bonne foi, l'Université d'Ottawa fasse ce qu'il faut pour améliorer significativement les services universitaires en français dans la province; y compris qu'elle le fasse tant bien que mal seule si c'est la seule voie qu'il s'avère possible d'emprunter efficacement.

31. C'est dans cet esprit que nous proposons à l'Université de se donner une stratégie pragmatique à l'égard de la concertation interinstitutionnelle devenue nécessaire en matière de services universitaires en français en Ontario. Cette stratégie est fondée sur les initiatives suivantes.

(a) La première se situe au niveau des principes et consisterait, pour l'Université, à faire clairement savoir aux institutions-soeurs qu'elle est prête à se concerter avec elles à différentes fins, et dans le respect de l'autonomie de chacune, pour défendre d'une manière générale les intérêts francophones en matière universitaires en Ontario. Plus spécifiquement, il nous semble que notre université devrait proposer aux autres de se donner trois objectifs communs:

(i) rendre les programmes de base en humanités et en sciences sociales - et les cours de base en sciences - entièrement disponibles, dans les meilleurs délais, dans le plus grand nombre de régions de la province possible;

(ii) éviter la duplication des efforts dans la mise sur pied de nouveaux programmes en français, en tâchant de respecter à ce sujet les acquis dans les différentes institutions;

(iii) assurer en français, dans le plus grand nombre de régions possibles, le recyclage de divers professionnels en exercice.

(b) Les autres initiatives que nous suggérons à l'Université se situent au niveau de dossiers très concrets reliés à chacun des trois objectifs ci-haut précités, et déboucheraient - si elles étaient mises en application - sur un embryon de réseau de services universitaires en français demeurant respectueux de l'autonomie de chaque institution participante.

RECOMMANDATION 21

Que l'Université d'Ottawa se déclare prête à se concerter avec les autres institutions universitaires pour mieux servir les francophones de l'Ontario en vue:

(a) de rendre les programmes de baccalauréat de base dans les humanités et les sciences sociales, et les cours correspondant à la formation de base en sciences naturelles, entièrement disponibles en français, dans les meilleurs délais, dans le plus grand nombre possible de régions ontariennes;

(b) d'optimiser le plus possible l'usage de ressources rares dans la consolidation et le développement de programmes d'études supérieures en langue française, notamment en évitant toute duplication de programmes, déjà entièrement ou partiellement disponibles dans cette langue, et qui répondraient aux normes de qualité en vigueur dans les universités ontariennes;

(c) de mettre au point, et "d'extensionner" dans les diverses régions de l'Ontario - par une institution, ou par plusieurs institutions travaillant en collaboration - des cours, des mini-cours et des programmes qui permettraient à des professionnel(le)s francophones de compléter leur formation universitaire ou de remettre à jour leurs compétences professionnelles;

(d) de prendre toute autre initiative qui, tout en respectant l'autonomie de chaque institution participante, aurait pour effet de favoriser le développement des services universitaires en français en Ontario.

RECOMMANDATION 22

Que la coopération déjà en cours entre l'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne - ainsi que d'autres institutions universitaires canadiennes - à propos de cours échangés par télé-conférence, soit approfondie et, si possible, élargie à d'autres institutions universitaires ontariennes et à leurs collèges affiliés, notamment au Collège Glendon; et que les institutions concernées:

(a) visent à assurer que, dans les meilleurs délais possibles, leurs programmes de premier cycle de base en humanités et en sciences sociales, et les cours de base en administration et en sciences, soient rendus entièrement disponibles en français par le recours - pour combler les vides - aux techniques d'enseignement à distance;

(b) s'entendent à brève échéance sur la meilleure façon de se répartir entre elles les coûts et les revenus d'exploitation de ce réseau plus ou moins étendu d'enseignement à distance;

(c) explorent les diverses possibilités de financement de l'équipement et de l'exploitation d'un tel réseau.

RECOMMANDATION 23

Que dans le cas du service social, et dans le but d'en profiter pour que l'Université d'Ottawa fasse sa part concernant l'objectif particulier énoncé à la recommandation 21(b), le Vice-recteur (enseignement et recherche):

(a) consulte son homologue de l'Université Laurentienne sur la possibilité d'une coopération entre les deux institutions, en vue:

    (i) d'assurer que le baccalauréat en service social présentement offert par l'Université Laurentienne soit à brève échéance - en utilisant au besoin les techniques d'enseignement à distance - entièrement disponible en français à Sudbury;

    (ii) de mettre au point un programme conjoint de maîtrise en service social entièrement disponible en français en Ontario;

(b) selon le résultat de cette consultation:

    (i) charge un groupe de travail, formé en consultation avec son homologue de l'Université Laurentienne et auquel

participerait la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Ottawa, de préparer un avant-projet de coopération Laurentienne - Ottawa en matière de programmes universitaires en service social; et, le cas échéant, recherche l'aide du Conseil de l'éducation franco-ontarienne (CEFO) pour financer les travaux de ce groupe;

ou

(ii) assigne à un groupe de travail, formé après consultation avec la Faculté des sciences sociales, le soin d'élaborer un projet de programme de maîtrise en service social, à offrir éventuellement par l'Université d'Ottawa, et répondant aux caractéristiques énoncées à la recommandation 13.

RECOMMANDATION 24

Qu'en ce qui a trait à l'objectif énoncé à l'alinéa (c) de la recommandation 21, et étant donné l'objectif poursuivi par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada à l'effet de réserver éventuellement l'accès à cette profession aux personnes détenant au moins un baccalauréat en sciences infirmières, l'École des sciences infirmières de l'Université d'Ottawa:

(a) établisse:

(i) la liste des cours et la programmation qu'il serait souhaitable d'offrir pour permettre à des infirmières et des infirmiers autorisé(e)s de poursuivre à temps partiel des études de baccalauréat en sciences infirmières;

(ii) une estimation, si possible par région, du nombre d'infirmières et d'infirmiers autorisé(e)s - selon leur langue maternelle - susceptibles de constituer la clientèle de ces cours;

(b) élabore, avec l'aide technique du Service de l'éducation permanente, un projet traitant:

(i) de la programmation des cours qu'il serait possible d'offrir en français d'une manière rentable, par télé-conférence, au cours des trois ou quatre prochaines années;

(ii) des localités, au moins dans l'Est et le Centre-Nord de la province, où ces cours devraient être disponibles ou où certains d'entre eux pourraient peut-être même prendre leur source;

(iii) des mesures concrètes à prendre pour mettre éventuellement ce projet en marche et assurer la qualité des cours ainsi offerts;

(c) se concerte avec sa contre-partie à l'Université Laurentienne dans le but de décider si les deux institutions coopéreront à ce projet et:

(i) si oui, de préciser les termes de cette coopération;

(ii) si non, de permettre à l'Université d'Ottawa de circonscrire dans les meilleurs délais la portion du projet dont elle pourrait assumer seule la qualité et la rentabilité.

RECOMMANDATION 25

Qu'en ce qui concerne l'objectif énoncé à l'alinéa (c) de la recommandation 21, la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa:

(a) continue, dans la mesure où les ressources dont elle dispose lui permettent d'en assurer la qualité et la rentabilité, d'offrir le plus grand nombre possible de cours et de mini-cours de perfectionnement dans le plus grand nombre possible de localités extérieures à Ottawa;

(b) élabore, avec l'aide technique du Service de l'éducation permanente, un projet traitant:

(i) de la programmation des cours et des mini-cours de perfectionnement qu'il serait possible d'offrir d'une manière rentable, par télé-conférence, au cours des trois ou quatre prochaines années;

(ii) des localités où ces cours devraient être disponibles ou où certains d'entre eux pourraient peut-être même prendre leur source;

(iii) des mesures concrètes à prendre pour mettre éventuellement ce projet en marche et assurer la qualité des enseignements ainsi offerts;

(c) se concerte avec sa contre-partie à l'Université Laurentienne dans le but de décider si les deux institutions coopéreront à ce projet et:

(i) si oui, de préciser les termes de cette coopération;

(ii) si non, de permettre à l'Université d'Ottawa de circonscrire dans les meilleurs délais les portions du projet dont elle pourrait assumer seule la qualité et la rentabilité.

L'amélioration à long terme des niveaux d'aspiration des francophones

32. L'analyse de la situation des Franco-Ontarien(ne)s ayant trait aux études universitaires montre qu'à long terme le problème fondamental à résoudre concerne leur comportement au cours des programmes d'études précédant immédiatement l'entrée à l'université. En effet:

(a) le taux de persévérance des jeunes francophones, entre la 9e et la 13e année, bien que fort variable selon les régions et même selon les écoles, est globalement au moins 25% inférieur à celui des autres élèves des écoles secondaires ontariennes;

(b) le taux de passage à l'université des jeunes diplômé(e)s francophones inscrit(e)s en 13e année l'année précédente est, dans toutes les régions, inférieur à celui des autres jeunes Ontarien(ne)s, et il est dramatiquement plus faible dans le Sud et le Nord-Ouest de la province où la population francophone n'équivaut qu'à une petite portion de la population totale et où les écoles secondaires françaises sont rares.

La conjonction de ces deux comportements fait que la cohorte annuelle de jeunes francophones accédant à l'université pour la première fois est inférieure - par environ 300 à 450 nouvelles inscriptions - à ce qu'elle devrait être si les jeunes francophones de 15 à 20 ans se comportaient de la même manière que les jeunes anglophones. Il importe donc de corriger ces comportements et de les rendre semblables à ceux du reste de la population. Pour ce faire, il faut apprendre à modifier les facteurs qui les influencent.

33. Toutes les études concernant l'accessibilité à l'enseignement supérieur suggèrent fortement qu'un des principaux facteurs influençant l'accessibilité à ce niveau d'études demeure le modèle familial et social dont s'inspirent les jeunes au cours de leurs études primaires et secondaires. Les jeunes Franco-Ontarien(ne)s ne semblent pas faire exception à cette règle. En effet, les données recueillies au cours d'un sondage fait auprès de plus de 3,000 élèves francophones de douzième année, au printemps 1984[1], montrent en effet que:

---

(1) Sondage fait dans le cadre d'une recherche des professeurs Evelyn GAGNÉ, Maurice LAPOINTE et Pierre POIRIER, de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa.

(a) la plupart des élèves interrogé(e)s et ayant déclaré qu'ils (elles)se dirigeaient vers l'université, ont indiqué qu'ils (elles) tendaient déjà en 9e année à s'inscrire dans des sections enrichies des différentes matières de base (français, mathématiques) et se préparaient à s'inscrire aux sciences de base (chimie, physique, biologie);

(b) ces mêmes élèves mentionnaient, plus souvent que ceux et celles de tous les autres groupes se dirigeant vers autre chose que des études universitaires, qu'hormis leurs propres projets d'avenir, c'était leurs parents qui les avaient le plus influencés lors de leur choix de cours en 9e année. (voir, à ce sujet, les données figurant au tableau 23).

34. Il en découle, à notre avis, que pour parvenir à influencer efficacement le comportement des élèves francophones du niveau secondaire, il faut orienter son action de la manière suivante:

34.1 C'est le niveau d'aspiration des jeunes francophones avant leur arrivée en 9e année qu'il faut, d'abord et avant tout, chercher à modifier. En effet, toutes les données disponibles indiquent que les élèves qui, en 12e année, envisageaient de poursuivre éventuellement leurs études jusqu'à l'université, témoignent d'un taux élevé de persévérance. À l'inverse, cela signifie que ce sont ceux et celles qui ne songeaient pas déjà dès la 9e année à poursuivre des études postsecondaires, ou qui ont fait dès ce niveau des mauvais choix de cours, qui ont un comportement débouchant sur un taux de persévérance qui, pour l'ensemble de la cohorte, est médiocre.

34.2 Pour améliorer ce taux général de persévérance entre la 9e et la 13e année, il importe de sensibiliser à cet état de choses tous les intervenant(e)s dont l'influence se fait sentir sur le choix des jeunes, notamment au moment où ils (elles) sont sur le point d'accéder au niveau secondaire et qu'ils (elles) commencent à songer aux options auxquelles ils (elles) s'inscriront: principaux d'écoles, orienteurs scolaires du secondaire, instituteurs et parents. Au minimum, les informations de base doivent leur être constamment disponibles pour qu'ils puissent les transmettre à leurs élèves ou à leurs enfants si l'occasion se présente.

34.3 Les deux derniers groupes mentionnés (les instituteurs et les parents) nous semblent, dans cette stratégie, mériter une attention particulière étant donné l'influence qu'ils exercent sur les choix de cours et de sentiers de

formation des jeunes. Les données rapportées au tableau 23 indiquent en effet que les jeunes eux-mêmes leur reconnaissent une grande influence (surtout ceux et celles qui se dirigent vers l'université justement), cette influence s'exerçant soit directement, soit par l'influence que les parents et les instituteurs ont vraisemblablement sur les valeurs dont s'inspirent effectivement ces jeunes en affirmant qu'ils s'en remetttent à leurs propres plans d'avenir pour procéder à leurs choix de cours.

(a) En ce qui concerne les instituteurs, il nous semble que l'Université devrait apporter un soin particulier à les sensibiliser - ceux de la fin du primaire en particulier - aux avantages que donne une formation universitaire, aux différentes voies d'accès à l'université selon les carrières et les champs d'études envisagés, et à l'importance particulière d'améliorer la participation aux études supérieures des jeunes Franco-Ontarien(ne)s.

(b) Quant aux parents, influencer leur comportement et les modèles éducationnels qu'ils ont tendance à transmettre à leurs enfants ne peut être qu'une tâche de très longue haleine. Il nous semble cependant que l'Université aurait intérêt à essayer de le faire au moins indirectement, et que deux moyens lui sont ouverts à cette fin: profiter de toutes les tribunes et de toutes les occasions pour transmettre l'idée de l'importance des études universitaires pour le mieux-être de ses bénéficiaires; et se rendre la plus présente et la plus accessible possible, dans le plus grand nombre de régions que la qualité et la rentabilité des cours et des programmes hors-campus le permettent, de manière à briser ainsi l'isolement des francophones dans les régions et les sous-régions où ils (elles) sont faiblement ou moins fortement concentré(e)s et où, lorsque ces francophones ne s'assimilent pas à la majorité démographique, le modèle familial et social précité les pousse plus tôt que leurs camarades vers le marché du travail.

RECOMMANDATION 26

Que dans le but d'améliorer à long terme le taux de passage des jeunes francophones du secondaire vers le niveau universitaire, et étant donné ce qu'on sait des personnes et des facteurs qui influencent les jeunes à cet égard, dès avant ou au cours de leurs études secondaires:

(a) la Faculté d'éducation accorde une attention particulière, dans la planification de ses cours et de ses mini-cours de perfectionnement, sur campus et surtout hors-campus:

(i) au perfectionnement professionnel des orienteurs scolaires francophones;

(ii) au perfectionnement des professeurs de mathématiques et de sciences naturelles aux niveaux élémentaire et secondaire.

(b) le Service du Régistraire et son Bureau des admissions, en concertation avec les facultés accueillant des étudiant(e)s ontarien(ne)s à la sortie du secondaire:

(i) multiplient les occasions d'approfondir les relations entre l'Université d'Ottawa et les directeurs d'écoles et les orienteurs scolaires des écoles secondaires françaises de la province, en prenant, en concertation avec les facultés concernées, diverses initiatives telles que des visites du campus, des sessions d'échange et d'informations générales sur les carrières et professions et leurs voies d'accès, la transmission aux écoles d'informations sur le cheminement de leurs diplômé(e)s inscrit(e)s à l'Université d'Ottawa, etc;

(ii) conçoivent dans les meilleurs délais une stratégie visant à sensibiliser les enseignant(e)s du niveau primaire (7e et 8e année) aux différentes voies d'accès à l'université selon les carrières et les champs d'études envisagés, à l'importance particulière de certains choix de cours et de niveaux de cours que leurs élèves auront à faire dès le début de leurs études secondaires, et à l'importance d'améliorer les taux de passage des jeunes Franco-Ontarien(ne)s entre les niveaux secondaire et universitaire;

(c) les diverses unités scolaires se donnent une politique d'ouverture envers le système scolaire élémentaire et secondaire et leurs enseignants:

(i) par l'offre - en concertation avec la Faculté d'éducation - de cours de perfectionnement dans les disciplines de base à l'intention des instituteurs désireux d'acquérir des qualifications additionnelles;

(ii) par une connaissance appropriée des programmes d'études correspondant à leurs disciplines aux niveaux élémentaire et secondaire;

(iii) par une liaison systématique entre elles et les écoles secondaires, au moins celles de la région immédiate;

(d) le Service du Registraire et son Bureau des admissions soignent leurs activités d'information et d'assistance aux étudiant(e)s franco-ontarien(ne)s du secondaire et même de la fin de l'élémentaire, et visent à les familiariser le mieux possible avec la vie et les études universitaires.

RECOMMANDATION 27

Que dans le but de modifier les attitudes traditionnelles à l'égard des études universitaires, le Service des relations publiques:

(a) soit chargé de sensibiliser la population franco-ontarienne en général - et les parents en particulier - aux bénéfices découlant des études universitaires, des programmes universitaires disponibles en français en Ontario, et des moyens disponibles - y compris l'aide financière - pour y accéder;

(b) mette au point, à ce sujet, divers moyens tels que l'insertion de certains sujets particuliers dans le bottin des conférenciers et leur envoi à certains organismes (API, etc.) une campagne de sensibilisation s'inscrivant dans le cadre de la Semaine des universités, la publicité, etc.

RECOMMANDATION 28

Que dans le but de rendre l'université la plus présente possible auprès de la population franco-ontarienne:

(a) l'Université d'Ottawa vise à rendre disponibles, dans diverses localités de l'Est de l'Ontario, suffisamment de cours en français pour permettre à des personnes d'y poursuivre et, éventuellement, d'y terminer dans cette langue un programme de baccalauréat ès arts (général ou dans certaines concentrations); et qu'à cette fin, le Vice-recteur (enseignement et recherche) - en concertation avec les facultés concernées - prépare un plan de mise en application progressive de cet objectif prévoyant, entre autres choses:

(i) la diversification des cours présentement offerts hors-campus par l'utilisation de diverses techniques d'enseignement à distance (télé-conférence, cours par correspondance, etc);

(ii) l'identification des cours et des concentrations qui pourraient ainsi, d'une manière efficace et rentable, être offerts dans les centres hors-campus eux-mêmes, et ceux qui pourraient y être rendus disponibles à partir d'un autre centre ou du campus principal;

(iii) la place particulière que le centre de Cornwall pourrait occuper dans un tel réseau;

(iv) les divers moyens à mettre en oeuvre pour améliorer la réceptivité des divers intervenants à l'égard de l'enseignement à distance, et pour résoudre tous les problèmes particuliers pouvant y être reliés (initiation aux techniques elles-mêmes, enseignement à distance et charge de travail des professeurs à temps complet, rémunération des professeurs à la leçon, modes de gestion des ressources affectées à un éventuel réseau, etc.);

(b) l'Université d'Ottawa offre aux autres institutions universitaires bilingues ou francophones de la Province de s'associer avec elles pour "extensionner" des cours universitaires dans le plus grand nombre de localités que le permettent la qualité et la rentabilité de cet enseignement; et que, le cas échéant, elle explore avec les institutions les moyens de financer un semblable réseau d'enseignement à distance.

LA MISE EN APPLICATION DU PLAN: ÉCHÉANCIER ET FINANCEMENT

(ii) l'identification des cours et des concentrations qui pourraient ainsi, d'une manière efficace et rentable, être offerts dans les centres hors-campus eux-mêmes, et ceux qui pourraient y être rendus disponibles à partir d'un autre centre ou du campus principal;

(iii) la place particulière que le centre de Cornwall pourrait occuper dans un tel réseau;

(iv) les divers moyens à mettre en oeuvre pour améliorer la réceptivité des divers intervenants à l'égard de l'enseignement à distance, et pour résoudre tous les problèmes particuliers pouvant y être reliés (initiation aux techniques elles-mêmes, enseignement à distance et charge de travail des professeurs à temps complet, rémunération des professeurs à la leçon, modes de gestion des ressources affectées à un éventuel réseau, etc.);

(b) l'Université d'Ottawa offre aux autres institutions universitaires bilingues ou francophones de la Province de s'associer avec elles pour "extensionner" des cours universitaires dans le plus grand nombre de localités que le permettent la qualité et la rentabilité de cet enseignement; et que, le cas échéant, elle explore avec les institutions les moyens de financer un semblable réseau d'enseignement à distance.

35. Si limité soit-il, le plan exposé dans la section précédente est quand même relativement complexe, et il implique bien sûr que des ressources lui soit consacrées. La présente section traitera donc de sa mise en application et des problèmes qu'elle soulève. Il y en a deux principaux, qui sont d'ailleurs reliés l'un à l'autre: l'échéancier et le "sentier" de cette mise en application, et son financement. C'est dans cet ordre qu'il en sera question ci-dessous.

36. Les diverses recommandations contenues dans le présent rapport ont été regroupées autour de trois thèmes: les programmes d'études, la constitution d'un éventuel réseau de services universitaires en français, et l'amélioration du niveau d'aspiration des jeunes Franco-Ontarien(ne)s. Vues sous l'angle de leur mise en application, ces diverses recommandations exigent trois sortes d'initiatives particulières:

36.1 Plusieurs de ces initiatives n'impliquent pas vraiment de ressources nouvelles, mais requièrent plutôt que certains services de l'Université se donnent une sensibilité renouvelée à l'égard des services à rendre aux Franco-Ontarien(ne)s; ou que certains processus internes soient plus systématiquement axés sur ces services et leur planification à long terme. C'est le cas, par exemple, des initiatives suggérées au Service du Registraire et à celui des Relations extérieures pour améliorer les liens - si importants pour modifier le comportement des jeunes Franco-Ontarien(ne)s à l'égard des études universitaires - avec les parents, les intervenant(e)s en milieux scolaires, et la population en général. C'est le cas aussi pour l'importance capitale qu'on devrait accorder, dans les unités scolaires et dans les instances décisionnelles, à la capacité d'enseigner des professeurs qu'on recrute ou à qui on donne la permanence d'enseigner dans les deux langues officielles.

36.2 Il y a d'autres initiatives par contre qui, bien que correspondant à des projets que l'Université d'Ottawa peut mettre en route seule, impliquent la dotation de ressources matérielles et humaines importantes et ne pouvant provenir que de la réaffectation de ressources déjà disponibles, ou de sources extérieures à l'Université. Dans les deux cas, l'Université n'est pas entièrement libre de son action, et elle doit compter avec des contraintes importantes, des situations acquises et, surtout, des organismes subventionnaires plus ou moins coopératifs. C'est le cas des nouveaux cours et des nouveaux programmes d'études qu'il est recommandé à l'Université de rendre plus disponibles en français dans les meilleurs délais.

36.3 Il y a finalement d'autres initiatives dont la réalisation ultime, en plus de requérir des ressources, implique en premier lieu une concertation préalable:

(a) soit au sein même de l'Université, comme c'est le cas par exemple pour la mise sur pied d'un éventuel programme de formation professionnelle en audiologie;

(b) soit avec des institutions-soeurs ou d'autres intervenants extérieurs, tels les divers projets visant à donner un contenu concret à l'idée d'un éventuel réseau de services universitaires en français dans la Province.

Dans tous les cas, les diverses initiatives recommandées dans le présent rapport s'intègrent cependant toutes dans une continuité. La raison d'être et les caractéristiques de la plupart d'entre elles s'expliquent par un état actuel des choses qu'il importe d'améliorer au plus vite et, surtout, elles impliquent toutes qu'une suite ultérieure devrait leur être donnée selon ce qu'il s'avérera possible de faire à plus brève échéance. C'est pourquoi il importe, d'abord et avant tout, de commencer dans les meilleurs délais à mettre en oeuvre ce qui sera retenu du présent rapport.

37. Le plus simple est de commencer par ce qui est le plus facile, c'est-à-dire la mise en route des projets que l'Université peut réaliser seule et qui n'impliquera pas - en tout cas pour le moment - de ressources particulières. C'est le cas de la mise en application:

(a) des recommandations 3 et 7c concernant le recrutement professoral et les conditions d'accès à la permanence, particulièrement dans certains secteurs des sciences naturelles, du génie et des sciences de la santé;

(b) de la recommandation 6 concernant la place du bilinguisme dans les normes d'admission au programme de doctorat en médecine;

(c) de la recommandation 11 concernant l'élargissement des voies réelles d'accès au doctorat en médecine;

(d) des recommandations 12 et 13 concernant la place que les programmes d'études en français ou bilingues devraient occuper dans l'ordre des priorités inspirant la planification scolaire et budgétaire de l'Université, et de la recommandation 14 relative à la compatibilité souhaitable entre les programmes d'études offerts à

l'Université d'Ottawa et les programmes correspondants des universités québécoises;

(e) des recommandations 26 et 27 concernant des initiatives que la Faculté d'éducation, le Service du régistraire et son bureau des admissions, le Service des relations publiques et les diverses unités scolaires pourraient prendre en vue de modifier à long terme les atttitudes des Franco-Ontarien(ne)s - notamment celles des jeunes au cours de leurs études secondaires - à l'égard des études universitaires.

Dans tous ces cas, la mise en application du "plan" proposé au présent rapport est d'abord et avant tout une question d'attitude que les cadres et les instances décisionnelles de l'Université (Comité de planification scolaire, Sénat, Comité d'administration, Bureau des gouverneurs) peuvent traduire en initiatives concrètes sans avoir à attendre d'autres accords que ceux venant de l'institution elle-même, ou d'autres ressources que celles dont l'Université peut déjà disposer et qu'elle peut redéployer au besoin. La mise en application des recommandations ci-haut mentionnées peut donc être immédiate.

38. Quant aux initiatives dont la réalisation impliquera des ressources importantes, le Groupe de travail propose d'en calquer l'échéancier sur les modes de financement possibles. Or, pour préciser sur cette base l'échéancier de chaque projet, il est utile de noter qu'il y a deux sortes de projets, recommandés dans la section précédente, dont la réalisation nécessitera des ressources importantes: l'ouverture de nouvelles sections françaises dans des programmes déjà offerts en anglais par l'Université d'Ottawa, et la création de nouveaux programmes en français ou bilingues dans des domaines où l'Université n'offre rien présentement.

38.1 Les recommandations 2, 7 et 8 impliquent que des cours présentement offerts en anglais par l'Université dans les domaines des sciences naturelles, du génie et des sciences de la santé, totalisant près de 170 crédits, soient rendus disponibles en français dans les meilleurs délais.

38.1.1 Sans prétendre en avoir fait une analyse très détaillée, le Groupe de travail s'est laissé dire que l'état actuel des ressources dont disposent déjà les unités scolaires concernées par ces cours est tel que du personnel enseignant supplémentaire serait requis pour les offrir effectivement. D'un autre côté, il est certain qu'au moins à court terme, l'ouverture de ces cours en français n'entraînerait guère d'accroissement du nombre total d'étudiant(e)s inscrit(e)s dans les

programmes concernés et, consécutivement, ne générerait guère de revenus additionnels provenant des frais de scolarité ou de la formule générale de financement. Les coûts additionnels engendrés par ces nouveaux cours en français seraient cependant susceptibles d'être pris en considération lors de la prochaine révision de la formule de remboursement des coûts additionnels découlant du bilinguisme.

38.1.2 Étant donné ces faits, nous suggérons surtout de tenir compte - pour faciliter l'ouverture en français de ces cours - des caractéristiques de la formule de remboursement des coûts additionnels du bilinguisme. Or une de ces caractéristiques est de prendre en considération, au moment de la révision quinquennale du calcul des coûts qui serviront à la détermination de l'octroi annuel, des coûts additionnels moyens - encourus au cours des deux dernières années précédant la révision - pour offrir des cours "parallèles" dans la seconde langue officielle. L'échéancier suggéré au tableau 24 est donc fondé sur cette caractéristique et sur le fait que la prochaine révision quinquennale de la formule doit survenir vers 1988/89 - 1989/90. Pour procéder aux calculs rapportés à ce tableau, le salaire moyen des nouveaux professeurs présumément requis a été évalué à 35 000 $ en $1985/86, à quoi s'ajoutent pour les années subséquentes, le coût du progrès dans le rang et le coût des bénéfices sociaux (estimé à 12.5%). Nous avons par ailleurs présumé que:

(a) la révision de l'octroi pour le bilinguisme devrait être effective en 1989/90;

(b) le cas échéant, les coûts additionnels en personnel enseignant continueraient à être évalués - de la même manière que lors de la révision précédente - comme équivalant à autant de fois le salaire moyen des professeurs à temps complet que l'Université répète dans l'autre langue officielle trois cours annuels[1] ou l'équivalent.

---

(1) Cette norme (3 cours annuels pour un professeur à temps complet) est susceptible de varier quelque peu selon les secteurs concernés. Il n'a pas été tenu compte de cette variation au tableau 24.

38.1.3 En dépit de son caractère sommaire, l'estimation rapportée au tableau 24 a au moins le mérite d'indiquer que même les initiatives relativement modestes (par rapport aux besoins) faisant l'objet des recommandations 2, 7 et 8 impliquent des engagements financiers considérables que les formules actuelles de financement sont loin de permettre de dégager facilement. Plus particulièrement,

(a) le démarrage de ces projets implique que des engagements financiers considérables soient pris avant même que l'octroi pour rembourser les coûts additionnels du bilinguisme vienne faciliter les choses;

(b) cet octroi - lorsqu'il surviendra - risque de ne pas être suffisant en raison du fait qu'il vise à compenser le coût des postes professoraux requis en s'appuyant sur une formule où c'est presque uniquement l'enseignement magistral qui est pris en considération, le remboursement d'un poste professoral par 18 crédits d'enseignement ayant pour effet de surestimer le nombre de crédits moyens d'enseignement magistral assumés effectivement par les professeurs.

Il en découle deux conclusions fort importantes pour notre propos. La première, c'est de constater que l'accroissement des cours - et éventuellement des programmes - offerts en français en sciences et génie et en sciences de la santé, ne pourra pas se faire - même en présumant de la continuation d'un octroi pour le bilinguisme dont l'Université profiterait au maximum - sans redéploiement interne des ressources. Et ce redéploiement, il faudra sans doute qu'il commence au sein même des unités qui sont directement concernées. Ces unités devront au moins, en effet, se rappeller de ce besoin lorsqu'il y sera question du recrutement professoral, de l'allocation des tâches, etc. Cela dit, il n'est pas réaliste de croire que les projets mentionnés aux recommandations 2, 7 et 8 peuvent recevoir une suite satisfaisante et rapide en n'impliquant qu'un redéploiement interne de ressources, à supposer même que ce moyen puisse dégager une marge de manoeuvre significative. L'Université aura besoin d'aide extérieure pour en assurer le démarrage en attendant que la

continuation des efforts de redéploiement interne de ses ressources et la révision prévisible de l'octroi pour le bilinguisme, puissent avoir leur plein effet. Il sera question de cette aide nécessaire en conclusion du présent rapport.

38.2 D'autres recommandations du présent rapport concernent la mise sur pied de nouveaux programmes d'études dans des domaines où l'Université d'Ottawa n'en offre pas présentement. C'est le cas des recommandations 9 (baccalauréat en pharmacie), 10 (programme de formation professionnelle en audiologie), et 16, 17 et 23 (administration des services sociaux, et service social). Une évaluation le moindrement systématique des coûts éventuels des programmes proposés en service social et en audiologie ne peut être faite avant que les consultations préalables que ces projets impliquent aient eu lieu. Il n'en sera donc pas question dans l'analyse qui suit, celle-ci ne concernant directement que le projet de baccalauréat en pharmacie qui a déjà fait l'objet d'études préliminaires relativement détaillées. Cela dit, la problématique générale et, plus particulièrement, les conclusions dont il sera question ci-dessous, seraient sans doute applicables - mutatis mutandis - à la création de tout nouveau programme en français ou bilingue.

38.2.1 Le tableau 25 fait état d'une analyse préliminaire des coûts et des revenus additionnels susceptibles d'être occasionnés par la création d'un programme bilingue de baccalauréat en pharmacie. Les coûts et les revenus prévisibles qui y sont rapportés ont été calculés sur la base des postulats suivants:

(a) le programme ne pourrait pas, dans la meilleure des hypothèses, être inauguré avant 1989-90 parce qu'il implique - sur le campus d'Alta Vista - l'aménagement de locaux qui n'y sont pas présentement disponibles;

(b) à compter de cette date, le programme serait mis en place sur une période de 4 ans, ce qui impliquerait l'engagement d'un personnel de base à compter de 1988-89, et l'accroissement progressif du corps professoral de manière à ce que son niveau normal soit atteint en 1992-93;

(c) le calcul des coûts salariaux a été fait en prenant pour acquis qu'environ 50% des

professeurs recrutés seraient, au moment de leur engagement, de jeunes agrégés;

(d) l'estimation des coûts salariaux incluent ceux reliés au progrès-dans-le-rang et aux bénéfices sociaux, ces derniers ayant été évalués à 12.5% de la masse salariale;

(e) aucun cours faisant partie du programme n'étant offert avant 1989-90, aucun des coûts supplémentaires afférents ne pourra être éligible au remboursement par l'octroi pour le bilinguisme avant la deuxième prochaine révision de la formule qui - si celle-ci demeure ce qu'elle est présentement - aura lieu dans la meilleure des hypothèses en 1994-95;

(f) le cas échéant, seuls les cours de service faisant partie du programme seraient, dans la meilleure des hypothèses, admissibles au calcul de l'octroi pour le bilinguisme puisque le caractère bilingue du programme aurait pour effet d'assurer les cours en pharmacie en anglais ou en français, c'est-à-dire sans création de cours "parallèles";

(g) mis à part les frais de scolarité perçus auprès des 130 étudiant(e)s qui y seraient inscrit(e)s lorsque le programme de quatre ans aurait atteint son rythme de croisière, aucune hausse significative de revenus ne serait susceptible d'être générée par le programme, notamment parce qu'il a été présumé que la formule de financement demeurerait aussi insensible à l'évolution des inscriptions qu'elle l'est présentement.

38.2.2 Les calculs des coûts et des bénéfices rapportés au tableau 25 devraient être mis à jour lorsque le contenu du programme sera finalisé et que la planification des locaux et autres accommodements physiques et matériels pourra consécutivement être parachevée. Pour l'heure, constatons cependant que quoi qu'il advienne des détails, il serait totalement irréaliste de présumer que la réalisation d'une semblable initiative pourrait être possible:

(a) sans une aide extérieure importante, et s'étalant sur plusieurs années, visant à en faciliter le lancement et l'implantation progressive jusqu'au rythme de croisière visé;

(b) sans la mise au point d'une formule quelconque permettant, une fois qu'un tel projet est rendu à maturité[1] d'en assurer le financement normal.

Dans cette perspective, l'Université d'Ottawa aurait intérêt - pour ce qui concerne tout au moins le programme de baccalauréat en pharmacie - à prendre dans les meilleurs délais deux initiatives concrètes. Il lui faudrait en premier lieu s'assurer que le besoin de ce programme, pour les francophones, est reconnu par toutes les instances susceptibles d'aider l'Université à le lancer (ex.: le CEFO) et d'en faciliter le financement normal par la suite. À plus long terme cependant, le défi principal que pose une semblable initiative est d'en assurer le financement normal dans un contexte où la formule déterminant l'octroi de base aux universités demeurerait largement insensible aux variations du nombre d'inscriptions. Le cas échéant, nous croyons que l'Université d'Ottawa devrait accorder son appui à une formule d'octroi aux universités qui ferait place, en partie, à des sommes dont l'usage serait réservé à des fins spécifiques correspondant à des objectifs assignés au système universitaire ontarien. Et il va de soi que l'Université devrait aussi faire tout son possible pour qu'un de ces objectifs spécifiques soit l'amélioration des services universitaires utiles aux francophones.

39. La constitution progressive d'un réseau d'enseignement à distance en français - qu'impliquent les recommandations 21 à 25, 26 (a) et 28, et qui requérera aussi des ressources - soulève par ailleurs des problèmes d'un autre ordre que ceux dont il a été question jusqu'ici, à savoir: habituer des professeurs et des institutions à faire usage de diverses techniques d'enseignement à distance pour planifier et réaliser un accroissement

---

(1) Dans le cas du programme de baccalauréat en pharmacie, le rythme de croisière serait susceptible d'être atteint en 4 ans, et équivaloir à environ 130 étudiant(e)s.

significatif des cours et des programmes disponibles en français dans plusieurs régions tout en économisant le plus possible les ressources nécessaires.

39.1 Pour apprécier la portée de ces problèmes, il est utile de décrire au moins sommairement les configurations techniques de ce que pourrait être un tel réseau.

39.1.1 Il existe plusieurs moyens de supporter un réseau d'enseignement à distance, allant de l'"extension" conventionnelle de l'enseignement (c'est-à-dire de l'ouverture de centres extérieurs où des professeurs se rendent à temps partiel sur une base plus ou moins régulière) jusqu'au circuit audio-vidéo interactif, en passant par les cours par correspondance, les cours télévisés non-interactifs, les cours par téléconférence, etc.). Chacun de ces moyens peut par ailleurs se combiner avec d'autres (ex.: cours par correspondance complétés par des tutorats de fin de semaine dans des centres extérieurs), le but étant de reproduire le mieux possible les conditions pour qu'une relation efficace enseignant-enseigné puisse avoir lieu sur une base aussi régulière que possible. Pour assurer cette relation, certaines de ces techniques reposent sur un équipement complexe et coûteux (ex.: système audio-vidéo interactif); d'autres, comme par exemple les cours par correspondance, se passent d'une technologie avancée mais exigent par contre beaucoup de temps et de minutie pour assurer un bon contact entre le professeur et ses élèves.

39.1.2 Le réseau d'enseignement à distance dont il est question dans le présent rapport s'appuie principalement sur l'utilisation de lignes téléphoniques pour "téléconférencer" un cours dans plusieurs centres simultanément et pour permettre, au moyen d'un équipement très léger et dont le maniement n'exige aucune habileté particulière, d'établir une communication orale dans les deux sens tout au long du cours. En utilisant une seconde ligne pour chacun des cours ainsi "téléconférencés" et une pièce d'équipement appelée "tableau électronique", la communication orale interactive peut être complétée par une communication visuelle du professeur aux étudiant(e)s devant lui et dispersé(e)s dans les divers centres; et il est possible d'y ajouter la transmission d'images fixes au moyen d'un appareil

à "balayage lent". Ce type de réseau, y compris ses raffinements (utilisation du tableau électronique, transmission d'images fixes) a été expérimenté par le Service de l'éducation permenante de l'Université d'Ottawa, en collaboration avec diverses unités scolaires, pour:

(a) téléconférencer des cours de littérature anglaise, de psychologie et de philosophie dans les centres extérieurs de l'Université d'Ottawa (Cornwall, Hawkesbury, Pembrooke);

(b) téléconférencer des cours en éducation vers l'Université de Moncton, le Collège St-Boniface et la Faculté St-Jean à Edmonton;

(c) téléconférencer des cours d'anatomie et de sciences infirmières dans divers centres de la province en utilisant, pour une bonne partie de ce mini-réseau, des équipements logés dans divers hôpitaux.

39.1.3 Suite à ces diverses opérations, et compte tenu d'expériences similaires se déroulant dans d'autres pays, la preuve nous semble faite qu'hormis le contact visuel entre le professeur et ses étudiant(e)s, cette technique d'enseignement à distance permet:

(a) de multiplier efficacement (en termes pédagogiques) les centres d'enseignement;

(b) de le faire à un coût d'exploitation (c'est-à-dire une fois l'équipement mis en place) qui pour chaque centre ontarien, est souvent moindre et - pour les centres les plus éloignés - à peine plus élevé que celui qui consiste à y envoyer un professeur à qui des honoraires sont versés et dont les frais de déplacement sont remboursés;

(c) de permettre ainsi de mieux contrôler la qualité de l'enseignement se donnant dans les divers centres du réseau.

(d) de greffer éventuellement aux cours des compléments (ex.: visites de tuteurs dans les centres visant à approfondir la relation enseignant-enseigné sans multiplier tellement le besoin de professeurs qu'on se

trouve toujours forcé de choisir entre le service à donner et la qualité à préserver.

39.2 Cela étant les recommandations faites dans le présent rapport auraient pour effet, si elles étaient mises en oeuvre, d'établir trois têtes de pont en vue d'un éventuel réseau de services universitaires en français en Ontario.

39.2.1 La recommandation 28 vise principalement à diversifier les cours et les programmes que l'Université d'Ottawa offre déjà dans ses propres centres extérieurs en y élargissant l'utilisation qui y est faite de l'enseignement par téléconférence. Les données figurant au tableau 26 permettent de constater que:

(a) l'équipement requis pour supporter un tel réseau est pratiquement tout acquis, sous réserve des appareils à balayage lent qu'il reste à acquérir pour permettre la transmission d'images fixes;

(b) le coût des lignes téléphoniques (ligne double, après 18h00) est par ailleurs tel que, dans le contexte où la clientèle plus forte d'un centre pourrait compenser celle plus faible, d'un autre, il est plausible de croire que les cours figurant à la programmation d'un tel réseau pourraient faire leurs frais.

À tout prendre, par conséquent, la constitution d'un réseau d'enseignement à distance dans l'Est est un projet que - sous réserve d'obtenir de l'aide pour compléter son équipement (environ $50,000) - l'Université d'Ottawa pourrait commencer à mettre en oeuvre sans plus attendre.

39.2.2 Quant à la recommandation 22, elle vise à rendre éventuellement les programmes de base de premier cycle plus complètement disponible en français, dans l'ensemble des institutions universitaires bilingues de la province, et notamment dans celles oeuvrant dans des régions à forte concentration francophones. Sa mise en oeuvre implique:

(a) qu'une aide extérieure importante, voisinant les $100,000, soit affectée à l'équipement complet de l'Université Laurentienne et du Collège de Hearst;

(b) que des moyens soient trouvés pour financer les frais de location des lignes téléphoniques qui, en raison de la distance et du temps de la journée (avant 18h00 puisqu'il s'agirait de servir des étudiant(e)s à temps complet), ont un seuil de rentabilité relativement élevé en termes de nombre d'admissions par cours.

Il n'est pas réaliste de croire que les institutions concernées seront intéressées à se lancer dans un tel projet si elles n'y sont pas financièrement encouragées. Cela dit, il faut constater que le niveau de l'encouragement requis n'est pas prohibitif quand on le compare à ce qu'il en coûterait pour offrir ces enseignements en français par des moyens traditionnels, fussent-ils à temps partiel.

39.2.3 Finalement, les recommandations 24, 25 et 26 (a) se réfèrent à des projets particuliers de cours de perfectionnement auxquels les professionnel(le)s francophones concerné(e)s devraient, idéalement, avoir accès sans égard à leur région de résidence.

(a) Le projet concernant plus particulièrement les sciences infirmières (recommandation 24) n'est pas loin d'être techniquement possible à mettre en oeuvre à brève échéance si on considère que plusieurs hôpitaux, situés dans les diverses régions, disposent déjà d'un équipement de base pour l'enseignement par téléconférence (il sert à l'éducation continue des médecins). Et il serait peut-être possible d'en profiter, quitte à le compléter (par exemple, par l'installation de tableaux électroniques et d'appareils de transmission à balayage lent) en sollicitant pour ce faire une aide gouvernementale appropriée. La planification des cours qu'il rendrait possible pour les sciences infirmières pourrait être vue comme une contribution à l'amélioration des services de santé disponibles en français.

(b) Quant aux projets reliés au perfectionnement des maîtres (recommandations 25 et 26 (a)), il nous semble que leur pertinence - en égard à l'amélioration à long terme de la

situation des francophones en ce qui a trait aux études secondaires et universitaires - devrait convaincre les universités d'Ottawa et Laurentienne d'y donner suite dans les meilleurs délais. Nous estimons que les deux institutions devraient se concerter pour amener le CEFO ou le Ministère à contribuer au moins à l'équipement du réseau (environ $375,000) et, au besoin, à aider les institutions intéressées à le lancer en attendant qu'il puisse à peu près faire ses frais.

39.3 La mise en oeuvre des trois types de projets précités implique finalement, et c'est sans doute leur aspect le plus difficile, une véritable conversion des attitudes. On imagine assez bien les soins que les institutions elles-mêmes devront apporter à ces projets complexes de coopération, si elles décident d'y donner suite. Mais chez chacune d'elles, le problème principal est, et sera encore pour quelque temps, d'y habituer leur corps professoral respectif. Et pour y parvenir, chacune d'elles devra, en particulier, prendre soin - non seulement de démystifier l'usage des techniques d'enseignement précitées - mais aussi, plus concrètement, apprendre à en intégrer l'usage dans les processus d'allocation des charges, de rémunération, etc. La tâche, on le voit, est considérable. Mais les institutions universitaires "bilingues" de la province manqueraient gravement à leur devoir en la considérant irréaliste ou en la reportant pour toute autre raison. Car elle n'est pas hors de portée; et, de toute manière, c'est - à l'évidence - le seul moyen concret qu'il est possible d'utiliser, compte tenu du contexte actuel, pour vraiment améliorer à court terme la disponibilité de programmes en français dans plus d'un coin de la province simultanément. Ce n'est sans doute pas le moyen idéal pour y arriver, ni le plus conventionnel à mettre en oeuvre. Mais il existe; et il est réalisable pourvu qu'on s'y mette.

40. Les rédacteurs du mémoire soumis par l'Université d'Ottawa à la Commission Bovey, après avoir souligné que la communauté franco-ontarienne devrait - entre autres choses - pouvoir compter sur une université aussi complète que possible, constataient que le principal obstacle à cela était la difficulté de constituer la masse critique d'étudiant(e)s et de professeurs essentielle une support d'un tel éventail de programmes. Et ils ajoutaient à ce sujet, à propos de l'Université d'Ottawa:

> "Son caractère bilingue et biculturel lui permettent de constituer une plus large concentration de spécialistes (francophones ou bilingues), capables d'enseigner en français, qu'il serait autrement possible de le faire. Et jusqu'à ce qu'ils puissent être offerts en français (entièrement ou partiellement), ceux de nos programmes qui ne sont encore offerts qu'en anglais contribuent à nous assurer une place parmi les grandes universités de l'Ontario."(1).

Nos travaux et nos réflexions nous ont amené à partager le réalisme de ce point de vue. Ayant en effet fait tout notre possible pour imaginer - pour les cinq ou six prochaines années - une stratégie d'expansion des services en français qui aurait des chances d'être autre chose qu'un catalogue de voeux, nous avons abouti à des recommandations dont plusieurs prennent fortement appui sur des ressources ou des clientèles dont la concentration à l'Université d'Ottawa, actuelle ou potentielle, est facilitée par le caractère bilingue de celle-ci. C'est le cas pour les nouveaux programmes bilingues qui sont proposés pour les sciences de la santé: leur réalisation serait certainement facilitée par l'attraction, pour s'ajouter aux étudiant(e)s franco-ontarien(ne)s, d'autres client(e)s susceptibles d'être attiré(e)s ici par le bilinguisme de l'institution. C'est le cas aussi pour les cours et les programmes en français qui sont proposés pour le secteur des sciences et du génie, et pour les sciences infirmières: leur infrastructure si coûteuse est en bonne partie acquise, et leur financement à moyen et à plus long terme facilité, en raison de cours ou de programmes équivalents existant déjà en langue anglaise. C'est le cas surtout du fait que l'ensemble de la stratégie qui est proposée pour accroître les cours et les programmes en français s'inscrit dans la dynamique d'une institution qui a acquis avec le temps une certaine éminence au sein du système universitaire ontarien. Si bien que ce que l'Université d'Ottawa peut offrir à la francophonie ontarienne, ce n'est pas seulement plus de cours et de programmes que ce qui est déjà offert, mais la mise à son service d'une université d'autant plus complète - quant aux familles de disciplines et aux niveaux d'études - qu'elle peut compter sur plusieurs clientèles et concentrer des ressources à l'avenant.

Cela dit, cette mise au service de la francophonie ontarienne peut se réaliser de diverses manières; mais il faut bien sûr qu'elle débouche, en particulier, sur plus de cours et de

---

(1) Mémoire de l'Université d'Ottawa à la Commission chargée d'étudier l'avenir des universités en Ontario, p. ii.

programmes en français. C'est ce à quoi visent plus spécifiquement la majeure partie des recommandations contenues au présent rapport. Bien que certaines d'entre elles puissent paraître ambitieuses ou ardues à mettre en oeuvre, elles sont dans l'ensemble bien modestes par rapport aux besoins de la francophonie. Cette modestie, qui est le prix du réalisme imposé par la conjoncture actuelle, nous paraît une raison supplémentaire pour que l'Université les accueille avec sympathie.

TABLEAU 1

SITUATION COMPARÉE DES ONTARIEN(NE)S DONT LA LANGUE D'USAGE EST LE FRANÇAIS, ET DES AUTRES, QUANT À DIVERS INDICES DU NIVEAU DE SCOLARISATION (EN % DE LA POPULATION DE CHAQUE GROUPE LINGUISTIQUE)
1981

	FRANCO-ONT.	AUTRES
% de la population de 15 ans et plus n'ayant pas terminé une 9e année	31.5	19.1
% de la population de 15 à 24 ans encore aux études	42.6	46.5
% des personnes aux études et fréquentant l'université	17.0	21.0
% de participation aux nouvelles cohortes universitaires par rapport aux 20-24 ans	2.1	3.7
% de la population non aux études et qui ont un diplôme universitaire	7.1	9.4

SOURCES: STATISTIQUE CANADA, Recensement 1981, compilation spéciale.
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Statistiques sur l'éducation (publication annuelle).
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, compilations spéciales.

TABLEAU 2

PARTICIPATION À DIVERSES PROFESSIONS DES CANADIEN(NE)S
ET DES ONTARIEN(NE)S SELON LEUR LANGUE D'USAGE
EST LE FRANÇAIS OU UNE AUTRE LANGUE
(TAUX PAR °/••)

PROFESSIONS	CANADA		ONTARIO	
	Fran.	Autres	Fran.	Autres
Comptables-vérif./ag. financ.	5.1	6.6	3.1	7.2
Agents pers. & prof. connexes	1.2	1.4	1.6	1.6
Architectes/ingénieurs	3.6	7.1	2.8	7.9
Psychologues	0.4	0.3	0.2	0.4
Travailleurs en sc. soc.	1.9	2.5	2.4	2.6
Travailleurs sociaux	1.3	1.3	1.0	1.3
Avocats & notaires	1.3	1.5	0.7	1.6
Bibliothécaires	0.6	0.7	0.8	0.7
Professeurs (primaire)	7.0	7.3	12.0	7.7
Professeurs (secondaire)	7.0	5.3	6.0	5.1
Médecins/chirurgiens	1.6	1.7	1.0	1.7
Dentistes	0.3	0.5	0.1	0.5
Pharmaciens	0.6	0.6	0.1	0.6
Infirmier(ère)s	9.4	9.1	5.5	9.4
Total: professions	464.4	509.7	467.8	526.4

TABLEAU 3

ÉVOLUTION COMPARÉE DES TAUX DE PERSÉVÉRANCE DES ÉLÈVES FRANCOPHONES DES ÉCOLES FRANÇAISES ET MIXTES, ET DES AUTRES ÉLÈVES DES ÉCOLES ONTARIENNES DE LA 9e À LA 13e ANNÉE, ET ENTRE LA 12e ET LA 13e (ÉCOLES PUBLIQUES)

ANNÉE			ÉLÈVES FRANCOPHONES DES ÉCOLES FRANÇAISES ET MIXTES				ÉLÈVES DES ÉCOLES ANG. ET ÉLÈVES NON-FRANCO. DES ÉCOLES MIXTES			
9e ANNÉE	12e ANNÉE	13e ANNÉE	9e %	12e %	13e %	12/13 %	9e %	12e %	13e %	12/13 %
1973	1976	1977	100	65	21	32	100	62	31	50
1974	1977	1978	100	65	20	30	100	64	31	48
1975	1978	1979	100	68	20	30	100	63	30	47
1976	1979	1980	100	71	21	30	100	65	31	47
1977	1980	1981	100	76	24	31	100	68	33	48

SOURCE: MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Statistiques sur l'éducation en Ontario 1981.

TABLEAU 4

TAUX DE PERSÉVÉRANCE COMPARÉ DES ÉLÈVES FRANCOPHONES DES ÉCOLES PUBLIQUES FRANÇAISES ET MIXTES, ET DES AUTRES ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES ONTARIENNES, DE LA 9e À LA 13e ANNÉE, (1978/79 - 1982/83), PAR RÉGION
(%)

RÉGIONS	FRANCOPHONES	AUTRES
CENTRE	36	41
EST	33	53
CENTRE-NORD	21	32
NORD-EST	20	30
NORD-OUEST	8	25
OUEST	19	34

SOURCE: MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Statistiques sur l'éducation, compilations spéciales.

TABLEAU 5

NIVEAUX D'ASPIRATION D'ÉLÈVES FRANCOPHONES DE 12e ANNÉE
DES ÉCOLES FRANÇAISES ET MIXTES (1984)

		%		No.	
Université			28.8		914
Collège après la 12e		27.8		882	
Collège après la 13e		12.4		394	
	s/t		40.2		1276
Marché du travail après la 12e		16.8		533	
Marché du travail après la 13e		7.1		226	
	s/t		23.9		759
Niveau d'aspiration inconnu			7.1		224
	Total		100.0		3173

SOURCE: LAPOINTE, Maurice, Profil des étudiants francophones de 12e année de l'Ontario (miméographie, 90 pages).

TABLEAU 6

TAUX DE PASSAGE À L'UNIVERSITÉ DES ÉLÈVES FRANCOPHONES DE 13e ANNÉE DES ÉCOLES SECONDAIRES FRANÇAISES ET MIXTES, PAR RAPPORT À CEUX DES AUTRES ÉLÈVES DES ÉCOLES ANGLAISES ET MIXTES (écoles publiques seulement, sauf indication contraire)

RÉGIONS	1979-80		1980-81		1981-82		1982-83	
	F	A	F	A	F	A	F	A
CENTRE	51	41	39	43	30	44	35	41
EST	36	39	34	40	36	40	37	43
CENTRE-NORD	31	38	31	38	32	42	38	45
NORD-EST	27	36	28	37	33	40	32	42
NORD-OUEST	0	35	33	41	0	45	0	42
OUEST	15	41	13	44	36	45	16	47
TOTAL:								
éc. publiques	33	40	32	43	34	44	36	45
éc. pub. et privées	33	43	31	43	34	46	36	46
éc. privées	–	61	–	64	–	60	–	53

SOURCE: CENTRE DES ADMISSIONS AUX UNIVERSITÉS ONTARIENNES (compilation spéciale).

TABLEAU 7

TAUX COMPARÉS DE PASSAGE À L'UNIVERSITÉ DES ÉLÈVES DE 13e ANNÉE DES ÉCOLES ANGLAISES, FRANÇAISES ET MIXTES DE LA RÉGION DE L'EST DE L'ONTARIO, PAR COMTÉ

ÉCOLES PAR RÉGION	% DES ÉLÈVES INCRIT(E)S À UNE UNIVERSITÉ ONTARIENNE L'ANNÉE SUIVANTE				
	1975	1976	1977	1978	1979
Ottawa-Carleton					
anglaises	44	45	42	41	43
françaises	51	47	48	44	49
bilingues	–	–	–	–	–
Prescott-Russell					
anglaises	–	–	–	–	–
françaises	40	40	39	32	37
bilingues	36	31	38	34	37
Renfrew					
anglaises	42	36	34	29	30
françaises	–	–	–	–	–
bilingues	37	24	25	26	26
Lanark					
anglaises	27	28	28	29	29
françaises	–	–	–	–	–
bilingues	–	–	–	–	–

SOURCES: PICKETT, W., ROBERTSON, D.J., WANG, J. Grade 13 - Post Secondary Link in the Ottawa Area, 1974-1978 (1979).

TABLEAU 8

NIVEAUX D'ASPIRATION COMPARÉS DES ÉLÈVES FRANCOPHONES DE 12e ANNÉE DES ÉCOLES SECONDAIRES FRANÇAISES ET MIXTES DE L'ONTARIO, SELON L'OCCUPATION DU PÈRE

	No. de répondant(e)s	% se dirigeant vers des études universitaires	% se dirigeant vers des études collégiales	% se dirigeant vers le marché du travail
Occupations cléricales	39	33	36	31
Éducation	167	71	22	7
Travail social	61	23	44	33
Ventes-industrie	387	29	44	27
Travail manuel	1139	26	46	28
Métiers techniques	220	25	41	34
Armée et protection	55	44	47	9
Santé	39	62	23	15
Professions	205	53	30	17
Autres	637	23	49	28
Total	2949	31	43	26

SOURCE: LAPOINTE, Maurice, Profil des étudiants de 12e année de l'Ontario (miméographié, 90 pages).

Programmes et cours universitaires de premier cycle en Ontario

TABLEAU 9

• programme dispensé entièrement en français

▪ programme dispensé partiellement en français et partiellement en anglais

★ cours dispensé en français dans une discipline mais non un programme

Collège dominicain	Glendon	Hearst	Laurentienne	Ottawa	Royal Military College	Saint-Paul	Sudbury	
								Humanités et Sciences sociales
		▪		•				Administration
			▪	•				Allemand
	▪			▪				Anglais
		★	•	★		★		Anthropologie
				•				Art et archéologie classiques
	★		▪	•				Art dramatique
				•				Beaux-arts/arts
				•				Cinématographie/études photo-cinéma
		★	▪	•	▪			Commerce
				•				Common Law
				•		★		Communications sociales
						•		Counselling pastoral
				•				Criminologie
				•				Droit civil
						•		Droit ecclésiastique
	▪		▪	•				Espagnol
			▪	•				Études anciennes (latin et grec)
	▪		▪	•				Études canadiennes
			▪			★	▪	Études des populations amérindiennes
	▪							Études en informatique
						•		Études familiales
	▪			★				Études internationales
	★				▪			Études militaires et stratégiques
				•				Études slaves
	★		★	•				Études sur la femme
			★				★	Folklore
	•	•	•	•	★			Français
		★	•	•	★			Géographie
		★		•	★			Gestion
	▪	★	•	•	▪	★		Histoire
			▪	•				Italien
	•	★	•	•				Linguistique
				•				Musique
						•		Pastorale
	▪		•	•				Pédagogie
•	▪	★	•	•		★	•	Philosophie
	▪	•	•	•	★	★		Psychologie
				•				Récréologie
		★	•	•		•	•	Religion/étude des religions
	▪	★	▪	•	▪			Science économique
	▪	★	•	•	▪			Science politique
		★	▪					Service social
	▪	•	•	•	★	★		Sociologie
•						•		Théologie
	▪		•	•				Traducteur et interprète

Collège dominicain	Glendon	Hearst	Laurentienne	Ottawa	Royal Military College	Saint-Paul	Sudbury	
								Sciences physiques
				▪				Biochimie
	★	★	▪	▪				Biologie
			▪	▪	★			Chimie
			▪	•	★			Éducation physique et kinésiologie
			▪					Génie
				▪				Génie chimique
				▪	•			Génie civil
					•			Génie des combustibles et des matériaux
				▪	•			Génie électrique
					•			Genie informatique
				▪	•			Génie et gestion
				▪	•			Génie mécanique
					•			Génie physique
				▪				Géologie
				▪				Géologie-physique
	▪	★	▪	▪				Informatique
	▪	★	▪	▪				Mathématiques
				▪	▪			Mathématiques et physique
			▪	▪				Physique
					▪			Sciences (appliquées)
			▪	▪				Sciences infirmières

SOURCE: Ministère de l'éducation, Tour d'horizon, Guide de l'éducation postsecondaire en Ontario, 1986-87, page 38.

TABLEAU 10

RÉPARTITION, PAR SECTEUR UNIVERSITAIRE, DES DIPLÔMÉ(E)S DES ÉCOLES SECONDAIRES ONTARIENNES NOUVELLEMENT INSCRIT(E)S AU PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE DANS UNE UNIVERSITÉ ONTARIENNE, SELON LEUR LANGUE MATERNELLE, 1982
(en %)

	Ensemble des diplômé(e)s	Diplômé(e)s anglophones	Diplômé(e)s francophones			Autres diplômé(e)s: toutes les écoles
			éco. franç. & mixtes	écoles angl.	Toutes écoles	
Arts:						
Humanités et sciences sociales	40.0	40.7	35.3	44.4	36.7	40.0
Autres champs d'études reliés[1]	3.9	4.1	7.2	3.2	6.6	1.4
s/t	43.8	44.8	42.5	47.6	43.2	37.4
Sciences:						
Sciences naturelles et math.	22.4	21.2	17.6	24.6	18.6	31.6
Génie	9.3	9.1	7.7	7.9	7.8	11.2
Autres champs d'études reliés[2]	6.4	6.6	4.9	2.4	4.5	5.2
s/t	38.1	36.9	30.2	34.9	30.9	48.0
Commerce et administration	12.3	12.1	18.8	13.5	18.0	12.7
Éducation physique[3]	3.6	4.0	4.8	0.8	4.2	0.8
Sciences infirmières	1.4	1.5	3.2	2.4	3.1	0.6
Année pré-universitaire	0.1	0.1	0.1	0.8	0.2	-
Diplômes divers	0.6	0.7	0.3	-	0.2	0.5
Total	99.9	100.1	99.9	100.0	99.8	100.0

(1) Incluant musique, beaux-arts, journalisme.
(2) Incluant agriculture, sciences domestiques, architecture, foresterie, aménagement du territoire, sciences de la santé (pharmacie, réadaptation).
(3) Incluant kinanthropologie et récréologie.

SOURCE: CENTRE DES ADMISSIONS AUX UNIVERSITÉS ONTARIENNES (Guelph).

TABLEAU 11

RÉPARTITION DES DIPLÔMÉ(E)S DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE, NOUVELLEMENT INSCRIT(E)S DANS UNE UNIVERSITÉ ONTARIENNE (INCL. OTTAWA) OU À L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA, SELON LA RÉGION - 1982
(diplômé(e)s provenant des écoles publiques et privées)

	DIPLÔMÉ(E)S FRANCOPHONES PROVENANT DE L'ENSEMBLE DE LA PROVINCE		DIPLÔMÉ(E)S FRANCOPHONES PROVENANT DE TOUTES LES RÉGIONS SAUF DE L'EST		DIPLÔMÉ(E)S FRANCOPHONES PROVENANT DE L'EST	
	Toutes les universités	Université d'Ottawa	Toutes les universités	Université d'Ottawa	Toutes les universités	Université d'Ottawa
Arts						
Humanités et sc. soc.	36.7	43.1	30.0	33.9	42.5	45.9
Autres(1)	6.6	0.9	11.3	2.7	2.5	0.3
s/t	43.3	43.9	41.3	36.6	45.0	46.2
Sciences						
Sc. nat. et math.	18.6	17.5	21.8	25.8	15.9	14.9
Génie	7.8	7.7	7.2	8.9	8.3	7.3
Autres(2)	4.5	–	4.9	–	4.3	–
s/t	30.9	25.2	33.9	34.8	28.4	22.1
Commerce et adm.	18.0	23.5	15.6	20.5	20.1	24.4
Éd. physique(3)	4.2	4.1	5.4	6.3	3.1	3.4
Sc. infirmières	3.1	3.4	3.1	1.8	3.1	3.9
Année pré-univ.	0.2	–	0.3	–	0.2	–
Diplômes divers	0.2	–	0.5	–	–	–
Total	99.9	100.2	100.1	99.9	100.0	100.1

(1) Incluant musique, beaux-arts, journalisme.
(2) Incluant agriculture, sciences domestiques, architecture, forestrie, aménagement du territoire, sciences de la santé (pharmacie, réadaptation, etc.).
(3) Incluant kinanthropologie et récréologie.

SOURCE: CENTRE DES ADMISSIONS AUX UNIVERSITÉS ONTARIENNES (GUELPH).

TABLEAU 12

POURCENTAGE DES DIPLÔMÉ(E)S DES ÉCOLES SECONDAIRES PUBLIQUES ONTARIENNES AYANT OBTENU UN BACCALAURÉAT CINQ ANS APRÈS LEUR PREMIÈRE INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA, SELON LEUR LANGUE MATERNELLE, LE STATUT LINGUISTIQUE DE LEUR ÉCOLE D'ORIGINE ET LEUR CHAMP D'ÉTUDES À L'UNIVERSITÉ

	COHORTE DE 1977			COHORTE DE 1978			COHORTE DE 1979			COHORTE DE 1980		
	FRANÇAIS/ FRA-BIL.(1)	ANGLAIS/ ANG-BIL.(2)	TOUS(3)	FRANÇAIS/ FRA-BIL.	ANGLAIS/ ANG-BIL.	TOUS	FRANÇAIS/ FRA-BIL.	ANGLAIS/ ANG-BIL.	TOUS	FRANÇAIS/ FRA-BIL.	ANGLAIS/ ANG-BIL.	TOUS
Arts	67	50	59	71	52	62	67	51	58	64	44	54
Sciences sociales	56	61	59	50	37	44	66	48	57	61	47	56
Administration	65	61	65	70	63	71	70	69	70	66	77	72
Sc. de la santé(4)	65	47	55	93	65	74	78	62	64	78	78	80
Sciences et génie	44	47	50	47	49	53	49	51	53	44	50	55
Total	63	51	58	64	53	60	63	55	59	60	56	60

(1) FRANÇAIS/FRA-BIL.: diplômé(e)s de langue maternelle française des écoles publiques françaises et mixtes;
(2) ANGLAIS/ANG-BIL.: diplômé(e)s de langue maternelle anglaise des écoles publiques anglaises et mixtes;
(3) Inclus FRANÇAIS/FRA-BIL. et ANGLAIS/ANG-BIL. de même que les autres diplômé(e)s des écoles anglaises, françaises et mixtes, dont les allophones;
(4) Éducation physique, kinanthropologie et sciences infirmières. Les étudiant(e)s inscrit(e)s en médecine ne sont pas inclus(es).

SOURCE: BÉNAC, Y. et MARTINEAU, G., Service de recherche institutionnelle et planification scolaire - Université d'Ottawa.

TABLEAU 13

COMPARISON DES RÉSULTATS SCOLAIRES MOYENS, EN 13e ANNÉE, DES DIPLÔMÉ(E)S DES ÉCOLES SECONDAIRES PUBLIQUES DE L'ONTARIO ADMIS(ES) À L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA, SELON LEUR LANGUE MATERNELLE, LE TYPE LINGUISTIQUE DE LEUR ÉCOLE, ET LEUR CHAMP D'ÉTUDES À L'UNIVERSITÉ

	COHORTE DE 1977			COHORTE DE 1978			COHORTE DE 1979			COHORTE DE 1980		
	FRANÇAIS/ FRA-BIL.(1)	ANGLAIS/ ANG-BIL.(2)	TOUS(3)	FRANÇAIS/ FRA-BIL.	ANGLAIS/ ANG-BIL.	TOUS	FRANÇAIS/ FRA-BIL.	ANGLAIS/ ANG-BIL.	TOUS	FRANÇAIS/ FRA-BIL.	ANGLAIS/ ANG-BIL.	TOUS
Arts	74.0	71.5	72.9	75.4	71.9	73.2	74.8	73.2	74.0	74.9	73.2	73.8
Sciences sociales	73.9	71.9	72.8	72.9	70.8	71.2	73.8	70.9	71.9	76.1	71.6	73.9
Administration	75.6	71.1	73.8	73.1	69.7	72.0	76.3	72.1	74.3	74.9	72.6	73.7
Sc. de la santé(4)	74.4	73.6	74.0	73.6	71.9	72.7	72.3	72.9	72.9	74.4	73.2	73.8
Sciences et génie	77.7	75.4	76.1	80.5	75.9	77.4	76.8	76.8	76.5	79.1	76.9	77.6
Total	74.9	72.5	73.9	76.0	72.9	74.4	75.5	73.9	74.7	76.2	74.2	75.2

(1) FRANÇAIS/FRA-BIL.: diplômé(e)s de langue maternelle française des écoles publiques françaises et mixtes;
(2) ANGLAIS/ANG-BIL.: diplômé(e)s de langue maternelle anglaise des écoles publiques anglaises et mixtes;
(3) Inclus FRANÇAIS/FRA-BIL. et ANGLAIS/ANG-BIL., de même que les autres diplômé(e)s des écoles anglaises, françaises et mixtes, dont les allophones;
(4) Éducation physique, kinanthropologie et sciences infirmières. Les étudiant(e)s inscrit(e)s en médecine ne sont pas inclus(es).

SOURCE: BÉNAC, Y. et MARTINEAU, C., Service de recherche institutionnelle et planification scolaire - Université d'Ottawa.

TABLEAU 14

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA POPULATION ONTARIENNE, SELON LA LANGUE MATERNELLE ET LA LANGUE D'USAGE, EN 1981

	Centre	Est	Centre-Nord	Nord-Est	Nord-Ouest	Ouest	Total
Pop.-langue maternelle anglaise	4159830	779730	221395	188380	177815	1071755	6598910
Pop.-langue maternelle française	93560	179295	70095	80010	9810	35115	467885
Pop.-autres langues maternelles	1134390	81920	37640	18435	46375	148715	1467470
Population totale	5387780	1040945	329130	286825	234000	1255585	8534265
Pourcentage de la population qui est de langue maternelle française	1.7	17.2	21.3	27.9	4.2	2.8	5.5
Pop.-langue d'usage française	43620	147720	53600	67805	5500	14695	332945
Pourcentage de la population de langue maternelle française et dont la langue d'usage est le français	46.6	82.4	76.5	84.8	56.1	41.9	71.2

SOURCE: STATISTIQUES CANADA, Recensement 1981.

TABLEAU 15

COHORTE FRANCO-ONTARIENNE ACTUELLE ET COHORTE POTENTIELLE
SI TAUX DE PARTICIPATION ÉQUIVALENT AUX AUTRES ONTARIENNES

	Centre	Est	Centre-Nord	Nord-Est	Nord-Ouest	Ouest	Total
No. de diplômé(e)s de 13e année des écoles françaises et mixtes, dont la langue maternelle est le français, s'étant inscrit(e)s pour la 1ère fois dans une université ontarienne en sept. 1981	49	363	87	145	0	20	664
No. de diplômé(e)s de 13e année, dont la langue maternelle est le français s'étant inscrit(e)s pour la 1ère fois dans une université ontarienne en sept. 1981	113	405	102	148	7	28	803
Pop. 20-24 ans dont la langue maternelle est autre que le français	488950	79740	24000	17180	21925	110235	742015
No. de diplômé(e)s de 13e année, dont la langue maternelle est autre que le français, s'étant inscrit(e)s pour la 1ère fois dans une université ontarienne en sept. 1981	19445	3269	841	559	470	3633	28217
Taux de participation ..... %	4.0	4.1	3.5	3.3	2.1	3.3	3.8
Clientèle francophone potentielle si taux de participation égale aux non-francophones							
(a) pop. 20-24 ans de langue maternelle française	8300	18515	6885	7785	930	2375	44795
Participation potentielle	332	759	241	257	20	78	1702
(b) pop. 20-24 ans dont la langue d'usage est le français	3805	15195	4825	6300	510	910	31545
Participation potentielle	152	623	169	208	11	30	1199

SOURCES: STATISTIQUES CANADA, Recensement 1981.
CENTRE DES ADMISSIONS AUX UNIVERSITÉS ONTARIENNES (compilation spéciale).

TABLEAU 16

RÉPARTITION COMPARÉE DE LA POPULATION ACTIVE DE L'ONTARIO ENTRE LES GROUPES PROFESSIONNELS, ET LE REVENU TOTAL MOYEN PAR GROUPE, SELON LA LANGUE D'USAGE (FRANÇAISE OU AUTRE) ET LA RÉGION
(en pourcentage)

	Centre		Est		Centre-Nord		Nord-Est		Nord-Ouest		Ouest	
	F	A	F	A	F	A	F	A	F	A	F	A
Dir.-gérants-Adm. et pers.	7.1	7.9	7.1	8.7	2.7	4.8	2.8	4.7	2.0	5.1	3.7	5.4
Trav.-Sc. nat., génie et math.	2.3	3.8	2.8	4.0	1.1	3.3	1.4	3.0	0.4	2.6	1.6	2.6
Trav.-Sc. sociales et coun.	0.9	1.6	2.1	2.5	0.9	1.4	1.2	1.4	0.6	1.9	0.7	1.5
Membres clergé et assistants	0.1	0.2	0.4	0.2	0.5	0.2	0.3	0.2	0.6	0.3	0.1	0.3
Enseignants et assistants	6.1	3.7	5.3	4.3	6.6	4.2	6.0	4.2	3.6	4.0	5.9	3.9
Médecine et santé	3.1	3.8	3.5	5.1	2.5	4.0	2.6	4.6	2.2	4.4	2.5	4.8
Personnel des domaines artistiques et litt. et pers.	3.4	1.6	2.2	1.8	0.6	1.0	0.5	1.1	0.2	0.9	0.7	1.0
Employés de bureau et ass.	16.7	20.5	23.6	20.3	13.2	15.7	12.4	15.3	6.8	14.5	9.5	15.8
Vendeurs	6.3	9.9	7.4	8.8	8.1	8.8	8.0	9.3	3.4	8.3	5.7	9.3
Travaux spéciaux des services	14.7	10.6	12.8	13.6	13.0	12.9	11.7	14.8	15.4	13.9	11.9	11.3
Fermiers	0.3	0.8	1.6	1.5	0.3	0.4	0.9	0.9	-	0.5	5.4	3.9
Agric. hort. et élevage	1.4	1.7	2.3	2.0	1.0	1.0	1.9	1.5	0.4	1.1	5.3	4.5
Pêcheurs - trappeurs et ass.	-	-	-	-	-	0.1	-	0.1	0.4	0.2	-	0.1
Trav. forestiers et bûcherons	-	0.1	0.1	0.3	1.9	0.8	5.4	1.7	18.0	2.9	-	0.1
Mineurs - Carriers - foreurs de puits de pétrole	0.3	0.1	0.1	0.1	12.0	5.4	3.9	2.8	3.8	1.2	0.2	0.1
Trav. ind. des transports	4.0	3.5	3.3	2.8	4.5	6.2	9.0	4.0	8.6	6.6	4.8	3.7
Usineurs et trav. des domaines connexes	4.7	3.6	1.2	1.4	2.8	2.4	2.5	2.4	2.4	2.0	7.7	4.2
Trav. spéc. fab. mont. et rep.	9.3	9.5	5.4	5.3	6.7	6.5	6.7	6.4	5.8	6.7	10.8	9.8
Trav. du bâtiment	5.7	5.1	5.7	5.1	8.6	7.6	8.4	8.4	7.2	7.4	10.2	6.2
Personnel d'expl. des transports	2.6	3.3	3.8	3.1	4.5	4.6	5.6	5.0	0.6	5.6	2.9	3.5
Manutentionnaires et ass.	2.8	2.5	1.2	1.2	2.2	2.6	1.9	1.6	3.2	7.5	2.8	2.2
Autres ouvriers et conducteurs de machines	1.0	1.4	1.2	1.2	0.7	1.0	0.7	1.3	1.2	1.2	0.7	1.2
Professions non classifiées	2.1	1.0	1.3	1.5	1.9	1.9	1.8	1.9	2.4	2.1	1.4	1.9
Total	95.0	97.1	94.9	96.8	96.0	96.9	95.4	96.3	97.0	95.9	94.5	97.2
Professions sans objet	5.0	2.9	5.1	3.2	3.9	3.1	4.6	3.7	3.0	4.1	5.5	2.8
Population active totale	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

SOURCE: STATISTIQUES CANADA - Recensement 1981 (compilation spéciale).

TABLEAU 17

PARTICIPATION COMPARÉE DES ONTARIEN(NE)S À CERTAINES PROFESSIONS
SELON LEUR LANGUE D'USAGE ET LES RÉGIONS
(taux par 1000 - °/••)

	ONTARIO		RÉGIONS DE L'ONTARIO											
			CENTRE		EST		CENTRE-NORD		NORD-EST		NORD-OUEST		OUEST	
	F	A	F	A	F	A	F	A	F	A	F	A	F	A
Psychologues	0.2	0.4	–	0.4	0.3	0.7	0.2	0.3	0.3	0.2	–	0.3	0.3	0.4
Travailleurs sociaux	1.0	1.3	0.7	1.3	1.3	1.8	0.6	1.1	0.9	1.1	0.9	1.9	1.0	1.2
Avocats & notaires	0.7	1.6	1.3	1.8	1.1	1.8	0.1	0.8	0.3	0.7	–	0.9	–	1.0
Médecins/chirurgiens	1.0	1.7	1.6	1.8	1.1	2.2	0.8	1.1	0.4	1.3	–	0.9	1.4	1.6
Dentistes	0.1	0.5	0.1	0.6	0.2	0.4	0.1	0.4	0.2	0.3	–	0.5	0.3	0.5
Pharmaciens	0.1	0.6	0.2	0.6	0.2	0.6	–	0.6	–	0.7	–	0.4	–	0.6
Infirmier(ère)s	5.5	9.4	5.7	8.6	6.5	12.0	4.0	8.9	4.6	10.3	6.4	11.3	4.1	10.7

SOURCE: STATISTIQUES CANADA, Recensement 1981 (compilation spéciale).

TABLEAU 18

PROGRAMMES OFFERTS ENTIEREMENT OU PARTIELLEMENT EN FRANCAIS A L'UNIVERSITE D'OTTAWA

Programmes d'études du 1er cycle

FACULTÉ D'ADMINISTRATION:

Baccalauréat en Administration (B.Adm.)

Baccalauréat en Sciences commerciales (B.Com.)

Comptabilité	- spécialisation
Systèmes informatiques et gestion	- spécialisation

spécialisation avec majeur et mineur:

Comptabilité	- mineur
Commerce international	- mineur
Droit	- mineur
Finance	- majeur, mineur
Gestion des ressources humaines	- majeur, mineur
Informatique	- mineur
Management	- mineur
Management et politique publics	- majeur, mineur
Marketing	- majeur, mineur
Mathématiques	- mineur
Science de la gestion	- majeur, mineur
Systèmes informatiques et gestion	- mineur

Certificats

Administration des affaires (Cert.Adm.Aff.)
Administration publique (Cert.Adm.Pub.)
Relations industrielles (Cert.Rela.Indust.)

FACULTÉ DES ARTS:

Baccalauréat ès Arts (B.A.)

Général

Allemand	- concentration
Art et archéologie classiques	- concentration
Arts visuels	- concentration
Communication	- concentration et spécialisation
English[1]	- concentration et spécialisation
Espagnol	- concentration et spécialisation
Études anciennes	- concentration et spécialisation
Études canadiennes	- concentration
Études médiévales	- concentration
Études slaves	- concentration et spécialisation
Études sur les femmes	- concentration
Géographie	- concentration et spécialisation
Histoire	- concentration et spécialisation
Italien	- concentration
Langue française	- concentration
Lettres françaises	- concentration et spécialisation
Linguistique	- concentration et spécialisation
Mathématiques	- concentration et spécialisation
Musique	- concentration et spécialisation
Philosophie	- concentration et spécialisation
Science économique	- concentration
Science politique	- concentration
Sciences religieuses	- concentration et spécialisation
Sociologie	- concentration
Théâtre	- concentration et spécialisation
Théorie et histoire de l'art	- spécialisation
Traduction	- spécialisation

Grades professionnels

Arts visuels (Atelier)	- Baccalauréat en Arts visuels (B.A.V.)
Arts visuels (Photographie)	- Baccalauréat en Arts visuels (B.A.V.)
Musique	- Baccalauréat en Musique (B.Mus.)

Certificat

Rédaction française et rédaction anglaise

1. Programme offert en anglais seulement.

FACULTÉ DE DROIT:

Droit	- certificat (Cert.Gén.Droit), licence (LL.L.)
Notariat	- diplôme (Dipl.Droit Not.)
Droit/Law - Administration des affaires	- (LL.L/LL.B.-M.B.A.)
Droit (Common Law)	- baccalauréat (LL.B.)

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ:

Baccalauréat

Éducation physique	- spécialisation (B.E.P.)
Kinanthropologie	- spécialisation (B.Sc.Kin.)
Médecine[2]	- Docteur en Médecine (M.D.)
Sciences médicales[1]	- concentration (B.Sc.Méd.)
Sciences infirmières[1]	- spécialisation (B.Sc.N.)

FACULTÉ DES SCIENCES ET DE GÉNIE:

Baccalauréat ès Sciences (B.Sc.)

Général

Biochimie[1]	- concentration et spécialisation
Biochimie (Nutrition et Diététique)[1]	- concentration et spécialisation
Biologie[1]	- concentration et spécialisation
Chimie[1]	- concentration et spécialisation
Géologie[1]	- concentration et spécialisation
Géologie-Physique[1]	- concentration et spécialisation
Informatique[1]	- concentration et spécialisation
Mathématiques	- concentration et spécialisation
Mathématiques-Sciences	- concentration et spécialisation
Physique[1]	- concentration et spécialisation
Physique-Mathématiques[1]	- concentration et spécialisation

Baccalauréat ès Sciences appliquées (B.Sc.A.)

Génie chimique[1]
Génie civil[1]
Génie électrique[1]
Génie mécanique[1]

Programme de gestion pour ingénieurs (Prog. Gestion Ingén.)[1]

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES:

Baccalauréat ès Sciences sociales (B.Sc.Soc.)

Criminologie	- concentration
Psychologie	- concentration, spécialisation (B.A.)
Récréologie	- spécialisation
Science économique	- concentration, spécialisation
Science politique	- concentration, spécialisation
Sociologie	- concentration, spécialisation

Les concentrations peuvent être suivies seules ou jumelées entre elles.

Les spécialisations peuvent être suivies seules ou jumelées avec l'une des concentrations ci-dessous:

Administration publique, allemand, art et archéologie classiques, communication, criminologie, english, études anciennes, études médiévales, études slaves, études sur les femmes, espagnol, géographie, histoire, lettres françaises, linguistique, mathématiques, philosophie, psychologie, science économique, sciences religieuses, sociologie, science politique

Certificat

Criminologie	- (Cert.Crim.)

1. Programme partiellement offert en français.
2. Programme offert en anglais seulement.

Concentration: programme de 3 ans
Spécialisation: programme de 4 ans

FACULTÉ D'ÉDUCATION:

Baccalauréat en Éducation (B.Ed.) (formation professionnelle de l'enseignement soit à l'élémentaire soit au secondaire)

PROGRAMMES COOPÉRATIFS:

Comptabilité, Génie chimique, Génie civil, Génie électrique, Génie mécanique, Informatique, Mathématiques-sciences, Systèmes informatiques et gestion

INSTITUT DE BÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET DE COOPÉRATION:

Programme d'études en Développement International (PRODEV)

TABLEAU 18 (suite)

(suite)

PROGRAMMES DE 2e ET 3e CYCLES:

Les programmes ci-dessous sont offerts en français.

Administration	- Maîtrise en Administration des affaires (M.B.A.)
Biologie[1]	- Maîtrise ès Sciences (M.Sc.) Doctorat (Ph.D.)
Chimie[1]	- Maîtrise ès Sciences (M.Sc.) Doctorat (Ph.D.)
Criminologie	- Maîtrise ès Arts (M.A.) Maîtrise en criminologie appliquée (M.C.A.)
Droit	- Maîtrise en Droit (LL.M.) Doctorat en Droit (LL.D.) Diplôme en Rédaction législative Diplôme d'études spécialisées (Dipl.E.S.D.)
Droit canonique (Saint-Paul)	- Maîtrise ès Arts (M.A.D.C.) Maîtrise en Droit canonique (M.D.C.) Doctorat (Ph.D.)
Éducation	- Maîtrise ès Arts (M.A.) Maîtrise en Éducation (M.Ed.) Doctorat (Ph.D.)
Éducation physique	- Maîtrise en Éducation physique (Adm.)(M.E.P.)
Études anciennes	- Maîtrise ès Arts (M.A.) Doctorat (Ph.D.)
Études slaves	- Maîtrise ès Arts (M.A.) Doctorat (Ph.D.)
Génie électrique[1]	- Maîtrise en Génie (M.Eng.) Maîtrise ès Sciences appliquées (M.Sc.A.) Doctorat (Ph.D.)
Génie mécanique et aéronautique[1]	- Maîtrise ès Sciences appliquées (M.Sc.A.) Doctorat (Ph.D.)
Géographie	- Maîtrise ès Arts (M.A.) Doctorat (Ph.D.)
Géologie[1]	- Maîtrise ès Sciences (M.Sc.) Doctorat (Ph.D.)
Histoire	- Maîtrise ès Arts (M.A.) Doctorat (Ph.D.)
Informatique[1]	- Maîtrise en Informatique (M.I.)
Interprétation	- Diplôme (Dipl.Int.)
Kinanthropologie	- Maîtrise ès Sciences (M.Sc.)
Lettres françaises	- Maîtrise ès Arts (M.A.) Doctorat (Ph.D.)
Linguistique	- Maîtrise ès Arts (M.A.) Doctorat (Ph.D.)
Mathématiques	- Maîtrise ès Arts (M.A.) Maîtrise ès Sciences (M.Sc.) Doctorat (Ph.D.)
Philosophie	- Maîtrise ès Arts (M.A.) Doctorat (Ph.D.)
Physique[1]	- Maîtrise ès Sciences (M.Sc.) Doctorat (Ph.D.)
Psychologie	- Maîtrise en Psychologie (M.Ps.) Maîtrise ès Arts (M.A.) Doctorat (Ph.D.)
Psychologie théorique expérimentale	- Doctorat (Ph.D.)

1. Programme partiellement offert en français.

Science économique	- Maîtrise ès Arts (M.A.) Doctorat (Ph.D.)[1]
Sciences missionnaires (Saint-Paul)	- Maîtrise ès Arts (M.A.)
Sciences pastorales (Saint-Paul)	- Maîtrise ès Arts (M.A.)
Science politique	- Maîtrise ès Arts (M.A.)
Sciences religieuses	- Maîtrise ès Arts (M.A.) Doctorat (Ph.D.)
Science des systèmes[1]	- Maîtrise ès Sciences (M.Sc.)
Sociologie	- Maîtrise ès Arts (M.A.)
Théologie (Saint-Paul)	- Maîtrise ès Arts (M.A.) Doctorat (Ph.D.)
Traduction	- Maîtrise ès Arts (M.A.)

Programme offert en espagnol

Espagnol	- Maîtrise ès Arts (M.A.)

1. Programme partiellement offert en français.

SOURCE: Université d'Ottawa, Renseignements généraux 1985-86, p. 10-12.

TABLEAU 19

RÉPARTITION DES ÉTUDIANT(E)S FRANCOPHONES INSCRIT(E)S À TEMPS COMPLET
AU PREMIER CYCLE À L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
SELON LEUR LIEU DE RÉSIDENCE ET L'ORIGINE DE LEUR DIPLÔME SECONDAIRE
(session d'automne de chaque année universitaire)

	1980	1981	1982	1983	1984
No. total d'inscriptions à temps complet	10177	10558	10781	11489	11717
No. total d'inscriptions de francophones	4636	4601	4612	4774	4825
% francophones/total	45.6	43.6	42.8	41.6	41.2
No. d'ét. francophones résidant en Ontario	2220	2251	2380	2487	2573
% résident(e)s ont./francophones	47.9	48.9	51.6	52.1	53.3
No. d'ét. francophones diplômé(e)s de 13e de l'Ontario	1047	1085	879	1008	1284
% francophones de 13e/résident(e)s ont.	47.2	48.2	36.9	40.5	49.9
% francophones de 13e/francophones	22.6	23.6	19.1	21.1	26.6

SOURCE: SERVICE DE RECHERCHE INSTITUTIONNELLE ET PLANIFICATION SCOLAIRE - Université d'Ottawa.

TABLEAU 20

RÉPARTITION DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ SELON LEUR NIVEAU DE CONNAISSANCE DES DEUX LANGUES OFFICIELLES(1)

	Connaissance active de l'anglais seulement		Connaissance active des deux langues		Connaissance active de l'anglais et passive du français		Connaissance active du français et passive de l'anglais		Connaissance active du français seulement	
	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%	N°	%
Administration	9	13	37	52	19	27	5	7	1	1
Arts	10	4	163	65	58	23	18	7	2	1
Common Law	12	40	9	29	10	32	0	–	0	–
Droit civil	0	–	23	79	0	–	5	17	1	4
Éducation	6	7	50	60	19	23	9	11	0	–
I.D.I.C.	2	25	5	63	0	–	1	13	0	–
Médecine	36	22	58	33	80	46	0	–	0	–
Science et génie	25	15	59	36	77	47	2	1	1	1
Sciences infirmières	11	31	9	26	14	40	0	–	1	3
Sc. de l'activité physique	0	–	18	55	12	36	2	6	1	3
Sciences sociales	6	6	92	72	21	16	9	7	0	–
Total	117	12	523	52	310	31	51	5	7	1

SOURCE: SERVICE DE LA RECHERCHE INSTITUTIONNELLE ET PLANIFICATION SCOLAIRE, Université d'Ottawa, 1984.

TABLEAU 21

NOMBRE DE COURS ET DE LABORATOIRE SELON LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT
FACULTÉ DES SCIENCES ET DE GÉNIE(1)

Niveau	Pré-univ.			1000(1)			2000			3000(2)			4000(2)		
Anglais Français Bilingue *	A	F	B	A	F	B	A	F	B	A	F	B	A	F	B
Biochimie	0	0	0	0	0	0	1	1	1	8	1	3	19	0	0
Biologie	0	0	0	2	2	2	4	4	2	18	0	1	19	1	1
Chimie	2	2	0	4	4	0	10	7	0	10	0	0	6	0	0
Informatique	0	0	0	6	5	0	10	9	1	14	1	2	9	2	3
Géologie	0	0	0	2	2	0	7	1	0	10	0	0	13	0	0
Mathématiques	3	3	0	8	8	0	5	17	2	11	3	2	11	0	5
Physique	2	2	0	7	6	0	13	4	0	10	0	3	14	0	2
Génie chimique	0	0	0	1	1	0	3	1	1	7	0	2	15	0	1
Génie civil	0	0	0	0	0	1	10	0	1	11	0	2	15	0	0
Génie électrique	0	0	0	1	1	0	4	2	0	11	2	2	22	0	6
Génie général	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Génie mécanique	0	0	0	0	0	1	7	2	0	9	0	2	18	0	0
Gestion pour ingénieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	0	0

(1) Les sections d'un même cours ne sont pas comptées comme des cours différents.
(2) Une partie importante des cours et des laboratoires bilingues de 3e et 4e année correspondent, en réalité à des rapport de stage des programmes COOP et à des séminaires.

...ure 1995-96 (2e édition).

TABLEAU 22

FACULTÉ DES SCIENCES ET DE GÉNIE 1984-85
CORPS PROFESSORAL, LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET CRÉDITS OBLIGATOIRES (AU-DELÀ DU NIVEAU 1000)

	BIO	BCH	CHM	CSI	GEO	MAT	PHY	CHG	CVG	ELG	MCG
Prof. temps compl.	20	17	16	12	9.5	27	14	10	13	17	13
Prof. ayant ens. fr.	8	4	5	6	2	15	8	2	4	6	2
Ét. 1er cycle	389	168	61	405	76	116	53	165	219	363	259
% francophones	1/3	3/5	?	1/3	1/2	1/3	1/2	1/2	1/4	1/3	?
Crédits oblig. 2000	18	5	24	15	24	12	26	9	29	18	21
No. offerts. en fr.	12	5	14	13	-	12	6	-	-	10	-
Crédits oblig. 3000	12	14	26	23	24	9	22	21	34	32	20
No. offerts en fr.	-	5	-	9	-	6	-	-	-	4	-
Crédits oblig. 4000	4 opt.	3 opt.	3 opt.	13	12	?	15	30	16	10	12
No. offerts en fr.	-	-	-	-	-	?	-	-	-	-	-
Crédits requis en fr.											
2000	6	-	10	2	24	-	20	9	29	8	21
3000	12	9	26	14	24	3	22	21	34	28	20
4000	?	?	?	13	12	?	15	30	16	10	12
s/t				29	60		57	60	79	42	53
Postes requis	2	1		3		1				3	

SOURCE: Entrevues avec les directeurs de département ayant eu lieu en 1984.

TABLEAU 23

SOURCES DE L'INFLUENCE SUR LES CHOIX DE COURS EN 9e ANNÉE, SELON LES NIVEAUX D'ASPIRATION DES ÉLÈVES FRANCOPHONES DE 12e ANNÉE DES ÉCOLES FRANÇAISES ET MIXTES, EN 1984

	Parents	Amis	Enseignants	Directeurs écoles élémentaires	Conseillers orientation	Propres plans d'avenir
Influence en 9e année						
Les élèves se dirigeant vers des études universitaires	31.1	11.3	14.3	1.5	–	41.8
Les élèves se dirigeant vers des études collégiales après la 12e	22.3	10.8	21.0	3.7	–	42.2
Les élèves se dirigeant vers des études collégiales après la 13e	24.2	10.4	22.6	2.6	–	40.2
Les élèves se dirigeant vers le marché du travail après la 12e	18.7	13.0	25.1	3.8	–	39.4
Les élèves se dirigeant vers le marché du travail après la 13e	17.6	13.2	25.6	3.1	–	39.4

SOURCE: LAPOINTE, M., Profil des étudiants francophones de 12e année de l'Ontario (miméographié)

TABLEAU 24

L'OUVERTURE DE NOUVELLES SECTIONS FRANÇAISES À DES PROGRAMMES DÉJÀ OFFERTS EN ANGLAIS: ESTIMATION DES COÛTS SALARIAUX ET DES REVENUS À MOYEN TERME
($ 1985-86)

	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92
I - Sciences et génie							
Coûts bruts prévisibles:							
B.Sc. (biologie)							
2 postes professoraux (minimum 24 crédits).....	-	-	85924	89510	93096	96683	100270
B.Sc. (informatique)							
3 postes professoraux (minimum 29 crédits).....	-	-	128886	134265	139644	145024	150404
B.Sc. (mathématiques)							
1 poste professoral (minimum 12 crédits).....	-	-	42962	44755	46548	48341	50134
B.Sc. (génie électrique)							
3 postes professoraux (minimum 36 crédits).....	-	-	128886	134265	139644	145024	150404
B.Sc. (biochimie-nutrition)							
1 poste professoral (minimum 12 crédits).....	-	-	42962	44755	46548	48341	50134
	-	-					
s/t	-	-	429620	447550	465480	483413	501346
Revenus bruts prévisibles:							
Frais de scolarité additionnels.....	-	-	-	-	-	-	-
Unités de base (BIUs) additionnelles.....	-	-	-	-	-	-	-
Révision quinquennale de l'octroi pour le bilinguisme (minimum de 113 cr. */. 18 X 45 000$).....	-	-	-	-	282500	282500	282500
s/t							
Coûts additionnels nets	-	-	429620	447550	182980	200913	218846

Tableau 24 (suite)

	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92
II - Sciences de la santé							
Coûts bruts prévisibles:							
Cours de services dans les programmes de 1er cycle en sciences de la santé:							
(1) Anatomie (6 crédits en sc. infirmières et 6 crédits en physiothérapie - 1 poste professoral).....	-	-	42962	44755	46548	48341	50134
(2) Physiologie (2 x 3 crédits en sc. infirmières et 6 crédits en physiothérapie - 1 poste professoral).....	-	-	42962	44755	46548	48341	50134
(3) Microbiologie (3 crédits en sc. infirmières, mais avec ressources existantes).....							
(4) Biochimie (3 crédits en sc. infirmières, mais avec ressources existantes).....							
B.Sc. (sciences infirmières) 2 postes professoraux (au moins 24 crédits)..	-	-	85924	89510	93096	96683	100270
s/t Sciences de la santé	-	-	171848	179020	186192	193365	200538
Revenus bruts prévisibles:							
Frais de scolarité additionnels.....	-	-	-	-	-	-	-
Unités de base (BIUs) additionnelles.....	-	-	-	-	-	-	-
Révision quinquennale de l'octroi pour le bilinguisme (minimum de 54 crédits ·/. 18 X 45 000$).....	-	-	-	-	135000	135000	135000
Coûts additionnels net:	-	-	171848	179020	51192	58365	65538

TABLEAU 25

CRÉATION D'UN BACCALAURÉAT EN PHARMACIE (BILINGUE):
ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS SALARIAUX ET DES REVENUS À MOYEN TERME (1)
($ 1985/86)

	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95
Coûts bruts prévisibles:										
Cours de services (environ 50 crédits)(2)										
2 postes professoraux	-	-	-	-	78750	82337	85924	89511	93098	96685
Cours en pharmacie (environ 80 crédits) -										
9 prof(3)	-	-	-	61600	63400	65200	67000	68800	70600	72400
	-	-	-	-	46548	48341	50134	51927	53720	55513
	-	-	-	-	-	48341	50134	51927	53720	55513
	-	-	-	-	-	-	50134	51927	53720	55513
	-	-	-	-	-	-	50134	51927	53720	55513
	-	-	-	-	-	-	-	35000	36793	38586
	-	-	-	-	-	-	-	35000	36793	38586
	-	-	-	-	-	-	-	35000	36793	38586
	-	-	-	-	-	-	-	35000	36793	38586
Personnel de soutien:										
soutien clérical (4 personnes)	-	-	-	30000	55000	75000	100000	110250	121550	134000
soutien technique (5 personnes)	-	-	-	-	62500	64063	65664	67306	68988	70713
	-	-	-	-	-	20000	20500	21013	21538	22076
	-	-	-	-	-	-	20000	20500	21013	21538
Dép. non salariales:										
reliées directement au personnel (5% des sal.)	-	-	-	3100	8300	11900	18400	24500	25700	27000
reliées aux fournitures et à l'entretien de l'équipement(4)	-	-	-	-	50000	70000	80000	90000	90000	90000
s/t	-	-	-	94700	364498	485182	658024	839588	874539	910808
Revenus bruts prévisibles:										
Frais de scolarité additionnels	-	-	-	-	35000	70000	100000	130000	130000	130000
Unités de base (BIUs) additionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi pour le bilinguisme (50 ·/. 18) x 4 500$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	125000
Coûts additionnels nets:	-	-	-	94700	329498	415182	558024	709588	744539	655808

(1) On ne saurait trop insister sur le caractère très sommaire de cette estimation dont l'apparente précision ne sert qu'à souligner la méthode utilisée pour la calculer, et dont le seul objectif est de fournir des ordres de grandeurs et une idée des implications financières telles qu'elles s'échelonneraient dans le temps. Cette estimation n'inclut pas les dépenses capitales suivantes, telles qu'estimées sommairement par le Service de recherche institutionnelle et planification scolaire: environ 2,75$ millions pour la construction des locaux (app. 17 000 pi. car.) et 250 000$ pour l'équipement de base.

(2) Il s'agit surtout de cours en anatomie, en physiologie, en biochimie, en microbiologie et en pharmacologie.

(3) Incluant 1 poste (le directeur) en 1988/89, et l'engagement des professeurs additionnels suivants par la suite: 2 en 1989/90 pour la 1ère année du programme, 1 autre en 1990/91, puis 2 et 4 autres au cours des deux années subséquentes.

(4) Incluant un budget pour l'achat de volumes et l'abonnement à des revues scientifiques et professionnelles.

TABLEAU 26

LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE - COÛTS DE SON INFRASTRUCTURE ET DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES
($1985-86)

Réseau de l'Université d'Ottawa (Ottawa-Cornwall-Hawkesbury)

Équipement		
Coût total (41 110$ x 3)	123 330$	
Valeur de l'équipement déjà acquis (25 138$ x 3)	75 414$	
Coût additionnel à prévoir		47 996$
Exploitation - lignes téléphoniques		
Coût moyen par cours - ligne double - après 18h00	1 410$	
Seuil de rentabilité par centre 1 410$ - 120$)	12 inscriptions	

Réseau (Ottawa-Sudbury-Hearst)

Équipement		
Coût total (41 110$ x 3)	123 330$	
Valeur de l'équipement déjà acquis (25 138 x 1)	25 138$	
Coût additionnel à prévoir		98 192$
Exploitation - lignes téléphoniques		
Coût moyen par cours - ligne double - avant 18h	3 003$	
Seuil de rentabilité par centre 3 003$ ·/. 120$)	25 inscriptions	

Réseau provincial de soir (Ottawa-Cornwall-Elliot Lake-Hawkesbury-Hearst-Kapuskasing-North Bay-Sudbury-Timmins-Welland-Windsor)

Équipement		
Coût total (41 110$ x 11)	452 210$	
Valeur de l'équipement déjà acquis (25 138$ x 3)	75 414$	
Coût additionnel à prévoir		376 796$
Exploitation - lignes téléphoniques		
Coût moyen par cours - ligne double - après 18h	1 880$	
Seuil de rentabilité par centre 1 880$ ·/. 120$)	16 inscriptions	